

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.87

Résultats 2016 : affectation anticipée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 77



SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHR, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, , Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CRESEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour la délibération n°C.17.87, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHR pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL



Résultats 2016 : affectation anticipée

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi N°99-1126 du 28 décembre 1999 et notamment son article 8 permettant la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2016, conformément aux propositions ci-annexées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Breuvand".

Cécile de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

Direction Administration Générale et Ressources
Service Finances
Réf NCL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 MARS 2017



DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN MICHEL LAROCHE

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.17.87

Résultats exercice 2016 : Reprise anticipée

La procédure de reprise anticipée des résultats a été instaurée par l'instruction M14. La loi N° 99-1126 du 26 décembre 1999 lui donne une assise législative et l'étend à l'ensemble des résultats.

Le choix de cette procédure impose à la collectivité que cette reprise soit effectuée une seule fois et en totalité. Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Dans ce cas, il sera inscrit en réserve au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

L'estimation des résultats 2016 tient compte de la reprise dans le budget principal de Moulines Communauté, des résultats des budgets principaux des communautés de communes de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, mais aussi du résultat du budget annexe du RAM – Multi Accueil de la communauté de communes de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise suite à la fusion des trois EPCI au 01/01/2017.

L'estimation des résultats 2016 est présentée ci-dessous :

Budgets	Fonctionnement		Investissement		Reports	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Dépenses	Recettes
MOULINS COMMUNAUTE						
Principal	9 483 550,36	-	2 336 947,80		5 080 101,35	1 684 735,35
Parc des Expos	52 038,71	-	302 946,26	-	257 496,57	-
Transports	1 028 170,75	-		18 728,34	804 002,19	300 000,00
Multi Services Bresnay	28 786,56	-	7 737,72	-	-	-
Assainissement	2 859 708,70	-	640 729,45		197 200,21	89 028,90
Spac	13 828,58	-	11 777,00	-	-	-
Espace Forme	8 537,85	-	-	-	-	-
P° énergie solaire	41 149,63	-	9 023,28	-	-	-
Parc de stationnement	20 867,21	-	-	6 378,00	-	-
ZAC Avermes Les Portes de l'Allier	-	156 571,86	1 154 225,63	-	-	-
PAYS DE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE						
Principal	42 312,00		241 984,30		1 157 847,00	728 588,00
RAM - Multi accueil	75,34			75,34		
Régie de transport	-	-	-	-	-	-
PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS						
Principal	165 209,79		112 376,89		373 060,05	
Total	13 744 235,48	156 571,86	4 817 748,33	25 181,68	7 869 707,37	2 802 352,25

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

BUDGET PRINCIPAL

Vu les résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement =	9 691 072.15 €
Excédent d'investissement =	2 691 308.99 €



Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =	6 611 008.40 €
Recettes =	2 413 323.35 €

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 4 197 685.05 €,

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur de 1 506 376.06 € finançant le solde des restes à réaliser,

PROPOSE :

- d'affecter en compte de réserve 1068, la somme de.....1 506 376.06 €
- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....8 184 696.09 €

PARC DES EXPOSITIONS

Vu les résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement =	52 038.71 €
Excédent d'investissement =	302 946.26 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =	257 496.57 €
Recettes =	néant

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 257 496.57 €,

Considérant que le résultat excédentaire de la section d'investissement couvre le solde des restes à réaliser, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement complémentaire,

PROPOSE

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....52 038.71 €

TRANSPORTS URBAINS

Vu les résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement =
Déficit d'investissement =



1 028 170.75 €
18 728.34 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =
Recettes =

804 002.19 €
300 000.00 €

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 504 002.19€,

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement complémentaire à hauteur de 522 730.53 € finançant le solde des restes à réaliser (504 002.19 €) ainsi que le déficit d'investissement constaté (18 728.34 €),

PROPOSE

- d'affecter en compte de réserve 1068, la somme de.....522 730.53 €
- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....505 440.22 €

POINT MULTISERVICES DE BRESNAY

Vu les résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement =
Excédent d'investissement =

28 786.56 €
7 737.72 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =
Recettes =

néant
néant

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

PROPOSE

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....28 786.56 €

ASSAINISSEMENT**Vu les résultats de clôture :**

Excédent de fonctionnement =

Excédent d'investissement =



2 859 708.70 €

640 729.45 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =

197 200.21 €

Recettes =

89 028.90 €

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 108 171.31 €,**Considérant** que le résultat excédentaire de la section d'investissement couvre le solde des restes à réaliser, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement complémentaire,**PROPOSE**

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....2 859 708.70 €

SPANC**Vu les résultats de clôture :**

Excédent de fonctionnement =

13 828.58 €

Excédent d'investissement =

11 777.00 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =

néant

Recettes =

néant

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,**PROPOSE**

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....13 828.58 €

Vu les résultats de clôture :	DOCUMENT DÉPOSÉ LE 11 AVR. 2017 N°5 A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER	
Excédent de fonctionnement =		8 537.85 €
Résultat d'investissement =		0 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	néant
Recettes =	néant

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

PROPOSE :

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de 8 537.85 €

PRODUCTION ENERGIE SOLAIRE

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	41 149.63 €
Excédent d'investissement =	9 023.28 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	néant
Recettes =	néant

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

PROPOSE :

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de 41 149.63 €

PARCS DE STATIONNEMENT**Vu les résultats de clôture :**

Excédent de fonctionnement =
Déficit d'investissement =



20 867.21 €
6 378.00 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =
Recettes =

néant
néant

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur du déficit d'investissement constaté (6 378.00 €),

PROPOSE :

- d'affecter en compte de réserve 1068, la somme de.....6 378.00 €
- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de.....14 489.21 €

ZAC AVERMES – LES PORTES DE L'ALLIER**Vu les résultats de clôture :**

Déficit de fonctionnement =
Excédent d'investissement =

156 571.86 €
1 154 225.63 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses =
Recettes =

néant
néant

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

PROPOSE :

- d'inscrire en report à nouveau en dépenses le résultat de fonctionnement de.....156 571.86 €

RAM – MULTI ACCUEIL**Vu les résultats de clôture :**Excédent de fonctionnement =
Déficit d'investissement =75.34 €
75.34 €**Vu les restes à réaliser de l'exercice :**Dépenses =
Recettes =néant
néant

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur du déficit d'investissement constaté (75.34 €),

PROPOSE :

- d'affecter en compte de réserve 1068, la somme de.....75.34 €

REGIE DE TRANSPORT**Vu les résultats de clôture :**Résultat de fonctionnement =
Résultat d'investissement =0 €
0 €**Vu les restes à réaliser de l'exercice :**Dépenses =
Recettes =néant
néant

**MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET PRINCIPAL
RESULTATS 2016**



Excédent d'investissement MOULINS COMMUNAUTE	2 336 947,80 €
Excédent d'investissement COMMUNAUTE COMMUNE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE (CC CHEVAGNES)	241 984,30 €
Excédent d'investissement COMMUNAUTE COMMUNE PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS (CC LEVIS)	<u>112 376,89 €</u>
Excédent total d'investissement	2 691 308,99 €
Excédent de fonctionnement MOULINS COMMUNAUTE	9 483 550,36 €
Excédent de fonctionnement (CC CHEVAGNES)	42 312,00 €
Excédent de fonctionnement (CC LEVIS)	<u>165 209,79 €</u>
Excédent total de fonctionnement	9 691 072,15 €
Excédent global	12 382 381,14 €

Restes à réaliser

Dépenses MOULINS COMMUNAUTE	5 080 101,35 €
Dépenses CC CHEVAGNES	1 157 847,00 €
Dépenses CC LEVIS	<u>373 060,05 €</u>
Total restes à réaliser en dépenses	6 611 008,40 €

Recettes MOULINS COMMUNAUTE	1 684 735,35 €
Recettes CC CHEVAGNES	728 588,00 €
Recettes CC LEVIS	<u>-</u>
Total restes à réaliser en recettes	2 413 323,35 €

Total restes à réaliser 4 197 685,05 €

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	4 197 685,05 €
Excédent d'investissement	<u>2 691 308,99 €</u>

Besoin de financement en investissement 1 506 376,06 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	9 691 072,15 €
Art 1068 Recette d'investissement	<u>1 506 376,06 €</u>
Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	8 184 696,09 €
Art 001 recettes d'invest.	2 691 308,99 €
Report dépense	6 611 008,40 €
Report recette	2 413 323,35 €

La Trésorière Principale

PP

Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
En délégation, la DGA
K. LESOURN



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement	302 946,26 €
Excédent de fonctionnement	52 038,71 €
Excédent global	354 984,97 €

Restes à réaliser	
Dépenses	257 496,57 €
Recettes	- €
	257 496,57 €

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	257 496,57 €
Excédent d'investissement	302 946,26 €
Excédent global d'investissement	45 449,69 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	52 038,71 €
Art 1068 Recette d'investissement	- €

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	52 038,71 €
Art 001 recettes d'invest.	302 946,26 €
Report dépense	257 496,57 €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP



Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur

Par délégation, la DCA
K. LESOURN



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS
RESULTATS 2016



Déficit d'investissement	18 728,34 €
Excédent de fonctionnement	<u>1 028 170,75 €</u>
Excédent global	1 009 442,41 €

Restes à réaliser

Dépenses	804 002,19 €
Recettes	300 000,00 €
	<u>504 002,19 €</u>

Déficit d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	504 002,19 €
Déficit d'investissement	<u>18 728,34 €</u>
Besoin de financement en investissement	522 730,53 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	1 028 170,75 €
Art 1068 Recette d'investissement	<u>522 730,53 €</u>

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	505 440,22 €
Art 001 dépenses d'invest.	18 728,34 €
Report dépense	804 002,19 €
Report recette	300 000,00 €

La Trésorière Principale

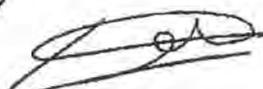
PP


 Marie DUBREUIL
 Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur

En délégation, la M^e A
 LE LESOURG



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE AUBERGE DE BRESNAY

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement	7 737,72 €
Excédent de fonctionnement	28 786,56 €
Excédent global	36 524,28 €



Restes à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
	- €

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	- €
Excédent d'investissement	7 737,72 €
Excédent global d'investissement	7 737,72 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	28 786,56 €
Art 1068 Recette d'investissement	- €

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	28 786,56 €
Art 001 recettes d'invest.	7 737,72 €
Report dépense	- €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP


 Marie DUBREUIL
 Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur

Par délégation, la DCA
 R. LESOING



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement		640 729,45 €
Excédent de fonctionnement		2 859 708,70 €
Excédent global		3 500 438,15 €
Restes à réaliser		
	Dépenses	197 200,21 €
	Recettes	89 028,90 €
		108 171,31 €
<u>Excédent d'investissement + restes à réaliser</u>		
Restes à réaliser		108 171,31 €
Excédent d'investissement		640 729,45 €
Excédent global d'investissement		532 558,14 €



Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement		2 859 708,70 €
Art 1068 Recette d'investissement		- €
Art 002 recette solde de l'excédent fonct.		2 859 708,70 €
Art 001 recettes d'invest.		640 729,45 € -
Report dépense		197 200,21 €
Report recette		89 028,90 €

La Trésorière Principale

PP

Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
Par délégation, LA BUA
K. LESOURD

MOULINS COMMUNAUTE

BUDGET ANNEXE SPANC

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement	11 777,00 €
Excédent de fonctionnement	13 828,58 €
Excédent global	25 605,58 €



Restes à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
	<hr/>
	- €

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	- €
Excédent d'investissement	11 777,00 €
Excédent global d'investissement	11 777,00 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	13 828,58 €
Art 1068 Recette d'investissement	- €

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	13 828,58 €
Art 001 recettes d'invest.	11 777,00 €
Report dépense	- €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP

Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
par délégation, la DA
K. LESOURN

MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE ESPACE FORME

RESULTATS 2016

Résultat d'investissement		- €	
Excédent de fonctionnement		8 537,85 €	
		<hr/>	
Excédent global		8 537,85 €	
Restes à réaliser			
	Dépenses	- €	
	Recettes	- €	
		<hr/>	
		- €	
<u>Résultat d'investissement + restes à réaliser</u>			
Restes à réaliser		- €	
Résultat d'investissement		<hr/>	
		- €	
Résultat global d'investissement		- €	



Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement		8 537,85 €	
Art 1068 Recette d'investissement		- €	
		<hr/>	
Art 002 recette solde de l'excédent fonct.		8 537,85 €	
Art 001		- €	
Report dépense		- €	
Report recette		- €	

La Trésorière Principale

PP

Marie DUBREUIL
 Inspectrice des finances publiques

L'Ordonnateur

Par délégation, la M^e A
 U. LESOURD



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE SOLAIRE

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement	9 023,28 €
Excédent de fonctionnement	41 149,63 €
Excédent global	50 172,91 €

Restes à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
	- €

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	- €
Excédent d'investissement	9 023,28 €
Excédent d'investissement	9 023,28 €



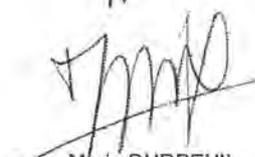
Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	41 149,63 €
Art 1068 Recette d'investissement	- €

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	41 149,63 €
Art 001 recettes d'invest.	9 023,28 €
Report dépense	- €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP



Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
au délégation, le 2e A
le LESAUB



MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT

RESULTATS 2016

Déficit d'investissement	6 378,00 €
Excédent de fonctionnement	20 867,21 €
Excédent global	14 489,21 €

Restes à réaliser

Dépenses	- €
Recettes	- €
	- €

Déficit d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	- €
Déficit d'investissement	6 378,00 €
Besoin de financement en investissement	6 378,00 €



Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement	20 867,21 €
Art 1068 Recette d'investissement	6 378,00 €

Art 002 recette solde de l'excédent fonct.	14 489,21 €
Art 001 dépenses d'invest.	6 378,00 €
Report dépense	- €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP

 Marie DUBREUIL
 Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
 Par délégation, le SCA
 U. LESOUD



MOULINS COMMUNAUTE

BUDGET ANNEXE ZAC AVERMES - LES PORTES DE L'ALLIER

RESULTATS 2016

Excédent d'investissement	1 154 225,63 €
Déficit de fonctionnement	<u>156 571,86 €</u>
Excédent global	997 653,77 €

Restes à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
	<u>- €</u>

Excédent d'investissement + restes à réaliser

Restes à réaliser	- €
Excédent d'investissement	<u>1 154 225,63 €</u>
Excédent global d'investissement	1 154 225,63 €

Reprise des résultats au B.P. 2017

Déficit de fonctionnement	156 571,86 €
Art 1068 Recette d'investissement	- €

Art 002 dépenses	156 571,86 €
Art 001 recettes d'invest.	<u>1 154 225,63 €</u>
Report dépense	- €
Report recette	- €

La Trésorière Principale

PP


Marie DUBREUIL
Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
Au de la fonction, le de A
K. LESOUD





MOULINS COMMUNAUTE
BUDGET ANNEXE RAM - MULTI ACCUEIL

RESULTATS 2016

Déficit d'investissement		75,34 €
Excédent de fonctionnement		75,34 €
Excédent global		0,00 €
Restes à réaliser		
	Dépenses	- €
	Recettes	- €
		- €
<u>Déficit d'investissement + restes à réaliser</u>		
Restes à réaliser		- €
Déficit d'investissement		75,34 €
Besoin de financement en investissement		75,34 €



Reprise des résultats au B.P. 2017

Excédent de fonctionnement		75,34 €
Art 1068 Recette d'investissement		75,34 €
Art 002 recette solde de l'excédent fonct.		0,00 €
Art 001 dépenses d'invest.		75,34 €
Report dépense		- €
Report recette		- €

La Trésorière Principale

PP

Marie DUBREUIL
 Inspectrice des finances publiques



L'Ordonnateur
 Rue de la République, Le B. de A
 U. LESOULIN

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.88

Budget primitif 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE,

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

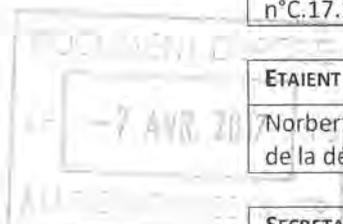
Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETARE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY



Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Budget primitif 2017

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Considérant la nécessité de mettre en place une gestion de programmation pluriannuelle pour la réalisation de certaines opérations d'investissement,

Considérant le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'élève, en mouvements budgétaires, à la somme de 50 365 648,82 € en dépenses et à la somme de 57 954 308,36 € en recettes.

- Section d'investissement

Dépenses	15 125 649,88 €
Recettes	15 125 649,88 €

- Section de fonctionnement

Dépenses	35 239 998,94 €
Recettes	42 828 658,48 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	35 239 998,94€
-----------------	----------------

-Mouvements réels	32 697 289,70 €
-Mouvements d'ordre	2 542 709,24 €

<u>Recettes</u>	42 828 658,48€
-----------------	----------------

-Mouvements réel	33 790 314,39 €
-Mouvements d'ordre	853 648,00 €
-Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	8 184 696,09 €

MOULINS COMMUNAUTE

DEPENSES

Les dépenses réelles, évaluées poste par poste, pour un montant de 32 697 289,70 € se présentent ainsi :

Chapitre 011 Charges à caractère général	3 454 857,94 €
Chapitre 012 Charges de personnel	7 074 250,39 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	2 000 000,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	17 986 825,51 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 939 755,86 €
Chapitre 66 Charges financières	224 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	17 600,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 2 542 709,24 € sont constituées par :

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 904 959,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	637 750,24 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 33 790 314,39 € se répartissent ainsi :

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	1 460 910,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	23 639 434,00 €
Chapitre 74 Dotations, subventions, participations	8 448 687,39 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	119 723,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	-
Chapitre 77 Produits exceptionnels	60 000,00 €
Chapitre 013 Atténuation de charges	61 560,00 €

et comprennent notamment

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 23 639 434,00 €

dont les principaux postes sont :

*Cotisation foncière des entreprises	4 973 687,00 €
*Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe additionnelle sur le foncier non bâti	8 081 750,00 €
*Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 783 899,00 €
*Taxe sur les surfaces commerciales	791 142,00 €
*Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	393 678,00 €

Moulins Communauté encaisse également certaines taxes pour le compte d'autres organismes, ce qui donne donc lieu à encaissement-décaissement :

* Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6 468 143,00 €
* Taxe de séjour	102 800,00 €

MOULINS COMMUNAUTE

- les dotations, subventions et participations (chapitre 74) qui s'élèvent à 8 448 687,39 €

se composent notamment de :

la Dotation d'Intercommunalité	1 725 669,00 €
la Dotation de Compensation	3 979 699,00 €

Allocations compensatrices :

- Taxe habitation	1 432 929,24 €
Taxe foncière	6 363,00 €
Cotisation foncière des entreprises	1 212,00 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 853 648,00 € sont constituées par :

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	853 648,00 €
--	--------------

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 15 125 649,88 €

* Mouvements réels	6 447 938,24 €
dont 526 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	853 648,00 €
* Mouvements d'ordre inter section	1 213 055,24 €
* Restes à réaliser 2016	6 611 008,40 €

Recettes 15 125 649,88 €

* Mouvements réels	4 758 877,00 €
* Mouvements d'ordre de section à section	2 542 709,24 €
* Mouvements d'ordre inter section	1 213 055,24 €
* Restes à réaliser 2016	2 413 323,35 €
* Excédent d'investissement	2 691 308,99 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	1 506 376,06 €

DEPENSES

Les dépenses réelles évaluées pour un montant de 6 447 938,24 € se répartissent ainsi :

Mouvements de dettes (chapitre 16)

Remboursement du capital de la dette	526 000,00 €
Autres dettes	95 000,00 €

MOULINS COMMUNAUTE

* Equipement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 030 178,33 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	1 060 667,91 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	524 120,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	3 211 972,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 2 066 703,24 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	853 648,00 €
- Chapitre 041 Opérations d'ordre inter sections	1 213 055,24 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 4 758 877,00 € sont constituées par :

* <u>Les subventions d'investissement (Chapitre 13)</u>	1 127 468,00 €
* <u>FCTVA</u>	1 038 245,00 €
<u>Les emprunts et dette</u>	2 500 000,00 €
* <u>Les produits des cessions d'immobilisations</u>	93 164,00 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 3 755 764,48 € sont constituées par :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 904 959,00 €
- Chapitre 041 Opérations d'ordre inter sections	1 213 055,24 €
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	637 750,24 €

MOULINS COMMUNAUTE

II – BUDGETS ANNEXES

PARC DES EXPOSITIONS

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 311 431,08 € HT.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	37 100,00 €
66 Charges financières	106 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	28 322,62 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	139 508,46 €

Recettes :

Chapitres

74 Dotations et participations	50 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	157 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement	52 038,71 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	52 392,37 €

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 505 000,54 € HT

Dépenses

Chapitres

16 Remboursement d'emprunts et dettes	178 000,00 €
Restes à réaliser	257 496,57 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	52 392,37 €
041 Opérations patrimoniales	17 111,60 €

Recettes

Chapitres

27 Autres immobilisations financières	17 111,60 €
021 Virement de la section de fonctionnement	28 322,62 €
001 Excédent d'investissement reporté	302 946,26 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	139 508,46 €
041 Opérations patrimoniales	17 111,60 €

MOULINS COMMUNAUTE

TRANSPORTS URBAINS

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 682 035,57 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	2 986 602,74 €
012 Charges de personnel	52 600,00 €
014 Atténuation de produits	8 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
66 Charges financières	40 000,00 €
67 Réserves	95 537,48 €
023 Virement à la section d'investissement	344 322,60 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	151 972,75 €

Recettes :

Chapitres

73 Produits issus de la fiscalité	2 630 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	540 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 095,35 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	505 440,22 €

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 870 025,88 €.

Dépenses

Chapitres

16 Remboursement d'emprunts et dettes	94 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	51 200,00 €
23 Immobilisations en cours	822 000,00 €
Restes à réaliser	804 002,19 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	5 095,35 €
001 Déficit d'investissement reporté	18 728,34 €

Recettes

Chapitres

16 Emprunts	310 000,00 €
13 Subventions d'investissement	241 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	344 322,60 €
1068 Reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	522 730,53 €
Restes à réaliser	300 000,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	151 972,75 €

MOULINS COMMUNAUTE

MULTISERVICES BRESNAY

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 489,61 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	8 528,28 €
65 Autres charges de gestion courante	20 010,00 €
023 Virement à la section d'investissement	4 795,46 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 155,87 €

Recettes :

Chapitres

75 Autres produits de gestion courante	6 014,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 689,05 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	28 786,56 €

- la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à la somme 26 689,05 €.

Dépenses

Chapitres

16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	6 000,00 €
23 Immobilisations en cours	6 000,00 €

040 Opérations d'ordres transfert entre sections	12 689,05 €
--	-------------

Recettes

Chapitres

021 Virement de la section de fonctionnement	4 795,46 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	14 155,87 €
001 Excédent de fonctionnement reporté	7 737,72 €

ASSAINISSEMENT

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 043 912,70 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	1 728 580,00 €
012 Charges de personnel	442 000,00 €
014 Atténuation de produits	570 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	170 000,00 €
66 Charges financières	385 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	319 000,00 €

MOULINS COMMUNAUTE

022 Dépenses imprévues	195 750,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 907 718,70 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 325 364,00 €

Recettes :

Chapitres

70 Ventes de produits fabriqués, prestations...	3 810 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	36 297,00 €
75 Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
77 Produits exceptionnels	24 270,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	283 637,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 859 708,70 €

- **la section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme 10 350 777,05 €.

Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	70 200,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 551 928,84 €
23 Immobilisations en cours	2 154 811,00 €
16 Emprunts	2 785 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	1 000 000,00 €
020 Dépenses imprévues	218 000,00 €
Restes à réaliser	197 200,21 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	283 637,00 €
041 Opérations patrimoniales	90 000,00 €

Recettes

Chapitres

13 Subventions d'investissement	267 285,00 €
16 Emprunts	5 030 651,00 €
27 Autres immobilisations financières	1 000 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 907 718,70 €
001 Excédent d'investissement	640 729,45 €
Restes à réaliser	89 028,90 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	1 325 364,00 €
041 Opérations patrimoniales	90 000,00 €

SPANC

- **la section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 31 428,58 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	19 400,00 €
012 Charges de personnel	3 900,00 €
65 Autres charges de gestion courante	130,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	5 498,58 €

MOULINS COMMUNAUTE

Recettes :

Chapitres

70 Ventes de produits fabriqués, prestations...	17 600,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	13 828,58 €

- la section d'investissement s'élève en recettes à la somme 17 275,58 €.

Recettes

Chapitres

021 Virement de la section de fonctionnement	5 498,58 €
001 Excédent d'investissement reporté	11 777,00 €

ESPACE FORME

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 339,25 € HT.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	16 800,00 €
012 Charges de personnel	22 100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 099,24 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 330,01 €

Recettes :

Chapitres

70 Produits des services et du domaine	26 845,71 €
75 Autres produits de gestion courante	10 955,69 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	8 537,85 €

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 097,92 € HT.

Dépenses

Chapitres

21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €
23 Immobilisations en cours	2 097,92 €

Recettes

Chapitres

13 Subventions d'investissement	4 767,91 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	2 330,01 €

MOULINS COMMUNAUTE

PRODUCTION ENERGIE SOLAIRE

- la section de fonctionnement s'élève en dépenses à la somme de 37 185,72 € et en recettes à la somme 64 158,63 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	6 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 Charges financières	10 100,00 €
023 Virement à la section d'investissement	3 827,72 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 158,00 €

Recettes :

Chapitres

70 Ventes de produits fabriqués, prestations...	18 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 009,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	41 149,63 €

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30 009,00 €.

Dépenses

Chapitres

21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €
16 Emprunts	15 000,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	5 009,00 €

Recettes

Chapitres

021 Virement de la section de fonctionnement	3 827,72 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	17 158,00 €
001 Excédent d'investissement reporté	9 023,28 €

PARCS DE STATIONNEMENT

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 82 489,21 € HT.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	41 534,21 €
012 Charges de personnel	38 445,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €
023 Virement à la section d'investissement	925,00 €
042 Opérations d'ordre	1 275,00 €

Recettes :

Chapitres

70 Produits des services et du domaine	68 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	14 489,21 €

MOULINS COMMUNAUTE

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 578,00 € HT.

Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	700,00 €
001 Déficit d'investissement	6 378,00 €

Recettes

Chapitres

021 Virement de la section de fonctionnement	925,00 €
1068 Excédent de fonctionnement	6 378,00 €
040 Opérations d'ordre	1 275,00 €

ZA LES PORTES DE L'ALLIER

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 481 953,00 € HT.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	237 594,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	87 777,14 €
002 Résultat reporté	156 571,86 €

Recettes :

Chapitres

75 Autres produits de gestion courante	203 455,00 €
77 Produits exceptionnels	40 894,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	237 604,00 €

- la section d'investissement s'élève en dépenses à la somme de 237 604,00 € et en recettes à la somme 1 242 002,77 €.

Dépenses

Chapitres

040 Opérations d'ordres transfert entre sections	237 604,00 €
--	--------------

Recettes

Chapitres

040 Opérations d'ordres transfert entre sections	87 777,14 €
001 Excédent d'investissement reporté	1 154 225,63 €

MOULINS COMMUNAUTE

RAM – MULTI ACCUEIL

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 245 632,00 €.

Dépenses :

Chapitres

011 Charges à caractère général	25 243,00 €
012 Charges de personnel	213 649,00 €
042 Opérations d'ordre	6 740,00 €

Recettes :

Chapitres

70 Produits des services et du domaine	25 000,00 €
74 Dotations et participations	219 534,00 €
042 Opérations d'ordre	1 098,00 €

- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 815,34 €.

Dépenses

Chapitres

21 Immobilisations corporelles	5 642,00 €
040 Opérations d'ordre	1 098,00 €
001 Déficit d'investissement	75,34 €

Recettes

Chapitres

1068 Excédent de fonctionnement	75,34 €
040 Opérations d'ordre	6 740,00 €

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (Abstentions : 5):

- **D'adopter** le budget primitif de l'exercice 2017

- **D'adopter** les programmes suivants selon la procédure des « autorisations de programme – crédits de paiement » (AP/CP), conformément aux plans prévisionnels annexés et d'ouvrir chaque année aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation des opérations :

- Réalisation d'un complexe multisports
- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Aides au logement social
- Travaux d'assainissement
- Extension des locaux du siège de Moulins Communauté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation,

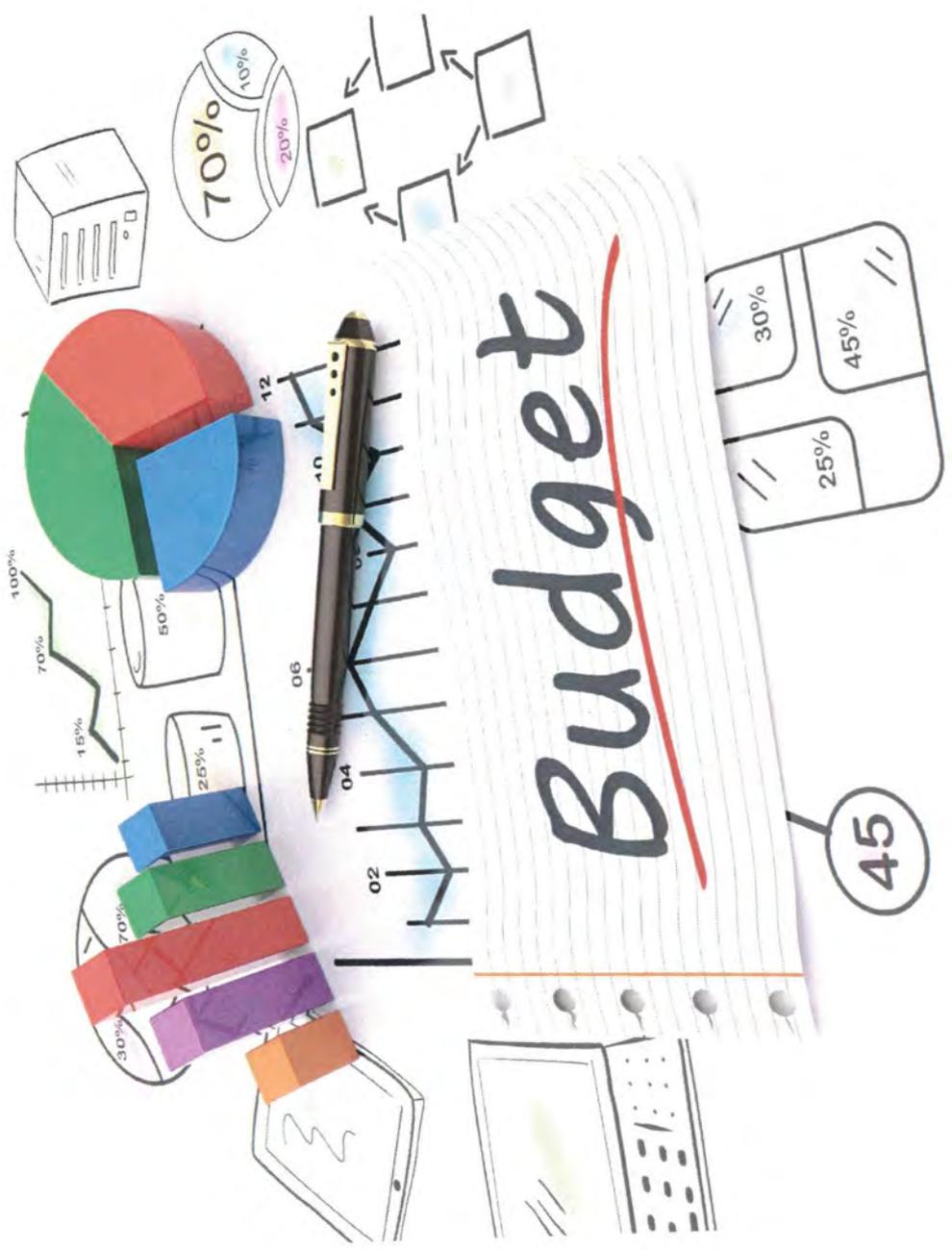
La Vice-Présidente déléguée à

L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

LE BUDGET 2017



BUDGET PRINCIPAL

Moulins Communauté : collectivité de collecte et de reversement

A noter :

Moulins Communauté a en charge de collecter certaines recettes qui sont reversées à même hauteur : par conséquent ces recettes ne génèrent pas d'autofinancement.

Il s'agit de :

- La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (6 468 K€)*
- La Taxe de Séjour (100 K€)*
- La participation du Département au transport scolaire (715 K€)*

A noter :

*S'agissant de la TEOM et du calcul de taux, Moulins Communauté est **en attente du produit attendu de la part du SICTOM Nord Allier** (élément devant nous parvenir après le 16 mars).*

Moulins Communauté est également en attente des coefficients de pondération des valeurs locatives permettant d'atténuer les variations de valeurs locatives entre les différentes communes pour un même service rendu.



BUDGET PRINCIPAL

Moulins Communauté : un comparatif avec 2016 difficile du fait de la modification du périmètre de Moulins Communauté

A noter :

Le budget 2017 intègre les mouvements liés à l'élargissement du périmètre de Moulins Communauté avec l'intégration des Communautés de Communes de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, ainsi que des communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry.

La majorité des postes de dépenses et de recettes voit son montant croître, aussi l'évolution des dépenses et des recettes chapitre par chapitre ou compte par compte n'est donc pas représentative d'une évolution mécanique.



BUDGET PRINCIPAL

Suréquilibrage de la section de fonctionnement

Les chiffres clés :

En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)



Les mesures gouvernementales principales ayant une incidence sur les recettes de fonctionnement :

- Poursuite de la baisse de la DGF liée à l'effort au redressement des finances publiques : **toutefois, diminution de moitié, par rapport aux années précédentes***
- Modification de l'assiette de DGF (-57 %) compensée par une part garantie qui décroît de 5 % par an.*
- Majoration forfaitaire des bases fiscales de + 0,4%*



A noter :

- La part de chaque typologie de recettes dans les recettes globales est calculée hors TEOM, taxe de séjour et participation au transport scolaire et hors mouvements d'ordre*



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En recettes : 42 829 K€**

(854 K€ en mouvements d'ordre)

Répartition des principales recettes

- ① **17 068 K€ soit 65 %** au titre des **impôts et taxes** (CFE, contributions directes, CVAE, TASCOT, IFR, compensations fiscales...)
- ② **7 662 K€ soit 29 %** au titre des **dotations et subventions** (Dotation d'Intercommunalité, dotation de compensation, DGD, participation Etat...)
- ③ **649 K€ soit 3 %** au titre des **produits des services** (régies, revenus des immeubles, redevances d'occupation du domaine public...)
- ④ **1 063 K€ soit 3 %** au titre des **remboursements du personnel des budgets annexes, assurances...**



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En recettes : 42 829 K€**

(854 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales recettes en K€

① **17 068 K€** au titre des **impôts et taxes**

Pour information, montant provenant des autres communes = 1 064 K€

dont **contributions directes (TH, TFNB, TFB) : 8 082 K€ soit 47 % des impôts et taxes**

dont **contributions des entreprises (CFE, CVAE, Tascom, IFER) : 8 942 K€ soit 52 %**

Taux des taxes en cours de calcul : Non augmentation des taux, détermination des taux moyens pondérés et durée de lissage : 12 ans





BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)

① Zoom sur la fiscalité

➔ contributions directes (TH, TFNB) : 8 082 K€

A noter :

*Le montant inscrit à ce jour correspond aux recettes consolidées perçues en 2016 par les 3 EPCI
+ la fiscalité reprise des 18 communes qui percevaient jusqu'alors ces taxes
+ 0,4 % correspondant à l'augmentation annoncée des bases*



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)

① Zoom sur la fiscalité

➔ Contributions des entreprises (CFE, CVAE, Tascom, IFER) : 8 942 K€

dont CFE : 4 974 K€ soit 56 % de la fiscalité professionnelle

montant prévisionnel = + 0,4 %/à 2016 + reprise de fiscalité des 2 Communautés de Communes et des 18 communes

dont CVAE : 2 784 K€ soit 31 % de la fiscalité professionnelle

montant prévisionnel = - 1,3%/à 2016 + reprise de fiscalité des 2 Communautés de Communes et des 18 communes

dont TASCOS : 790 K€ soit 9 % de la fiscalité professionnelle

montant prévisionnel = montant perçu en 2016 + reprise de fiscalité des 18 communes

dont IFER : 394 K€ soit 4 % de la fiscalité professionnelle

montant prévisionnel = montant perçu en 2016 + reprise de fiscalité des 18 communes



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales recettes en K€

② 7 662 K€ au titre des dotations, subventions

dont Dotation d'intercommunalité : 1 726 K€ soit 23 % des dotations, subventions

dont Dotation de compensation groupement de communes : 3 980 K€ soit 52 % des dotations, subventions

dont participations du Département, de l'Etat, compensations fiscales...: 1 957 K€ soit 25 % des dotations, subventions



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)



② Zoom sur les dotations

➔ Dotation d'intercommunalité : 1 726 K€

A noter :

Le montant inscrit à ce jour correspond au montant 2016 des 3 EPCI diminué de la contribution à l'effort de redressement.

L'effort demandé aux collectivités doit se poursuivre jusqu'en 2018, année dédiée également à la réforme de la DGF.



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)

② Zoom sur les dotations

➔ **Dotation de compensation groupement de communes : 3 980 K€**

A noter :

Le montant inscrit à ce jour correspond au montant 2016 diminué de la baisse constatée entre 2015 et 2016.

- Baisse de 80 K€ entre 2015 et 2016*
- Baisse entre 2016 et 2013 : - 219 K€*



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

② Zoom sur les dotations

(854 K€ en mouvements d'ordre)

→ Participations du Département, de l'Etat...: 239 K€ (hors compensations fiscales)

A noter :

Les participations se décomposent des éléments principaux suivants :

- 50 K€ de subvention du Département pour l'aide à l'enseignement musical : montant constant par rapport à 2016
- 29 K€ de subvention de l'Etat au titre de la politique de la Ville : montant légèrement en baisse par rapport à 2016
- 40 K€ de subvention de la Région dans le cadre du financement du Projet de Développement Urbain Intégré
- 83 K€ de participations de divers organismes pour le financement du GAL
- Seules les participations sans reversement apparaissent ici, la participation du CD 03 au transport scolaire ayant été retraitée (715 K€)



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En recettes : 42 829 K€**

(854 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales recettes en K€

③ 649 K€ au titre des **produits des services**

dont **régies (Ovive, école de musique, raquette, politique de la ville) : 487 K€ soit 71 % des produits des services**

dont **facturation ADS : 30 K€**



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En recettes : 42 829 K€**

(854 K€ en mouvements d'ordre)

③ Zoom sur le produit des services

→ Régies (Ovive, école de musique, raquette, politique de la ville) :
487 K€

A noter :

Les régies de Moulins Communauté sont les suivantes :

- Ovive : 358 K€ : montant quasi équivalent à 2016 (73,5 % du produits des régies)*
- Ecole de musique : 98 K€*
- Stage sécurité routière et passeport jeune : 25 K€*
- Salle de la raquette : 4 K€*



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Les chiffres clés : En recettes : 42 829 K€

(854 K€ en mouvements d'ordre)

③ Zoom sur le produit des services

➔ Facturation ADS : 30 K€

A noter :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, suite au désengagement de l'Etat, Moulins Communauté instruit les autorisations du droit des sols de 21 communes.

Une gratuité pour l'instruction était actée pendant 1 an. Elle a été prolongée sur la fin de l'année 2016.

Une tarification est appliquée depuis le 01/01/2017 fixée à 40 €/acte instruit.



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Répartition des principales dépenses

- ① **11 519 K€** au titre des **atténuations de recettes** (attributions de compensations, dotations de solidarité communautaire, FNGIR, FPIC...) (**hors TEOM**)
- ② **7 074 K€** au titre des **charges de personnel**
- ③ **3 455 K€** au titre des **charges à caractère général** (énergie, eau, assainissement, charges locatives, maintenances...)
- ④ **1 791 K€** au titre des **subventions de fonctionnement** (équilibre des budgets annexes, subventions aux associations...)
- ⑤ **224 K€** au titre des **frais financiers**



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales dépenses en K€

① **11 519 K€** au titre des **atténuations de recettes** (hors TEOM)

dont **attribution de compensation : 10 280 K€**

dont **dotation de solidarité communautaire : 601 K€**

dont **FNGIR : 436 K€**

dont **FPIC : 198 K€**



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

① Zoom sur les atténuations de recettes

➔ Attribution de compensation : 10 280 K€

A noter :

Augmentation de l'attribution de compensation de 1 869 K€

=> Correspond au versement effectué aux 18 communes en compensation de la perte de leurs recettes fiscales au profit de Moulins Communauté



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

① Zoom sur les atténuations de recettes

➔ **Dotation de solidarité communautaire : 601 K€**

A noter :

Le montant de la dotation de solidarité communautaire avait augmenté en 2016 de 11 K€ à titre exceptionnel du fait du protocole conclu avec la Ville d'Yzeure concernant la redevance assainissement. En 2017, le montant revient à son niveau habituel.



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

① Zoom sur les atténuations de recettes

➔ **FNGIR : 436 K€ / FPIC : 198 K€**

A noter :

Le montant du FNGIR est équivalent au montant 2016, intégrant les versements effectués par les Communautés de Communes de Chevagnes en Solognes Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, ainsi que les versements effectués auparavant par les 18 communes.

S'agissant du FPIC, en l'absence d'information précise sur son évolution, son montant a été évalué à la somme de 198 K€ soit une hausse de 29 K€.



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales dépenses en K€

② 7 074 K€ au titre des **charges de personnel**

A noter :

Le montant des charges de personnel évolue avec l'intégration au 1^{er} janvier du personnel des deux communautés de communes, et la reprise des agents du GAL dans le cadre du transfert de la gestion des fonds LEADER



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales dépenses en K€

③ 3 455 K€ au titre des **charges à caractère général**

dont **électricité, eau et assainissement, carburant : 555 K€**

dont **maintenances : 394 K€**

dont **cotisations : 56 K€**

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales dépenses en K€

④ 1 791 K€ au titre des **subventions de fonctionnement**

dont **subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : 697 K€**

dont **subventions aux associations : 744 K€**

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les chiffres clés : En dépenses : 35 240 K€

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

④ Zoom sur les subventions de fonctionnement

➔ **subventions aux associations : 744 K€**

Fonction	Subventions	Objet	Subventions 2017
657341 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP			4 059
020		Provision	4 059
Total aides versées aux communes membres du GFP			4 059
657363 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX SERVICES PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF			99 534
020	Budget RAM - Multi Accueil	Subvention d'équilibre	99 534
Total RAM - Multi Accueil			99 534



BUDGET PRINCIPAL



65738 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS			731 207
524	ADSEA	Convention	41 000
	BANQUE ALIMENTAIRE	Convention	2 700
	CCAS	Fonds d'Aide aux Jeunes	4 000
	CIAS	Gestion du PRE	12 000
	MISSION LOCALE	Convention	59 136
	JUSTICE ET CITOYENNETE 03		6 400
	ODAS		4 000
	MISSION LOCALE	Convention	1 716
Total Politique de la ville			130 952
811	Budget Assainissement	Contribution réseaux eaux pluviales	100 000
		Attribution de compensation	36 300
Total Assainissement			136 300
815	Budget Transports	Subvention d'équilibre	400 000
Total Transports			400 000
830	Cofinancement Espace Info Energie		3 000
Total Habitat			3 000
91	Budget Parc des Expositions	Subvention d'équilibre	50 000
Total Parc des expositions			50 000
413	Budget Espace Forme	Subvention d'équilibre	10 956
Total Espace Forme			10 956



BUDGET PRINCIPAL



6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE			605 770
020	CENTRE MEDICO SPORTIF		13 500
	CHEMIN DE ST JACQUES EN AUVERGNE	Entretien du balisage de la voie Jacquaire de Vézelay	62
	HALTE GARDERIE CH'TITES CANAILLES		9 000
	LURCY SPORT LOISIRS ANIMATION	Semaine internationale du folklore	1 076
	LES BUCHERONS DE FUBLENE	Fête des bois	420
	LEVIS EN PISTE	120ème anniversaire du vélodrome local	360
	ADATER		400
	COMITE FOIRES ET MARCHES	Foire aux chevaux	412
	COMITE DES FETES DE NEURES	Election de la reine du Pays de Lévis	204
	LA CHAVANNEE	Fête de la rivière	705
	TIM'F	Tournoi international de football moins de 15 ans	500
	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE COUZON	Transport des élèves à la médiathèque de Lurcy-Lévis	125
	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE SAINT LEOPARDIN D'AUGY	Transport des élèves à la médiathèque de Lurcy-Lévis	125
	PETANQUE GARNAT SAINT MARTIN	4ème régional de pétanque en doublettes	463
		provision	5 047
		Total Aides aux associations	32 399

BUDGET PRINCIPAL

025	ASS. SOUVIGNY GRAND SITE	Foire Médiévale de Souvigny	12 000
	Total Aides aux associations		12 000
23	MISSION LOCALE	DUCA	16 000
	TEMPRO	Négociales 2017	400
	TEMPRO	Vis ton territoire	150
		Soutien déplacement au concours agricole du Lycée agricole du Bourbonnais	400
	Total Enseignement supérieur		16 950
311	ASS. SAINT MARC	Journées Musicales d'automne	3 000
	Total Ecole de musique		3 000
412	EAMYA	Organisation d'un meeting national	2 000
	Total Stade d'athlétisme		2 000
524	ACCUEILLIR POUR AIDER A VIVRE	Maintien des liens affectifs et familiaux	1 500
	A.D.I.E	Action de crédit solidaire	2 000
	A.D.S.E.A.	Action de service et d'implication dans la vie locale	4 000
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PUPILLES	Accompagnement à la scolarité - Yzeure le Plessis	2 300
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PUPILLES	Accompagnement à la scolarité - Moulins Nord	4 500
	ANVP	Aider les personnes incarcérées et leurs familles	1 000
	AS MOULINS ACADEMIE FOOTBALL	Carnet de santé du footballeur	1 000
	AS YZEURE FOOT	Le carnet de santé du jeune footballeur	1 000
la 5ème coupe du monde des quartiers		1 000	



BUDGET PRINCIPAL



524

AUVERGNE ACTIVE	Ensemble pour la création -reprise d'entreprise	3 000
CDAD	Ateliers de l'accès aux droits	1 000
CIDFF	Ateliers d'expression et intergénérationnels citoyens	3 000
	Actions collectives pour les femmes	2 500
CINE BOCAGE	Cinéma en balade	1 500
EAMYA	Athlé vacances / kids stadium	1 000
	Sports vacances	1 000
FJT LE TREMLIN	Pousser les portes du quartier de Bourgogne	4 000
	Episol jeunes	14 000
LES MALS COIFFES	4ème biennale des illustrateurs	1 500
MISSION LOCALE	Parrainages	1 830
	A la rencontre des jeunes en QPV	3 728
MOBIL'EMPLOI	Mobil'emploi	3 000
MOSAIQUE	Théâtre, chants, clowns	1 242
PARTAGE ET TRAVAIL	Epicerie sociale	8 000
REGIE DE QUARTIER MOULINS SUD	Garage social	9 000
RESEAU DE REUSSITE EDUCATIVE	Contrat de réussite scolaire	500
RESEAU DE REUSSITE EDUCATIVE	Passeport artistique et culturel	1 500
TAKASS	Takass ou tapass	1 000
VILTAIS	SASPP	5 400
	Custimisation de meubles - L'aménagerie	2 000
	Institut de beauté solidaire	3 000
Total Politique de la ville		91 000



BUDGET PRINCIPAL



70	Association Départementale d'Information au Logement 03	Convention	9 821
		Observatoire Départemental de l'Habitat	6 000
		Total Habitat	15 821
90	CENTREXPO	Salon	15 300
		ADIE	4 000
		RESEAU ENTREPRENDRE	15 000
		Total Développement économique	34 300
91	Société d'Agriculture	Concours Agricole	31 500
		Total Foires et marchés	31 500
95	Office de tourisme de Moulins et sa région	Convention d'objectifs	264 000
		Reversement taxe de séjour (prévision)	102 800
		Total Aides aux touristes	366 800



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement



Les chiffres clés : **En dépenses : 35 240 K€**

(2 543 K€ en mouvements d'ordre)

Montant des principales dépenses en K€

⑤ 224 K€ au titre des **frais financiers**

A noter :

2017 intègre les frais financiers relatifs aux prêts repris des Communautés de Communes de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais



BUDGET PRINCIPAL

Equilibre de la section d'investissement : 15 126 K€

Les chiffres clés : En recettes : 4 759 K€

(3 787 K€ en mouvements d'ordre)



Répartition des principales recettes

- ① 1 038 K€ au titre du FCTVA
- ② 1 221 K€ au titre des subventions/cessions
- ③ 2 500 K€ d'emprunt



BUDGET PRINCIPAL

Equilibre de la section d'investissement : 15 126 K€

Les chiffres clés : En dépenses : 13 059 K€

(2 067 K€ en mouvements d'ordre)



Répartition des principales dépenses

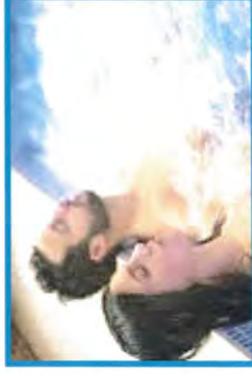
① **526 K€** au titre des **remboursements du capital de la dette**

2017 intègre le remboursement en capital relatif aux prêts repris des Communautés de Communes de Chevagnes en Solognes Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais

② **10 117 K€** au titre des **dépenses d'équipement** (y compris reports pour 4 195 K€)



LES BUDGETS ANNEXES





**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
PARC DES EXPOSITIONS : 816 K€**

Equilibre de la section de fonctionnement : 311 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

- 157 K€ au titre de la redevance versée par le délégataire
- 50 K€ au titre de la participation versée par le budget principal



En dépenses

- 37 K€ au titre des charges à caractère général
- 107 K€ au titre des charges financières



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
PARC DES EXPOSITIONS : 816 K€**

Equilibre de la section d'investissement : 505 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ 17 K€ au titre du **droit à déduction de TVA**

En dépenses

→ 257 K€ au titre des **dépenses d'équipement reportées**

→ 178 K€ au titre du **remboursement du capital de la dette**



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORT URBAIN :
5 552 K€**

Equilibre de la section de fonctionnement : 3 682 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ 2 630 K€ au titre du versement de transport (versement effectué par les entreprises d'au moins 11 salariés)

→ 400 K€ de participation du budget principal



En dépenses



→ 2 987 K€ au titre des charges à caractère général (dont 2 940 K€ de versement au délégataire)

→ 53 K€ au titre des charges de personnel

→ 40 K€ au titre des charges financières



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORT URBAIN :
5 552 K€**

Equilibre de la section d'investissement : 1 870 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes



- 310 K€ au titre de l'emprunt
- 241 K€ au titre des subventions perçues

En dépenses

- 1 752 K€ au titre des dépenses d'équipement (y compris reports) dont 1 495 K€ pour l'acquisition et les travaux de réhabilitation d'un dépôt de bus
- 94 K€ au titre du remboursement en capital de la dette



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
MULTISERVICES BRESNAY : 74 K€**

Equilibre de la section de fonctionnement : 47 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

- En dépenses**
- 9 K€ au titre des **charges à caractère général**
 - 20 K€ au titre des **admissions en non valeur**
- En recettes**
- 6 K€ au titre des **loyers et charges**

Equilibre de la section d'investissement : 27 K€

Les chiffres clés :

- En dépenses**
- 12 K€ de **dépenses d'équipement**



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT :
17 395 K€**

Equilibre de la section de fonctionnement : 7 044 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ 3 200 K€ au titre de la redevance assainissement



En dépenses

→ 1 729 K€ au titre des charges à caractère général

→ 442 K€ au titre des charges de personnel

→ 386 K€ au titre des charges financières



**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT :
17 395 K€**

Equilibre de la section d'investissement : 10 351 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :



En recettes

→ 3 000 K€ au titre de l'emprunt

En dépenses

→ 3 000 K€ au titre des dépenses d'équipement

→ 785 K€ au titre du remboursement en capital de la dette

BUDGET ANNEXE SPANC

Equilibre de la section de fonctionnement : **31 K€**

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ **13 K€** au titre de la facturation du **contrôle des installations autonomes**

→ **5 K€** au titre de la facturation du **bilan assainissement**

→ **19 K€** au titre des **charges à caractère général**

→ **4 K€** au titre des **charges de personnel**

En dépenses

Equilibre de la section d'investissement : **17 K€**

12 K€ correspond à la reprise de **l'excédent d'investissement 2016**



MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
ESPACE FORME : 53 K€

Equilibre de la section de fonctionnement : 46 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ **27 K€** au titre des droits d'entrée

→ **11 K€** de subvention d'équilibre versée par le budget principal

En dépenses

→ **17 K€** au titre des **charges à caractère général**

→ **22 K€** au titre des **charges de personnel**





MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
ESPACE FORME : 53 K€

Equilibre de la section d'investissement : 7 K€



Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ **5 K€** de **subvention d'équipement**
versée par le budget principal

En dépenses

→ **7 K€** de **dépenses d'équipement**



BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Excédent de la section de fonctionnement : 27 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ 18 K€ au titre de la **vente d'électricité**

En dépenses

→ 10 K€ au titre des **charges financières**

→ 6 K€ au titre des **charges à caractère général**



Equilibre de la section d'investissement : 30 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En dépenses

→ 15 K€ au titre du **remboursement en capital de la dette**

→ 10 K€ de **maintien en état de l'existant**



BUDGET GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT : 91 K€

Equilibre de la section de fonctionnement : 82 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

→ 68 K€ au titre des **abonnements, entrées horaires**



En dépenses

→ 42 K€ au titre des **charges à caractère général**

→ 38 K€ au titre des **charges de personnel**



BUDGET GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT : 91 K€

Equilibre de la section d'investissement : 9 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En dépenses

→ 2 K€ au titre des dépenses d'équipement



BUDGET ANNEXE ZA AVERMES "LES PORTES DE L'ALLIER"

Equilibre de la section de fonctionnement : **482 K€**

Les chiffres clés (mouvements réels) :



→ **203 K€** au titre de la participation pour équipements publics (part tertiaire)

→ **41 K€** de **produits exceptionnels**

→ **238 K€** au titre des **charges à caractère général**

En dépenses

Sur équilibre de la section d'investissement

En dépenses : **238 K€**

En recettes : **1 242 K€**



**BUDGET GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE – MULTI ACCUEIL
CHEVAGNES : 252 K€**

Equilibre de la section de fonctionnement : 246 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En recettes

- **25 K€** au titre de **la facturation du service**
- **120 K€** au titre des **participations** reçues de divers organismes
- **100 K€** au titre de la **subvention d'équilibre** versée par le budget principal

En dépenses

- **25 K€** au titre des **charges à caractère général**
- **214 K€** au titre des **charges de personnel**



**BUDGET GLOBAL DU BUDGET ANNEXE
RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE – MULTI ACCUEIL
CHEVAGNES : 252 K€**

Equilibre de la section d'investissement : 7 K€

Les chiffres clés (mouvements réels) :

En dépenses

→ 6 K€ au titre des dépenses d'équipement

IN
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T



Les Investissements

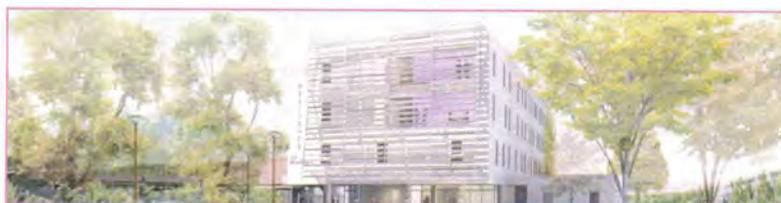


INVESTISSEMENTS 2017

MOULINS COMMUNAUTÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LIAISONS DES TERRITOIRES TOURISME – SERVICES A LA POPULATION

→ Poursuite des études opérationnelles pour le franchissement de l'Allier avec le 2ème pont : **85 K€**



→ Participation à la réalisation d'une résidence intergénérationnelle à Moulins : **130 K€**

→ Participation aux travaux de réhabilitation de la structure pour personnes âgées handicapées l'ENVOL : **45 K€**

→ Enseignement supérieur : **11 K€**

→ Création d'un espace de coworking : **66 K€**



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LIAISONS DES TERRITOIRES TOURISME – SERVICES A LA POPULATION



→ Participation au projet de restructuration de l'hippodrome : **230 K€**

→ Autour de la bible de Souvigny : **55 K€**

→ Poursuite de l'élaboration de la Stratégie Touristique : **128 K€**



L'Agence de développement touristique de la France



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE

→ Aménagement des berges : **360 K€**

→ Aides à l'habitat : aux bailleurs privés et sociaux : **619 K€** (dont 12 K€ de participation pour la Maison de l'Habitat)



→ Elaboration du SCOT : **114 K€**

→ Contrat de ruralité (audit du territoire) : **25 K€**

→ Financement des projets en direction des communes rurales: **335 K€**



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE



→ Plans Climat Energie Territoriaux : **108 K€**

→ Lutte contre les inondations : **86 K€**



→ Aire de covoiturage: **7 K€**

→ Acquisition de vélos dans le cadre du développement des modes doux : **100 K€**

→ Aide aux communes rurales pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme : **100 K€**



EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - AMENAGEMENTS DIVERS

→ Extension des locaux
communautaires : **2 000 K€**

→ Acquisition du siège de Moulins
Communauté (troisième échéance) :
95 K€



→ Maintien Ecole de musique,
médiathèque : **466 K€**

→ Maintien Ovive, stade d'athlétisme,
salle de la raquette : **142 K€**



→ Etude et travaux bassin Ovive : **316 K€**

→ Travaux 2^{ème} tranche complexe de la raquette (1^{ère} partie) : **827 K€**

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - AMENAGEMENTS DIVERS

→ Création d'une salle multigénérationnelle à Lusigny : **1 145 K€**

→ Réhabilitation d'une tuilerie à Couzon : **343 K€**

→ Maintien Pôle de sécurité routière : **6 K€**

→ Maintien abord de la gare : **43 K€**



→ Achat et travaux d'un dépôt de bus : **1 495 K€**



→ Maintien PLA
centre routier et petits
vernats : **60 K€**



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

- Desserte eaux usées rte de Besson à Chemilly : **400 K€**
- Réseau rte de Moulins à Bessay : **343 K€**
- Constructions neuves sur réseau, grosses réparations réseaux : **300 K€**
- Travaux de chemisage : **235 K€**
- Réfection couverture du bâtiment dédié au prétraitement/stockage : **199 K€**
- Travaux sur ouvrage de dépotage + réhabilitation désodorisation STEP des isles + réfection peintures : **128 K€**
- Bresnay extension de réseau route de St Pourçain : **100 K€**
- Moulins confortement des galeries visitables : **100 K€**
- Restructuration réseaux Bd Moulin à Vent à Yzeure : **50 K€**
- Reconstruction STEP de Trévol : **45 K€**



Contribution eaux pluviales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

DOC
11 - 7 AVR. 2017
A...

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Contribution eaux pluviales

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la circulaire du 22 juin 1977 précisant les modalités de contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales,

Considérant que la dite circulaire précise que la charge supportée par le budget principal au titre des eaux pluviales dépend de la texture du réseau,

Considérant que dans le cas de réseaux totalement unitaires, les fourchettes de participation du budget principal peuvent se situer entre 20 et 30 % des charges de fonctionnement du réseau et entre 30 et 50 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts,

Considérant que dans le cas de réseaux séparatifs, ce qui est le cas de Moulins Communauté, la circulaire précise que la participation du budget principal ne doit pas être établie au regard d'une fourchette mais dans la limite de 10 % des charges de fonctionnement,

Considérant que cette participation en fonctionnement se complète par une participation en investissement forfaitaire au regard des investissements,

Considérant qu'afin de tendre à la réglementation en vigueur, compte tenu que les réseaux de Moulins Communautés sont majoritairement séparatifs, il est proposé de fixer le % permettant de calculer la contribution en fonctionnement au titre des eaux pluviales à 5 %,

Considérant qu'en se basant sur le prévisionnel du budget annexe assainissement 2017, cela établit la contribution à environ 100 000 €,

Considérant que s'agissant de la dotation forfaitaire à établir en investissement, il convient d'identifier sur les 10 dernières années le montant moyen d'investissement pour le seul retraitement des eaux pluviales.

Considérant que ce montant est estimé par le service à 70 000 € par an, et qu'il permet ainsi de déterminer le montant annuel de la dotation forfaitaire qui pourra être versée en investissement par le budget principal au budget annexe assainissement, à savoir 70 000 €,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- le versement d'une contribution du budget principal au budget annexe assainissement calculée sur la base de 5 % des charges de fonctionnement du dit budget annexe
- le versement d'une dotation forfaitaire en investissement à hauteur de 70 000 € chaque année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Vote des taux de fiscalité 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

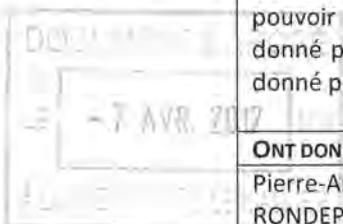
Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY



Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Vote des taux de fiscalité 2017

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération du Conseil communautaire du jour approuvant le budget primitif 2017,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Considérant que dans le cadre de la loi NOTRe, le nouvel EPCI constitué par Moulins Communauté, la communauté de communes de « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise », la communauté de communes de « Pays de Levis en Bocage Bourbonnais », Dornes et Saint Parize en Viry, doit se prononcer sur la durée de lissage des taux de fiscalité nouvellement établis,

Considérant que les taux notifiés pour 2017 par les services fiscaux sont les suivants :

Cotisation Foncière des Entreprises : 28.29 %

Taxe foncière sur le bâti : 0.147 %

Taxe Foncière sur le non bâti : 2.46 %

Taxe d'Habitation : 11.28 %

Considérant que Moulins Communauté doit se prononcer sur la période de lissage et que sans délibération, le droit commun s'appliquera à savoir un lissage de 10 ans pour le taux de CFE et un lissage de 12 pour les taux « fiscalité ménages »,

Considérant que Moulins Communauté souhaite que la période de lissage soit la plus longue possible afin que les variations sur le contribuable soient les plus faibles possibles,

Vu l'avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

-Ne pas augmenter les taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe Foncière sur le Bâti, de Taxe Foncière sur le Non Bâti et de Taxe d'Habitation,

-Voter une durée de lissage des taux de fiscalité comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 12 ans

Taxe foncière sur le bâti : 12 ans

Taxe Foncière sur le non bâti : 12 ans

Taxe d'Habitation : 12 ans

-D'adopter pour l'année 2017 les taux suivants notifiés par les services fiscaux :

Cotisation Foncière des Entreprises : 28.29 %

Taxe foncière sur le bâti : 0.147 %

Taxe Foncière sur le non bâti : 2.46 %

Taxe d'Habitation : 11.28 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.92

Fixation du coût des interventions des services techniques – Tarifs 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Communé siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-92-AI
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Fixation du coût des interventions des services techniques – Tarifs 2017

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Considérant que des agents communautaires sont amenés à intervenir pour le compte de tiers (exemples : réparation suite à un accident, transport, manutention, etc.). Il est donc nécessaire de disposer d'un coût horaire pour facturer leurs prestations,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'appliquer** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Coût horaire de la main d'oeuvre H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2017
Du lundi au samedi inclus pendant les heures de service	25,00 €
Du lundi au samedi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 H et 7 H)	28,00 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 H et 7 H)	43,00 €
Tous les jours entre 22 H et 7 H	52,00 €

Coût horaire d'immobilisation de véhicules ou engins H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2017
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	16,00 €
Véhicule Poids Lourd (P.T.C. > 3,5 tonnes)	21,00 €

Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :

Répercussion aux clients du coût facturé T.T.C. à Moulins Communauté par le ou les fournisseurs.

Frais généraux concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2017
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnés à	150 € HT

La T.V.A. est appliquée avec le taux en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-92-AI
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.93

Demande de subvention - Aménagement des Berges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte par Jean-Marie LESAGE, 1^{er} Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joel LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17 115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17 125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170407-C-17-93-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Demande de subvention Aménagement des Berges

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Considérant que suite aux dernières réunions techniques en Préfecture, Moulins Communauté a la possibilité d'appeler des fonds d'Etat pour ses projets d'investissements,

Considérant que les projets d'investissements de Moulins Communauté pourront élargir à d'autres financements publics (Europe, Etat, Région, Département),

Considérant que Moulins Communauté va ainsi solliciter ces financeurs pour le dossier d'aménagement des berges de l'Allier :

Descriptif

La rivière Allier, une des dernières rivières sauvages d'Europe, fait partie du patrimoine naturel et remarquable de l'agglomération de Moulins Communauté. C'est un élément à la fois structurant, rayonnant et force d'attraction. Les habitants doivent se réapproprier cet univers par l'ouverture de la ville-centre vers la rivière Allier, par le développement d'activités économiques, touristiques, de loisirs, et par la continuité de l'aménagement des berges, les déplacements modes doux avec l'utilisation d'un ancien pont de la SNCF, la réalisation d'un 2ème pont, dans le prolongement des rénovations du centre-ville et urbaine des quartiers Sud. Ces aménagements viendront en complément des réalisations effectuées ces dernières années par la ville-centre le long des berges et seront complétés sur le territoire des communes riveraines de l'agglomération (Avermes, Toulon sur Allier, Neuvy et Bressolles) :

- Sur la rive gauche, dans le prolongement du parvis du Centre National du Costume de Scène, sur un ancien site appartenant aux services de l'Etat à proximité du Pont Régemortes, et plus au nord par la réalisation du 2ème pont sur l'Allier, de ses abords et connexions
- En rive droite, la poursuite des aménagements réalisés par la Ville de Moulins, ville centre, en direction de Toulon sur Allier et Avermes.

La fermeture récente de l'ancien pont Gustave Eiffel de la SNCF avec le transfert de la gestion de l'ouvrage et d'une partie de la ligne permettra par un point de vue particulier sur la rivière Allier de mettre en valeur son patrimoine naturel à proximité de la réserve naturelle Val d'Allier et des berges aménagées. Le franchissement de l'Allier par les modes doux (vélos, piétons) améliorera le lien entre les deux berges et renforcera l'attractivité du site à court terme.

A long terme, cet ouvrage permettra la création de voies vertes ceinturant le quartier de la Madeleine jusqu'au 2ème pont (actuellement en projet) et reliera le centre-ville de Moulins.

Ce projet global d'aménagement des berges sera réalisé par des phases successives, la première phase consistera en l'aménagement du pont de fer avec les raccordements des berges existantes.

Plusieurs activités rythment l'attractivité de ce site de part et d'autre de la rivière Allier, qu'il s'agisse, sur la rive droite . du Tryptique du Maître de Moulins à proximité de la Cathédrale, de la Chapelle de la visitation et des 2 musées de Regards sur la Visitation, de l'hippodrome sur les Berges. Sur la rive gauche : du CNCS.

A l'extérieur de ce site et au coeur de l'agglomération, le Logiparc et l'aérodrome viendront renforcer l'activité économique.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170407-C-17-93-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant,

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	1 052 332 €	30 %	
FEDER Axe 8	278 068 €	8 %	Demandé
Etat	382 400 €	11 %	En cours
CPER (Etat)	231 200 €	7 %	Demandé
CPER (Région)	356 000 €	10 %	Demandé
Région (Ambition Région)	150 000 €	4 %	En cours
CD 03 (Contrat de Territoire)	1 050 000 €	30 %	En cours
Total	3 500 000 €	100 %	

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel dont la part d'autofinancement peut varier en fonction des montants octroyés par les divers financeurs,
- D'autoriser le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération citée ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170407-C-17-93-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.94

Demande de subvention - Mobilité durable en cœur d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79

Nombre de membres en exercice 79

Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte par Jean-Marie LESAGE, 1^{er} Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C 17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C 17 88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C 17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-94-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.94

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

**Demande de subvention
Mobilité durable en cœur d'agglomération**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Considérant que suite aux dernières réunions techniques en Préfecture, Moulins Communauté a la possibilité d'appeler des fonds d'Etat pour certains projets d'investissements,

Considérant que Moulins Communauté va ainsi solliciter l'Etat pour le dossier de mobilité durable en cœur d'Agglomération :

Descriptif

Moulins Communauté souhaite promouvoir sur son territoire les modes doux à la fois en zone rurale mais aussi en cœur d'agglomération. S'agissant du cœur d'agglomération, les objectifs sont : favoriser/fluidifier les déplacements pendulaires en cohérence avec l'offre de mobilité existante, faciliter les déplacements en vélo pour les habitants mais aussi pour les cyclotouristes, assurer la complémentarité entre les différents modes de transports durables, etc

Il s'agit également de communiquer et promouvoir l'usage des modes doux, notamment en créant un évènementiel faisant le lien entre l'usage de vélo et la valorisation du patrimoine ou encore en valorisant les itinéraires balisés, sécurisés et gratuits du territoire.

Ce nouveau réseau de pistes cyclables permettrait notamment, en lien avec la fiche projet « développement des mobilités durables en zone rurale », des connexions avec l'ensemble du réseau de sentiers, chemins de randonnées et pistes cyclables (28 au total) précédemment développé à l'échelle du territoire communautaire, et inscrit au plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnées (PDIPR), dans une logique de découverte touristique et sportive de l'agglomération

Ce dossier de demande de subvention porte sur des petits aménagements de voirie pour améliorer le confort des cyclistes (sas vélo, etc.).

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant,

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	60 000 €	40 %	
Etat	45 000 €	30 %	En cours
Autres (Villes)	45 000 €	30 %	En cours
Total	150 000 €	100 %	

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-94-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'opération et le plan de financement prévisionnel dont la part d'autofinancement peut varier en fonction des montants octroyés par les divers financeurs ;
- **D'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de pour l'opération citée ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ce fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND



Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-94-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.95

Demande de subvention – Deuxième tranche du complexe de la Raquette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte par Jean-Marie LESAGE, 1^{er} Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joel LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-95-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.95

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Demande de subvention Deuxième tranche du complexe de la Raquette

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Considérant que suite aux dernières réunions techniques en Préfecture, Moulins Communauté a la possibilité d'appeler des fonds d'Etat pour ses projets d'investissements,

Considérant que les projets d'investissements de Moulins Communauté pourront émerger à d'autres financements publics (Europe, Etat, Région, Département),

Considérant que Moulins Communauté va ainsi solliciter ces financeurs pour le dossier de la deuxième tranche du complexe de la raquette,

Considérant que la deuxième tranche de cet équipement, inauguré le 24 Avril 2015 pour la partie tennis (1ère tranche), consiste en la réalisation d'une seconde salle dédiée à la pratique du Tennis de Table et Badminton ainsi que la fin des locaux annexes (2 vestiaires-douches, un local matériel et des sanitaires publics),

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant

Financements	Montants €	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	320 367 €	27.50 %	
Etat (CNDS)	230 417 €	19.75 %	En cours
Etat	250 000 €	21.50 %	En cours
Etat (TEPCV)	132 550 €	11.25 %	Acquis
CD 03 (Contrat de Territoire)	233 333 €	20 %	En cours
Total	1 166 666 €	100 %	

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'opération et le plan de financement prévisionnel dont la part autofinancement peut varier en fonction des montants octroyés par les divers financeurs,
- **D'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération citée ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ce fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à

L'Administration Générale et au personnel

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-95-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017



Cécilée de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.96

Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de Moulins - auprès de l'Office de Tourisme de Moulins et sa région

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joel LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17 87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240390616-20170331-C_17_96-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle Ressources
Service Ressources Humaines
Réf KL/DJ

**Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de Moulins
auprès de l'Office de Tourisme de Moulins et sa région**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le courrier de Madame Delphine SIMONIN en date du 19 décembre 2016,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Vu l'avis :

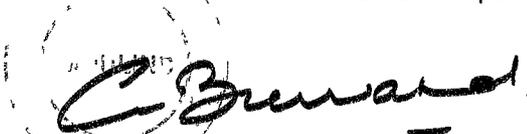
- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017,
- du bureau communautaire du 17 mars 2017.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'accepter** la mise à disposition de Madame Delphine SIMONIN auprès de l'Office de Tourisme de Moulins et sa région, à raison d'un temps complet ;
- **d'autoriser** cette mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **d'autoriser** le président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel


Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-96-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE Madame Delphine SIMONIN,

La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

La Communauté d'Agglomération de MOULINS, domiciliée 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 61625 - 03016 - Moulins Cedex,

Représentée par le Président ou son représentant,

Et

L'Office de Tourisme de Moulins et sa région, domiciliée 11 rue François Péron - BP 641 - 03006 - Moulins Cedex,

Représentée par son Président ou son représentant,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

Conformément aux dispositions conjointes de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de l'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, et de la délibération du 31 mars 2017, Moulins Communauté met à disposition de l'association de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, un agent pour l'accueil des touristes au sein de la Maison de Pays située 72 boulevard Gambetta - 03320 Lurcy Lévis.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Moulins Communauté autorise Madame Delphine SIMONIN, Adjoint du Patrimoine, à exercer auprès de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, son activité correspondant à un temps complet dans le cadre de l'accueil des touristes au sein de la Maison de Pays de Lurcy Lévis.

En qualité de Conseillère en séjour, elle est chargée notamment des missions d'accueil et de gestion de l'information touristique à la Maison de Pays de Lurcy Lévis :

- Accueil : accueil physique, téléphonique et numérique des visiteurs ; traitement des demandes d'informations ; valorisation de l'offre touristique
- Ventes des produits de la boutique au profit de l'Office de tourisme de Moulins et sa région ; encaissement des ventes en espèces, chèques, CB ; suivi des stocks de produits
- Suivi de la gestion des stocks de documentation
- Participation à la communication de l'information touristique ponctuelle

Accusé de réception en préfecture
00240300616-20170331-C-17-96-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame Delphine SIMONIN est mise à disposition de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, à compter du 1^{er} janvier 2017 en vertu d'un arrêté de l'autorité territoriale qui fixe également le terme de la mise à disposition au 31 décembre 2017.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Le travail de l'agent est organisé par le Directeur de l'Office de tourisme de Moulins et sa région.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de Madame Delphine SIMONIN est gérée par Moulins Communauté.

Madame Delphine SIMONIN exerce son activité à raison de 35 heures hebdomadaires. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, Madame Delphine SIMONIN travaille, selon les périodes de l'année, sur 5 ou 6 jours hebdomadaires (pouvant comprendre les samedi et dimanche notamment pendant la période estivale), dans le respect des dispositions légales en matière d'organisation du temps de travail. Un planning d'activité prévisionnel lui est remis en début d'année.

Madame Delphine SIMONIN exerce ses missions au sein de la Maison de Pays de Lurcy Lévis. Des déplacements ponctuels à l'Office de tourisme de Moulins sont à prévoir.

Les droits à congés payés de Madame Delphine SIMONIN sont calculés selon les règles en vigueur au sein de Moulins Communauté. Les droits à congés au titre de l'année 2017 sont communiqués à l'association en début d'année.

Les dates de départ en congés sont validées par le Directeur de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, qui en informe Moulins Communauté. Le Directeur communiquera au 31 décembre de l'année, l'état des congés payés, et les éventuels reliquats de congés non pris qui ne pourront excéder 5 jours.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Versement : Moulins Communauté verse à Madame Delphine SIMONIN la rémunération correspondant à son grade d'origine.

En dehors des remboursements de frais, l'organisme d'accueil peut verser aux intéressés un complément de rémunération.

Remboursement : l'Office de tourisme de Moulins et sa région rembourse à Moulins Communauté le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Delphine SIMONIN.

Les frais de déplacement sont remboursés par l'Office de tourisme de Moulins et sa région directement à Madame Delphine SIMONIN, selon les barèmes en vigueur au sein de l'association.

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

Un rapport sur la manière de servir de Madame Delphine SIMONIN est établi après entretien individuel par le Directeur de l'Office de tourisme de Moulins et sa région ou son représentant une fois par an, et transmis à l'agent, qui peut y apporter ses observations, puis à Moulins Communauté.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-96-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

En cas de faute disciplinaire, Monsieur le Président de Moulins Communauté est saisi par le Président de l'Office de tourisme de Moulins et sa région.

ARTICLE 7 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Delphine SIMONIN peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 2 mois, avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil,

ARTICLE 8 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif sis 6 cours Sablon à Clermont-Ferrand.

La présente convention sera notifiée aux intéressés.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Moulins, le
En double exemplaire

Pour Moulins Communauté,

Pour le Président,
La Vice-Présidente en charge de
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Pour l'Office de Tourisme de
Moulins et sa région,

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-96-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir
Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-97-DE
Date de téléransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Personnel communautaire - Tableau des effectifs 2017

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1732-2016 du 8 juin 2016 portant projet de périmètre relatif à la fusion de la communauté d'agglomération « Moulins Communauté », de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans la Nièvre,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

Considérant la fusion de Moulins Communauté et des deux communautés de communes précitées, il convient d'établir le tableau des effectifs en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Conformément à l'article 114 VIII de la loi Notre, les personnels occupant un emploi fonctionnel sont maintenus jusqu'à la date de la délibération créant les emplois fonctionnels de l'EPCI issu de la fusion et au plus tard six mois après cette fusion. Il convient par conséquent de créer les emplois fonctionnels du nouvel EPCI :

- 1 emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 2 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services
- 1 emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins en personnel permanent de Moulins Communauté et dans la perspective d'intégrer des agents actuellement sous contrat temporaire, il convient de créer 5 postes permanents (1 poste d'adjoint administratif et 4 postes d'adjoint technique).

Compte-tenu de l'évolution des périmètres et des mouvements de personnel intervenus en 2016 qui entraînent un surcroît d'activité, il s'avère nécessaire de permettre le recours à du personnel sous contrat d'accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste d'attaché
- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint technique

Du fait des activités estivales et des congés des agents, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers qui pourront être affectées sur la période allant de juin à septembre :

- 3 postes d'éducateur des APS
- 1 poste d'adjoint administratif
- 5 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-97-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le tableau des effectifs annexé prend en compte :

- les effectifs transférés au sein du nouvel EPCI au 1er janvier 2017,
- la mutation de deux agents au sein de Moulins Communauté
- l'ouverture de trois postes de Technicien et la nomination d'agents à compter du 15/02/2017 suite à réussite à concours
- Les besoins en personnels sous contrat saisonnier ou d'accroissement temporaire d'activité
- la création des emplois fonctionnels

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

D'adopter le tableau des emplois annexé.

D'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

La détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus s'effectuera selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Ces remplacements ne sont accordés qu'en cas d'absolue nécessité pour assurer le service public.

De créer un emploi d'attaché sur le fondement de l'article 3-3 2° pour occuper les fonctions de Directeur des Ressources Humaines. La rémunération de cet emploi sera basée sur le 6^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des attachés associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-97-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Filière / Cadres d'emplois / Grades	Effectifs budgétaires	Grades au 01/01/2017	Cat.	Effectifs budgétaires	dont TNC	Temps	Effectifs pourvus	Observations
POSTES PERMANENTS								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général	1	Directeur Général	A	1			1	
Directeur Général Adjoint des Services	2	Directeur Général Adjoint des Services	A	2			2	
Attachés territoriaux								
Directeur	3	Directeur	A	3			3	
Attaché principal	3	Attaché principal	A	3			3	dont 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-4 II
Attaché	5	Attaché	A	5			5	dont 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-2 et 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-3 2°
Rédacteurs territoriaux								
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1			1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	6			6	dont 2 postes pourvus sur le fondement de l'article 1 2° du décret 88-145
Rédacteur	3	Rédacteur	B	3			3	
Adjoints administratifs territoriaux								
Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6			6	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	13			13	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7							
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	21	Adjoint administratif	C	21			20	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	64			64	0		63	
FILIERE TECHNIQUE								
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général des Services	1	Directeur Général des Services Techniques	A	1			1	
Ingénieurs en chef territoriaux								
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	0			0	
Ingénieur en chef hors classe	0	Ingénieur en chef hors classe	A	0			0	
Ingénieur en chef	1	Ingénieur en chef	A	1			1	
Ingénieurs territoriaux								
Ingénieur principal	3	Ingénieur principal	A	3			3	
Ingénieur	0	Ingénieur	A	0			0	
Techniciens territoriaux								
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	3			3	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	6			6	dont 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-2
Technicien	5	Technicien	B	5			5	dont 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-2
Agents de Maîtrise territoriaux								
Agent de maîtrise principal	3	Agent de maîtrise principal	C	3			3	
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise	C	2			2	
Adjoints techniques territoriaux								
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4			4	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6			6	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3							
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	21	Adjoint technique	C	21	1	2	17	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	55			55	2	32	51	
FILIERE SPORTIVE								
Educateurs des activités physiques et sportives								
Educateur principal de 1ère classe	1	Educateur principal de 1ère classe	B	1			1	
Educateur principal de 2 ^{ème} classe	1	Educateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1			1	
Educateur	0	Educateur	B	0			0	
TOTAL FILIERE SPORTIVE	2			2	0		2	
FILIERE SOCIALE								
Educateurs de jeunes enfants								
Educateur principal de jeunes enfants	0	Educateur principal de jeunes enfants	B	0			0	
Educateur de Jeunes Enfants	1	Educateur de Jeunes Enfants	B	1			1	
TOTAL FILIERE SOCIALE	1			1	0		1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Auxiliaires de puériculture territoriaux								
Auxiliaires de puériculture principal de 1ère classe	0	Auxiliaires de puériculture principal de 1ère classe	C	0			0	
Auxiliaires de puériculture principal de 2ème classe	1	Auxiliaires de puériculture principal de 2ème classe	C	1			1	
Auxiliaires de puériculture	0	Auxiliaires de puériculture	C	0			0	
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	1			1			1	

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-97-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Filière / Cadres d'emplois / Grades	Effectifs budgétaires	Grades au 01/01/2017	Cat.	Effectifs budgétaires	dont TNC	Temps	Effectifs pourvus	Observations
FILIERE CULTURELLE								
Bibliothécaires								
Bibliothécaire	2	Bibliothécaire	A	2			2	
Professeurs d'enseignement artistique								
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1			1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	0	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0			0	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	0	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	0			0	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	0			0	
Assistant de conservation	2	Assistant de conservation	B	2			2	
Assistants d'enseignement artistique								
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	13	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	13	2	10	13	dont 2 postes pourvus sur le fondement de l'article 3-2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	7	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	7	1 1 1	2,5 4 16,5	7	dont 2 postes pourvus sur le fondement de l'article 3-2
Assistant d'enseignement artistique	1	Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	10	1	dont 1 poste pourvu sur le fondement de l'article 3-2
Adjoint du patrimoine territoriaux								
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	0			0	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	4	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	5	1	17,5	5	
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} cl.	1							
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} cl.	6	Adjoint du patrimoine	C	6	1	17,5	6	
TOTAL FILIERE CULTURELLE	37			37	8		37	
FILIERE ANIMATION								
Animateurs territoriaux								
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1			1	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	0			0	
Animateur	0	Animateur	B	0			0	
Adjoint d'animation territoriaux								
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	0			0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	0			0	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	0							
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	12	Adjoint d'animation	C	12			12	
TOTAL FILIERE ANIMATION	13			13	0		13	
TOTAL GENERAL	173			173	10		168	

EMPLOIS AIDES								
Emploi d'avenir	5	Emploi d'avenir		5			4	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	2	Contrat d'accompagnement dans l'emploi		2			1	
TOTAL GENERAL	7			7			5	

POSTES TEMPORAIRES								
Attaché	2	Attaché	A	2			1	Article 3 1°
Assistant de conservation	1	Assistant de conservation	B	1			1	Article 3 1°
Educateur des APS	3	Educateur des APS	B	3			0	Article 3 2°
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4	Adjoint administratif	C	4			2	Article 3 1°
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif	C	1			0	Article 3 2°
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8	Adjoint technique	C	8	1	10	7	Article 3 1°
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	Adjoint technique	C	5			0	Article 3 2°
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint du patrimoine	C	1			0	Article 3 2°
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint du patrimoine	C	1				
TOTAL GENERAL	26			26				

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-97-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-98-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle ressources

Service : Ressources Humaines

Réf DJ/NW

Création d'un Comité Technique au sein de Moulins Communauté

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8, et 26,

Considérant que l'article 32 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un Comité Technique dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 182 agents.

Considérant que ce chiffre détermine le nombre minimum et maximum de représentants du personnel au sein du comité technique, le nombre minimum est ainsi porté à 3 et le nombre maximum à 5,

Considérant qu'il est recommandé de consulter les organisations syndicales de la collectivité sur les points suivants :

- ✓ Le nombre de représentants du personnel amené à siéger au sein du comité technique
- ✓ Le maintien de la parité entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du comité technique
- ✓ Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des votes du comité technique

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 8 mars 2017,

Vu l'avis recueilli des représentants du personnel en date du 8 mars 2017 répondants aux différents points de la manière suivante :

- ✓ Nombre de représentants du personnel siégeant au sein du comité technique : 4
- ✓ Accord sur le maintien de la parité entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du comité technique
- ✓ Accord sur le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des votes du comité technique

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de créer** un comité technique pour les agents de Moulins Communauté.
- **de fixer** à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique de Moulins Communauté, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **de maintenir** le paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité, désignés par arrêté parmi les membres du conseil communautaire, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **de procéder** au recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité à chaque vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente déléguée à

L'Administration Générale et au personnel

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-98-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-99-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Pôle ressources

Service : Ressources Humaines

Réf DJ/NW

Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de Moulins Communauté

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8, et 26,

Considérant que les articles 32 et 33-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 182 agents.

Considérant que ce chiffre détermine le nombre minimum et maximum de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le nombre minimum est ainsi porté à 3 et le nombre maximum à 5,

Considérant qu'il est recommandé de consulter les organisations syndicales de la collectivité sur les points suivants :

- ✓ Le nombre de représentants du personnel amené à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- ✓ Le maintien de la parité entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- ✓ Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des votes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 8 mars 2017,

Vu l'avis recueilli des représentants du personnel en date du 8 mars 2017 répondants aux différents points de la manière suivante :

- ✓ Nombre de représentants du personnel siégeant au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail: 4
- ✓ Accord sur le maintien de la parité entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- ✓ Accord sur le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des votes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de créer** un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour les agents de Moulins Communauté.
- **de Fixer** à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Moulins Communauté, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **de maintenir** le paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité, désignés par arrêté parmi les membres du conseil communautaire, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **de procéder** au recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité à chaque vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration

Accusé de réception en préfecture
098 240300616120170331 C-17-99-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87 et n°C.17.112 en préfecture à partir de la délibération n°C.17.125

Accès en ligne en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-100-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

MOULINS COMMUNAUTE

Pôle ressources

Service : Ressources Humaines

Réf DJ/NW

Fixation des indemnités de fonction accordées aux élus

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 actant la fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais» et de la communauté de communes «Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise» étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu l'arrêté n°3186/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 déterminant le nombre et la répartition des sièges des communes membres de la Communauté d'agglomération de « Moulins Communauté » au sein du conseil communautaire à compter du 1er janvier 2017,

Vu les délibérations du 12 janvier 2017, par lesquelles Moulins Communauté a élu un nouveau président et fixé le nombre de vice-présidents et de conseillers communautaires membre du bureau communautaire,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de président et vice-présidents des communautés d'agglomération sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant Le Conseil Communautaire peut décider d'attribuer une indemnité de fonction au Président, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires, membres du Bureau ayant reçu une délégation d'une partie des attributions du Président, dans le respect d'une enveloppe globale constituée des indemnités maximales susceptibles d'être versées au Président et aux vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions,

Considérant que la répartition est librement déterminée, dans le respect de cette enveloppe indemnitaire, par le Conseil Communautaire entre le Président, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués, sous réserve que l'indemnité versée à un vice-président ou à un conseiller communautaire délégué n'excède pas celle susceptible d'être attribuée au Président,

Considérant que l'élu communautaire titulaire d'autres mandats électoraux, ou siégeant dans certains organismes publics, au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui la préside, ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire de base et que la part excédentaire résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle l'élu exerce le plus récemment un mandat ou une fonction,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Vu l'avis du bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

dit que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents est calculé selon les taux suivants:

Fonction	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de
Président	1	110
Vice-présidents	11	44

Acquisé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-100-DE
Date de création : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

fixe le régime des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique et dans le respect de l'enveloppe globale telle que définie ci-dessus.

adopte le régime des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	1	43,29
Vice-présidents	11	24,03
Conseillers délégués Membres du bureau	22	9,63

précise que l'ensemble de ces dispositions prend effet à compter de la date d'exercice effectif des fonctions des élus concernés, à savoir :

- pour le Président, à compter de sa date d'élection,
- pour les Vice-présidents, à compter de la date à laquelle l'arrêté leur donnant délégation est devenu exécutoire,
- pour les conseillers délégués membres du bureau, à compter de la date à laquelle l'arrêté leur donnant délégation est devenu exécutoire.

Si diverses dispositions réglementaires ou législatives intervenaient, notamment au niveau des cotisations, des augmentations réglementaires de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ou autres, elles seront appliquées de plein droit sans nouvelle délibération.

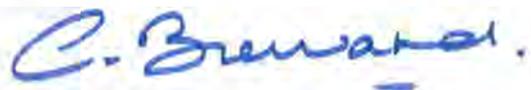
dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

adopte le tableau en annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Moulins Communauté et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-100-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Fonction	Nom	Pourcentage
Président	M. PERISSOL	43.29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} Vice-Président	Jean-Marie LESAGE	24.03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} Vice-Président	Alain DENIZOT	
3 ^{ème} Vice-Président	Annick DELIGEARD	
4 ^{ème} Vice-Président	Cécile de BREUVAND	
5 ^{ème} Vice-Président	Jean-Michel LAROCHE	
6 ^{ème} Vice-Président	Brigitte DAMERT	
7 ^{ème} Vice-Président	Jean-Claude ALBUCHER	
8 ^{ème} Vice-Président	Michel SAMZUN	
9 ^{ème} Vice-Président	Claude VANNEAU	
10 ^{ème} Vice-Président	Jacques LAHAYE	
11 ^{ème} Vice-Président	Joël LAMOUCHE	
Conseiller délégué Membre du bureau	Madeleine BETIAUX	9.63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
	Jean-Michel BOURGEOT	
	Eliane HUGUET	
	Marie-Thérèse JACQUARD	
	Guillaume MARGELIDON	
	René MARTIN	
	Nathalie MARTINS	
	Philippe TOURET	
	William BEAUDOUIN	
	Françoise de CHACATON	
	Jean-Claude CHAMIGNON	
	Philippe CHARRIER	
	Domínique DESFORGES-DESAMIN	
	Alain DESSERT	
	Jean-Louis GUY	
	Jérôme LABONNE	
	Jean-Claude LEFEBVRE	
	Jean-Claude MOSNIER	
Noël PRUGNAUD		
Bernadette RONDEPIERRE		
Catherine TABOURNEAU		
Monique TOUSSAINT		

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-100-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.101

Communication de documents administratifs -
Tarification des copies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-101-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Pôle juridique, secrétariat général et commande publique
Réf : AC

Communication de documents administratifs - Tarification des copies

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que le code des relations entre le public et l'administration érige en principe général le libre accès aux documents administratifs émanant des administrations.

Considérant que l'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas,

2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret,

3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique,

4° Par publication des informations en ligne, à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.

Considérant que le code des relations entre le public et l'administration précise en son article R 311-11 que les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur et que leur paiement préalable peut également être exigé.

Considérant que le montant des frais pouvant être ainsi demandé est encadré par le code des relations entre le public et l'administration et par arrêté interministériel du 1er octobre 2001 qui fixent un coût maximum hors frais d'envoi pour certains supports.

L'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif précise que les frais de production ne peuvent excéder les montants suivants :

- 0,18 euro par page de format A4 en impression noir et blanc,

- 1,83 euro pour une disquette,

- 2,75 euros pour un cédérom.

Considérant que les copies de documents délivrés sur des supports autres que ceux cités ci-dessus font l'objet d'une tarification déterminée par l'autorité administrative qui délivre ces copies.

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-101-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de facturer** le coût d'envoi des documents administratifs par référence aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal (art. R 311-1 du code des relations entre le public et l'administration).

Ainsi, lors de chaque transmission, le tarif appliqué sera celui en vigueur au moment du postage des documents demandés, étant précisé que les envois peuvent être faits gratuitement par email lorsque le document est disponible sous forme informatique.

- **de fixer** ces tarifs de reprographie des documents délivrés par Moulins Communauté comme suit :

Photocopie couleur A4	0,23 €
Photocopie noir et blanc A4	0,18 €
Photocopie couleur A3	0,34 €
Photocopie noir et blanc A3	0,25 €
Plan noir et blanc, le ml	0,44 €
céderom	2,75 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-101-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.102

Commission de délégation service public –
Désignation des représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-102-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Pôle juridique, secrétariat général et commande publique
Réf : AC

Commission de délégation service public – Désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulines communauté », de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la délibération en date du 27 janvier 2017 fixant les modalités de dépôt des listes pour la désignation des représentants devant siéger au sein de la commission de délégation service public,

Considérant que conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la procédure de délégation de service public nécessite l'intervention d'une commission élue par l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale, dite « commission de délégation de service public », pour procéder à :

- l'ouverture des plis contenant les candidatures,
- l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre,
- l'ouverture des plis contenant les offres,
- la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Considérant que l'article L.1411-5 du CGCT prévoit que cette commission est composée pour un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (désigné par arrêté), président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant que l'article D.1411-5 du CGCT impose néanmoins que, préalablement à cette élection, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes. ».

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De créer** une commission de délégation de service public.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Sont proposées les candidatures de la liste suivante :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Madeleine BETIAUX	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Gilbert NOUHAUD

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 78
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-102-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

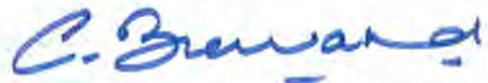
Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Communautaire ayant voté à l'unanimité, sont élus à la Commission de Délégation de Service Public :

- Président de droit : M.PERISSOL, Président de Moulins Communauté ou son représentant.

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Madeleine BETIAUX	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Gilbert NOUHAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-102-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSNombre de conseillers communautaires **79**Nombre de membres en exercice **79**Nombre de membres présents ou représentés **78****SEANCE DU 31 MARS 2017**

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS**Président :** Pierre-André PERISSOL**Vice-Présidents :** Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.**Membres du Bureau :** Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.**Délégués titulaires :** Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER**Délégué suppléant :** Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240800616-20170331-C.17.103-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Pôle juridique, secrétariat général et commande publique
Réf : AC

Centre Intercommunal d'Action Sociale – Désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération «Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais» et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise» étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la délibération du conseil communautaire de Moulins Communauté N° C.11.103 en date du 30 septembre 2011, procédant à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2012,

Vu la délibération n° C.17.21 du 27 janvier 2017 fixant la composition du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale,

Considérant la compétence facultative : « Action sociale d'intérêt communautaire », étant précisé que seules sont d'intérêt communautaire, la gestion et la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.).

Considérant qu'afin d'animer le Programme de Réussite Educative dans le cadre du volet éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Conseil Communautaire de Moulins Communauté a approuvé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2012.

Considérant qu'à ce titre, l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit « que les membres élus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les membres nommés par le Président de l'établissement de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil et pour la durée du mandat de ce dernier »,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de :

- Fixer le nombre d'administrateurs du C.I.A.S
- De préciser que les représentants du Conseil Communautaire seront élus au scrutin de liste
- Désigner les délégués au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
- De charger le Président de procéder à la publicité préalable à la nomination des membres nommés au conseil d'administration du CIAS, conformément aux articles R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et de la famille, et à la nomination de ceux-ci par voie d'arrêté.

Considérant que par délibération en date du 27 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé à 28 le nombre d'administrateurs du C.I.A.S. dont 14 représentants du Conseil Communautaire,

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil Communautaire le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller communautaire ou groupe des conseillers peut présenter une liste de candidats même incomplète et que les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur cette liste,

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement laisse apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 78
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-103-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

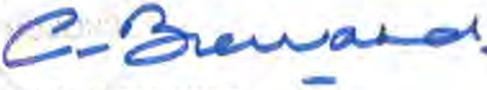
Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Noël PRUGNAUD
- Isabelle LASMAYOUS
- Marie-Thérèse JACQUARD
- René MARTIN
- Brigitte DAMERT
- Nathalie MARTINS
- Françoise de CHACATON
- Yannick MONNET
- Eliane HUGUET
- Bernadette DEVEAU
- Madeleine BETIAUX
- Johnny KARI
- Nicole TABUTIN
- Odile LAINÉ

- Le conseil communautaire prend acte du résultat du vote désignant les conseillers au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-103-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.104
SICTOM NORD ALLIER – désignation des
représentants - Modification de la délibération du
27 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-104-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Pôle juridique, secrétariat général et commande publique
Réf : AC

SICTOM NORD ALLIER – désignation des représentants Modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté », de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la délibération n°C.17.8 en date du 12 janvier 2017 relative à l'adhésion de Moulins Communauté au SICTOM Nord Allier,

Vu la délibération n°C.17.23 en date du 27 janvier 2017 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier,

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2016 :

- La communauté d'agglomération Moulins Communauté exerçait la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés » pour 26 communes (compétence optionnelle) ; elle est adhérente du SICTOM NORD ALLIER;
- la Communauté de Communes « du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » exerçait la compétence « élimination et valorisation des déchets de ménages et assimilés » pour ses 8 communes (compétence optionnelle) ; elle est adhérente du SICTOM NORD ALLIER;
- la Communauté de Communes « du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » exerçait la compétence « élimination et valorisation des déchets de ménages et assimilés » pour ses 8 communes (compétence optionnelle) ; adhérente du SICTOM NORD ALLIER pour les communes de Couzon et Saint-Léopardin-d'Augy et du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis pour les communes de Limoise, Neure, Lurcy-Lévis, Le Veurdre, Château-Sur-Allier et Pouzy-Mésangy ;
- les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry étaient membres de la communauté de communes « Sologne Bourbonnais Nivernais » qui exerçait la compétence optionnelle « élimination et valorisation des déchets de ménages et assimilés » et était adhérente à ce titre du SYCTOM de Saint-Pierre-Le-Moûtier.

Considérant que conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »), qui renforce les compétences obligatoires des communautés d'agglomération (Article 66 modifiant l'article L5216-5 du CGCT), la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés devient une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération à partir du 1er janvier 2017.

Considérant que l'exercice de cette compétence obligatoire par Moulins Communauté étendue a pour conséquence que les anciennes intercommunalités sont, par l'effet de la loi, retirées des syndicats au 1er janvier 2017.

Considérant que par l'effet de la loi également, les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry sont retirées de la communauté de communes « Sologne Bourbonnais Nivernais ».

Considérant que la communauté d'agglomération étendue issue de l'arrêté préfectoral n°3185/2016 des 1er et 5 décembre 2016 a décidé d'adhérer au SICTOM NORD ALLIER dès 2017 pour l'intégralité de son nouveau territoire, soit les 44 communes, par délibération en date du 12 janvier 2017,

Considérant que dès lors, par délibération en date du 27 janvier 2017, il a été procédé à la désignation des délégués devant siéger au sein du comité syndical du SICTOM Nord Allier,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la liste des représentants,

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-104-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de confirmer la règle de répartition des sièges de délégués au comité syndical du SICTOM NORD ALLIER ainsi :

Strates de population des communes	Nombre de sièges attribués
Jusqu'à 750 habitants	1
De 751 à 1 500 habitants	2
Au-delà de 1 501 habitants	3
Pour Avernès, Moulins, Yzeure	Attribution de 3 délégués par commune et répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

Soit la représentation suivante :

COMMUNES	Population	Membres titulaires	Membres suppléants
Moulins	19474	14	14
Yzeure	12905	10	10
Avernès	3838	5	5
Lurcy-Lévis	1963	3	3
Souvigny	1907	3	3
Lusigny	1729	3	3
Trévol	1692	3	3
Neuvy	1557	3	3
Neuilly-le-Réal	1458	2	2
Domes	1380	2	2
Bessay-sur-Allier	1393	2	2
Toulon-sur-Allier	1138	2	2
Thiel-sur-Acolin	1058	2	2
Villeneuve-sur-Allier	1043	2	2
Bressolles	1042	2	2
Besson	778	2	2
Montbeugny	693	1	1
Garnat-sur-Engièvre	688	1	1
Gennetines	681	1	1
Chevagnes	675	1	1
Coulandon	673	1	1
Saint-Ennemond	652	1	1
Chemilly	632	1	1
Montilly	531	1	1
Veudre	476	1	1
Aurouër	412	1	1
Gannay-sur-Loire	405	1	1
Pouzy-Mésangy	392	1	1
Paray-le-Frésil	386	1	1
Bresnay	377	1	1
Saint-Léopardin-d'Augy	342	1	1
Bagneux	320	1	1
Couzon	278	1	1
Gouise	237	1	1
Chapeau	228	1	1
Chézy	218	1	1
Chapelle-aux-Chasses	210	1	1
Marigny	194	1	1
St Parize en Viry	182	1	1
Château-sur-Allier	181	1	1
Limoise	181	1	1
Neure	177	1	1
Aubigny	153	1	1
Saint-Martin-des-Lais	136	1	1
TOTAL		88	

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-104-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

- de procéder à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier conformément au tableau en annexe.

MOULINS COMMUNAUTE

- **d'abroger** la délibération n°C.17.23 en date du 27 janvier 2017 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-104-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SICTOM Nord-Allier - Représentants

Communes	Titulaires	Suppléants
AUBIGNY	Jacques BRECHIGNAC	Pascal GRANDGEORGES
AUROUER	Alain BORDE	Yves LENOIR
AVERMES	Alain DENIZOT Jean-Pierre METHENIER Gilbert LARTIGAU Jean-Luc ALBOUY Geneviève PETIOT	Eliane HUGUET François DELAUNAY Jean-Michel ZAMMITE Julie GUILLEMIN Vincent BONNEAU
BAGNEUX	Yves VENIAT	Florence COTTIN
BESSAY SUR ALLIER	Jean-Michel LAROCHE Michel SIMON	Marie-Claude BAPTISTE Didier PAQUERIAUD
BESSON	Frédéric VERDIER Eric TOURET	Arnaud HAY Alain SIRET
BRESNAY	Alain CHERVIER	Nathalie AUJAMES
BRESSOLLES	Michel BAYON Olivier LECASTRE	Michèle FICK Valérie MANNEVY
CHAPEAU	Jacqueline TORTEL	Pierre BRENON
CHÂTEAU SUR ALLIER	Jean-Luc MOSNIER	jean Claude SELLOT
CHEMILLY	Eric CHOMEL	Lionel RIBOULET
CHEVAGNES	Philippe CHARRIER	Michel DURET
CHEZY	Michel BORDE	Brigitte BONNET
COULANDON	Jean-Michel GRIFFET	Monique RASTOIX
COUZON	Christophe de CONTENSON	Guillaume DEBARNOT
DORNES	Max CHAUSSIN Gérard ROSSFELDER	Régis DACHER Chantal VILLETTE
GANNAY SUR LOIRE	Michel LALOI	Bernadette DEVEAU
GARNAT SUR ENGIEVRE	Raymond JOURDIER	Monique MARTIN
GENNETINES	Noël PRUGNAUD	Pascal DUPONT
GOUISE	Annick DELIGEARD	Alain BORDAT
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	René MACE	Jean-Louis GUY
LE VEURDRE	Patrick BERTRAND	François BROSSIER
LIMOISE	Danièle THIERIOT	Emmanuel PALTZ
LURCY-LEVIS	Bernard AUBOIRON David MATHIAU Jacky SIGNORET	Anne Marie DAVOUS Paul LAROBÉ Nicole COULON
LUSIGNY	Daniel LOMBARD Jocelyne BERNARDIN Sébastien JOLY	Romain VIERA Hubert DEGRANGE Didier VOISIN
MARIGNY	Philippe PRUGNEAU	Robert ERAUD
MONTBEUGNY	Olivier LARTIGAUD	Guy CHARMETANT
MONTILLY	Didier PINET	Nicolas DUVAL
MOULINS	Jean-Marie LESAGE Christian PLACE Dominique LEGRAND Stefan LUNTE Cécile de BREUVAND Hamza BUDAK Guy GILARDIN Liliane EYRAUD Odette VERDIER Ludovic BRAZY Christian DUPRE Véronique LEMAIRE Marie-Thérèse GOBIN Daniel DELASSALLE	Jean-Michel MOREAU Danielle DEMURE Gilbert ROSNET Johnny KARI Sylvie EHRET Annie CHARMANT Betty HOUSSAIS Bernadette RONDEPIERRE Nicole TABUTIN Béké BENZOHRRA Catherine BESIER-S-TABOURNEAU Nathalie MARTINS Jacques LAHAYE Yannick MONNET
NEUILLY LE REAL	Françoise de CHACATON Jean-Pierre GALLAUD	Pascal Buisson Yvon Ganiot
NEURE	Alain FONDARD	Alberic

Réception en préfecture
 003-240300616-20170331-C-17-104-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2017
 Date de réception préfecture : 07/04/2017

NEUVY	Martine AURAMBOUT-SOULIER Madeleine BETIAUX Daniel ROSSEEL	Gilles BAY Bernard ROBOL Fabrice GALLON
PARAY LE FRESIL	G�rard RENAUD	G�rard DEVENE
POUZY-MESANGY	S�bastien CHARLES	Alain VIRLOGEUX
SAINT ENNEMOND	Jean-Claude LEFEBVRE	Jean-Jacques LAGNEAU
SAINT LEOPARDIN D'AUGY	Michel DE GUIGNE	Patrick CLOSTRE
SAINT MARTIN DES LAIS	Sophie ROBERT	Alain VENDANGE
SAINT PARIZE EN VIRY	Michel MARMIN	Armant FRETU
SOUVIGNY	Jean-Claude ALBUCHER Ren� FAVIER Jean-Paul PETIT	Daniel VENASSON Annie BUNEL Nathalie BIDAUT
THIEL SUR ACOLIN	Daniel MARCHAND Odile DURET	Yolande VANIEMBOURG Eric DIFFER
TOULON SUR ALLIER	Guillaume MARGELIDON Michel REYNARD	Eliane COULON Guy CHAUMET
TREVOL	Marie-Th�r�se JACQUARD Yves LANCHAIS Jean-Pierre METENIER	Louis BAILLY Jean-Luc PROENCA G�rard RABET
VILLENEUVE SUR ALLIER	Dominiques DESFORGES-DESAMIN Patrick FINAT	Christian COURALLY Sylvie TARDIF
YZEURE	Pascal PERRIN Gilbert NOUHAUD Pascale FOUCAULT Brigitte DAMERT R�gis SZALKO Cyril BONNET Michel CLAIRE Jacques CABANNE Michel SAMZUN Bernard EUZET	Isabelle LASMAYOUS Mustapha BABRAHIM Aurore DENIZOT Val�rie LIVROZET Jean-Marc SCHAER Bernard FRADIN Yasmina KORIS Michel GUILLET Fran�oise ROUAULT Maryse LARTIGAUD

Accus  de r ception en pr fecture
003-240300616-20170331-C-17-104-DE
Date de t l transmission : 07/04/2017
Date de r ception pr fecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.105
Etablissement Public Loire (EPL) - représentation de
Moulins Communauté - Modification de la
délibération du 27 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-105-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Pôle juridique, secrétariat général et commande publique
Réf : AC

**Etablissement Public Loire (EPL) - représentation de Moulins Communauté
Modification de la délibération du 27 janvier 2017**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté », de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion du risque d'inondation ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17, relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires pour lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

Vu la délibération n°C.17.52 en date du 27 janvier 2017 désignant Monsieur Alain DESSERT pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Etablissement Public du bassin Loire Bretagne,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant suppléant,

Sur avis :

- de la commission finances et administration générale du 9 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de procéder** à la désignation des représentants pour siéger au sein de l'Etablissement Public Loire au scrutin public
- **de désigner** Alain DESSERT, titulaire et Jean-Claude CHAMIGNON, suppléant pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Etablissement Public Loire
- **d'abroger** la délibération n°C.17.52 en date du 27 janvier 2017 relative à la désignation d'un représentant à l'Etablissement Public Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel


Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-105-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.106 Retrait de Moulins Communauté de l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-106-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Administration générale et Ressources
Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA

Retrait de Moulins Communauté de l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne »

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés d'Agglomération,

Vu le Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 élaboré par la Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 Juillet 2015,

Vu le courrier de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 6 avril 2016 adressé aux Maires et Présidents d'EPCI, faisant part de sa volonté de sortir du « millefeuille administratif » et de réduire les intermédiaires avec les EPCI en précisant vouloir cesser de s'appuyer sur les intermédiaires « Pays » et arrêter de subventionner leur fonctionnement,

Vu la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, signée le 2 juin 2016 pour la mise en œuvre du programme Leader par le GAL « Territoire Bourbon » (Convention GAL/AG/OP),

Vu la délibération n°C.16.77 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 20 juin 2016, approuvant le changement de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon »,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1^{er} et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la délibération n°C.17.71 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 27 janvier 2017, décidant de la prise de compétence facultative « structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon » »,

Vu la délibération n°C.17.72 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 27 janvier 2017, approuvant à nouveau le changement de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon » suite à la fusion,

Considérant que l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » (« Territoire de Projet Sologne et Bocage Bourbonnais » à l'époque) a été créée le 10 avril 2007 sous l'impulsion de la Région et de l'Etat,

Considérant que les Pays (syndicats mixtes ou associations) sont alors devenus des intermédiaires entre les EPCI et les financeurs et que l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » est devenue structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL), raison pour laquelle Moulins Communauté avait alors adhéré à cette structure,

Considérant que le PDR Auvergne a été modifié afin de permettre aux EPCI de devenir structure porteuse de GAL,

Considérant que la convention GAL/AG/OP contient une annexe 7 qui prendra en cas de changement de structure porteuse,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-106-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant que Moulins Communauté porte le Groupe d'Action Locale « Territoire Bourbon » par depuis le 1^{er} janvier 2017, en accord avec la Région,

Considérant que a notifié à plusieurs reprises par courrier sa décision de ne plus adhérer au 1^{er} janvier 2017 à il convient de prendre cette délibération,

Considérant que dans ce contexte, la nouvelle Communauté d'Agglomération qui a été créée en lieu et place des anciens EPCI membres a décidé de ne pas adhérer à l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne » et que cette décision a été notifiée par courrier à plusieurs reprises et que la plupart des représentants des anciens des anciens EPCI ont, depuis le 1er janvier 2017, adressé une lettre de démission au Président de l'association,

Considérant qu'il convient de confirmer par délibération le retrait de Moulins Communauté de l'association au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avis :

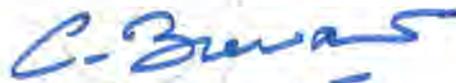
- de la Commission administration générale et finances du 8 mars 2017
- du Bureau communautaire du 17 mars 2017.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le retrait de la Communauté d'Agglomération de Moulins Communauté de l'association « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne »
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-106-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.107

Adhésion de Moulins Communauté à Leader France,
fédération nationale des Groupes d'Action Locale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ÉTAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOIT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ÉTAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en Préfecture à partir
003-240300616-20170331-C17-107-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA/AP

Adhésion de Moulins Communauté à Leader France, fédération nationale des Groupes d'Action Locale

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

Vu le Programme de développement rural 2014-2020 élaboré par le Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 juillet 2015,

Vu la candidature Leader 2014-2020 portée par le GAL « Territoire Bourbon », approuvée par le Conseil régional le 30 avril 2015, intitulée « Territoire Bourbon, Terre de ressources, sources d'attractivité »,

Vu la délibération n°C.16.77 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 20 Juin 2016, approuvant le changement de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon »,

Vu la délibération n°C.17.71 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 27 janvier 2017, décidant de la prise de compétence facultative « structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon » »,

Vu la délibération n°C.17.72 du Conseil communautaire de Moulins Communauté, du 27 janvier 2017, approuvant à nouveau le changement de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon » suite à la fusion,

Vu la modification du PDR Auvergne permettant désormais aux EPCI de devenir structure porteuse de GAL,

Considérant que Moulins Communauté porte le Groupe d'Action Locale « Territoire Bourbon » par depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que l'association Leader France, réseau des GAL de France, a pour mission de défendre les fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion plus efficiente possible du programme,

Considérant que l'association se définit en plusieurs missions : consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche ; représenter les GAL dans les instances nationales et européennes du réseau européen Leader ; renforcer les outils d'information via le site, le forum et l'organisation des rencontres pour les GAL,

Considérant que l'adhésion donne accès à l'ensemble de ces prestations :

- Un site web, un forum d'échanges libres et des rencontres périodiques
- Un espace de formation proposé aux élus des GAL, animateurs et gestionnaires, etc.
- Des actions communes de promotion, de communication et de capitalisation
- Des informations exclusives à destination des Présidents et responsables de groupes.

Considérant que le GAL « Territoire Bourbon » adhère depuis sa sélection pour le programme Leader 2007-2013, Moulins Communauté souhaite poursuivre cet accompagnement qui est primordial pour une bonne mise en œuvre du programme Leader,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C17-107-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Vu l'avis :

- de la Commission administration générale et finances du 8 mars 2017
- du Bureau communautaire du 17 mars 2017.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer à Leader France
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C17-107-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.108 Désignation des membres siégeant au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale Leader

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture à partir
003-240300616-20170331-C-17-108-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA/AP

Désignation des membres siégeant au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale Leader

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés d'Agglomérations,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

Vu le Programme de développement rural 2014-2020 élaboré par le Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 juillet 2015,

Vu la candidature Leader 2014-2020 portée par le GAL « Territoire Bourbon », approuvée par le Conseil régional le 30 avril 2015, intitulée « Territoire Bourbon, Terre de ressources, sources d'attractivité »,

Vu la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, signée le 2 juin 2016 pour la mise en œuvre du programme Leader par le GAL « Territoire Bourbon » (Convention GAL/AG/OP),

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1^{er} et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Vu la Convention relative à la mise en œuvre du programme Leader du GAL Territoire Bourbon signée entre les Présidents des trois EPCI constitutifs du GAL, le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que le Comité de programmation du Groupe d'Action Local (GAL) a pour mission de délibérer sur l'attribution de fonds Leader aux opérations qui lui sont soumises après instruction par l'équipe technique du GAL et qu'il peut également modifier la stratégie du GAL dans les conditions décrites par la convention,

Considérant que le comité de programmation du GAL « Territoire Bourbon » est composé de 25 membres titulaires et autant de suppléants, répartis en deux collèges, public et privé, et que chaque membre représente une sensibilité liée à la stratégie du GAL et aux thèmes de la candidature Leader,

Considérant que, suite au transfert du GAL à Moulins Communauté et dans le cadre de la convention relative à ma mise en œuvre du programme Leader du GAL Territoire Bourbon, un Comité de suivi du GAL a été créé et qu'il a notamment pour mission de se positionner sur les membres et le fonctionnement du Comité de programmation,

Considérant que, le Comité de suivi du GAL, réuni le 09 mars 2017, a pris acte d'une nouvelle répartition, calculée en fonction de la population, des membres du GAL représentant les EPCI : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour Moulins Communauté ; 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais ; 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire,

Considérant qu'il revient aux membres du conseil communautaire de procéder à la désignation de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants représentant la Communauté d'agglomération de Moulins au Comité de programmation du GAL,

Accusé de réception en préfecture
098-240300616-20170331-C-17-108-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Considérant que la liste de ces membres fera l'objet d'une validation en Comité de programmation du GAL et d'une notification à la Région et à l'Agence de Services et de Paiement,

MOULINS COMMUNAUTÉ

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De procéder** à la désignation des membres titulaires et suppléants suivants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale LEADER « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne » au scrutin public
- **De désigner** les membres titulaires et suppléants suivants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale LEADER « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne » :
 - Michel SAMZUN représentant titulaire, suppléé par Jean-Michel LAROCHE
 - Jacques LAHAYE représentant titulaire, suppléé par Cécile de BREUVAND
 - Philippe CHARRIER représentant titulaire, suppléé par Frédéric VERDIER
 - Jean-Claude CHAMIGNON représentant titulaire, suppléé par Norbert BRUNOL
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au Personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-108-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.109

Demande de subvention LEADER – Animation
gestion 2017 du programme Leader

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en Préfecture à partir
003-240300616-20170331-C-17-109-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA

Demande de subvention LEADER – Animation gestion 2017 du programme Leader

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés d'Agglomérations,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

Vu le Programme de développement rural 2014-2020 élaboré par le Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 juillet 2015,

Vu la candidature Leader 2014-2020 portée par le GAL « Territoire Bourbon », approuvée par le Conseil régional le 30 avril 2015, intitulée « Territoire Bourbon, Terre de ressources, sources d'attractivité »,

Vu la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, signée le 2 juin 2016 pour la mise en œuvre du programme Leader par le GAL « Territoire Bourbon » (Convention GAL/AG/OP),

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, Moulins Communauté est la nouvelle structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne » et qu'à ce titre, un dispositif d'animation et de gestion a été mis en place afin de mener à bien le programme Leader 2014-2020,

Considérant que dans ce cadre, la structure porteuse dépose, chaque année, un dossier de demande de subvention LEADER pour financer l'activité du GAL (charges de personnel et de fonctionnement, communication, etc.),

Considérant qu'il s'agit de financer les missions du GAL :

- Animation du programme Leader : l'accompagnement des porteurs de projets, l'aide à l'émergence et au montage des projets, l'aide à la constitution des dossiers de demande de subvention et leur instruction, la participation aux actions de communication ;
- Gestion du programme Leader : l'aide à la constitution des dossiers de demande de paiement de subvention Leader et leur instruction, le suivi des projets et la gestion des contrôles ;
- Suivi et respect de la maquette financière.

Considérant que l'équipe du GAL est constituée de trois agents :

- 1 ETP pour l'animation,
- 0,8 ETP pour la gestion avec appui à l'instruction si besoin,
- 0,15 ETP pour la direction.

Considérant ainsi que Moulins Communauté sollicite une subvention à hauteur de 76 634.15 €, soit 80% de fonds européens Leader,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-109-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Charges de personnel	76 598.45	76 598.45	FEADER (Leader)	76 634.15	80 %
Frais de structure	11 489.77	11 489.77	Autofinancement	19 158.54	20 %
Frais professionnels	549.00	549.00			
Communication (autocollants, papier en-tête, etc.)	707.14	827.57			
Cotisation Leader France	600.00	600.00			
Matériel informatique/photocopieur	5 848.33	7 018.00			
Total	95 792.69	97 082.79	Total	95 792.69	100 %

Vu l'avis de la Commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'opération intitulée « Animation gestion 2017 du programme Leader », dont le coût estimatif s'élève à 95 792.69 € HT ;
 - **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
 - **D'autoriser** le dépôt d'un dossier de demande de subvention LEADER d'un montant prévisionnel de 95 792.69 € auprès du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulines Auvergne dans le cadre du programme Leader 2014-2020 ;
 - **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.
- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-109-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.110

Demande de subvention LEADER – Elaboration de la stratégie dédiée à la ruralité à l'échelle de Moulins Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.125 de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C.17.110-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA

Demande de subvention LEADER – Elaboration de la stratégie dédiée à la ruralité à l'échelle de Moulins Communauté

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés d'Agglomérations,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

Vu le Programme de développement rural 2014-2020 élaboré par le Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 juillet 2015,

Vu la candidature Leader 2014-2020 portée par le GAL « Territoire Bourbon », approuvée par le Conseil régional le 30 avril 2015, intitulée « Territoire Bourbon, Terre de ressources, sources d'attractivité »,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1^{er} et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes « Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Considérant la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017 et l'extension de la partie rurale du territoire communautaire, il est important d'élaborer un nouveau projet de territoire, tenant compte de ce nouveau périmètre, dédié au développement de ce territoire rural,

Considérant l'ambition de Moulins Communauté de structurer sa stratégie de ruralité et de mettre en cohérence différents outils de mise en œuvre : fonds de concours communautaire aux Communes rurales, politiques contractuelles (Contrat de ruralité, CPER, Contrat Ambition Région, Contrat Territoire Allier, etc.), fonds européens (notamment Leader), articulation avec le Projet de Développement Urbain Intégré (FEDER), autres fonds d'Etat (DETR, FSIL), partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, etc. ,

Considérant les deux axes principaux étudiés, avec pour objectif de maintenir les populations et accueillir de nouveaux arrivants :

- un maillage du territoire : par exemple, sur des zones centrales de ruralité à identifier, création de structures immobilières hébergeant notamment des Maisons de Services Au Public (MSAP) ;
- des projets plus « micro » nécessaires à la vie quotidienne des populations des communes rurales.

Considérant la mission d'ingénierie confiée au service « politiques contractuelles » dans la mesure où il a vocation à centraliser l'ensemble des outils permettant de structurer cette stratégie dédiée à la ruralité,

Considérant la nécessité de faire réaliser un « audit de territoire » par un cabinet d'études afin de détecter les carences et les besoins, en termes de services aux populations, sur la partie rurale du territoire, sur lequel s'appuiera la stratégie,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-110-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant l'objectif d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la partie rurale du territoire communautaire, pour maintenir et accueillir de nouvelles populations et qu'il s'agit également de définir une stratégie de territoire créatrice de lien entre les communes et de solidarité entre les territoires,

Considérant le plan de financement suivant permettant de financer :

- des dépenses internes : charges de personnel et de fonctionnement de deux agents chargés de la rédaction, la concertation et l'animation (0,4 ETP et 0,15 ETP dédiés)
- des dépenses externes : la réalisation de l'audit de territoire.

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Charges de personnel	17 314.95	17 314.95	FEADER (Leader)	26 077.14	64 %
Frais de structure (15 % charges de personnel)	2 597.24	2 597.24	ETAT (DETR)	6 519.28	16 %
Frais d'étude	20 833.33	25 000.00	Autofinancement	8 149.10	20 %
Total	40 745.52	44 912.19	Total	40 745.52	100 %

Vu l'avis de la Commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'opération intitulée « **Elaboration de la stratégie dédiée à la ruralité à l'échelle de Moulins Communauté** », dont le coût estimatif s'élève à 40 745.52 € HT ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
- **D'autoriser** le dépôt d'un dossier de demande de subvention LEADER d'un montant prévisionnel de 26 077.14 € auprès du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne dans le cadre du programme Leader 2014-2020 ;
- **D'autoriser** le dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR d'un montant prévisionnel de 6 519.28 € auprès du service de l'Etat ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche ;
- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-110-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.111

Attribution des fonds de concours aux communes rurales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-111-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA /AP

Attribution des fonds de concours aux communes rurales

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT régissant les compétences des Communautés d' Agglomérations qui précise les modalités d'attribution de fonds de concours aux communes membres,

Vu la délibération C.16.111 du conseil communautaire de Moulins Communauté du 16 décembre 2016 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes rurales,

Vu l'arrêté préfectoral n°3185/2016 en date des 1er et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Moulins communauté», de la communauté de communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la communauté de communes« Pays de Chevagnes en Sologne, Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre,

Considérant que ce fonds de concours vise à cofinancer les projets d'investissement et d'équipement, participant à l'accueil et au maintien de la population en milieu rural, notamment grâce à l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant qu'il ne peut être supérieur à la part autofinancée par le maître d'ouvrage (l'autofinancement étant obligatoirement supérieur ou égal à 20%), dans la limite de 40 000 €,

Considérant que l'enveloppe allouée s'élève à 965 000 € sur l'ensemble du mandat : 125 000 € pour 2016 puis 210 000 € pour chaque année, jusqu'à la fin du mandat,

Considérant que les crédits non consommés 2016 sont reportés sur l'année 2017 ramenant l'enveloppe 2017 à 335 000 €,

Considérant le dépôt de 30 dossiers de demandes de financements pour un montant total d'aides sollicitées de 465 109,92 € soit un dépassement de 130 109,92 € sur l'enveloppe 2016/2017,

Considérant que les Communes non depositaires d'une demande de subvention de fonds de concours pour l'année 2017 sont prioritaires en 2018 pour le financement de leurs projets,

Considérant la proposition de répartir l'aide sollicitée pour les projets démarrant au second semestre 2017 et se terminant en 2018 par l'attribution de l'aide à hauteur de 40 % pour l'année 2017 et de 60 % pour l'année 2018,

Considérant que neuf communes sont concernées et que cette répartition n'a aucun impact sur le démarrage de leurs projets,

Considérant que cette démarche a pour conséquence la consommation de l'enveloppe 2017 à hauteur de 322 697,72 € avec un résiduel non consommé de 12 302,28 € qui sera transféré sur l'enveloppe 2018,

Considérant que cela implique une consommation de l'enveloppe 2018 à hauteur de 133 172,07 € ramenant le montant disponible pour l'année 2018 à 89 130,22 €,

Accuse de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-111-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Vu l'avis :

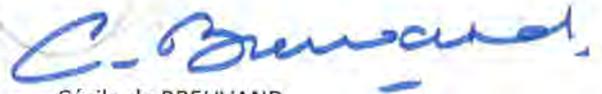
- de la Commission administration générale et finances du 8 mars 2017
- du Bureau communautaire du 17 mars 2017.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la répartition des fonds de concours sur les années 2017 (40 %) et 2018 (60 %) pour les communes concernées, tel qu'indiqué dans le tableau annexé ;
- **d'attribuer** les fonds de concours sollicités tel qu'indiqués dans les tableaux annexés à hauteur de 322 697,72 € pour l'année 2017 ;
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche
- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-111-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Fonds de concours aux communes rurales
ANNEXE : récapitulatif des dossiers déposés

Dossiers déposés au titre de l'enveloppe 2016/2017 :

Commune Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût projet HT	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proposé 2017
Chapeau	Réhabilitation vestiaires du stade	186 660,00	26 001,00	26 001,00
Souvigny	Travaux d'accessibilité PMR	40 159,82	8 000,00	8 000,00
Montilly	Accessibilité programme Ad'Ap	5 250,00	1 050,00	1 050,00
Limoise	Travaux d'Accessibilité à l'église	13 257,00	2 651,40	2 651,40
Dornes	Réfection des enduits extérieurs de l'église	58 642,25	11 728,45	11 728,45
Bresnay	Acquisition d'un local à usage de garage et ateliers communal	42 000,00	8 400,00	8 400,00
Neure	Travaux logements communaux	34 668,00	6 933,00	6 933,00
Aubigny	Toiture logements communaux	23 280,00	4 656,00	4 656,00
Lusigny	Aménagement d'un Pôle de Services	910 000,00	40 000,00	16 000,00
Gannay sur Loire	Travaux de couverture et de menuiserie au logement communal	9 505,04	1 901,00	1 901,00
Le Veudre	Réhabilitation de l'immeuble "aquarium" pour amélioration énergétique	157 215,47	31 443,09	12 577,24
Chemilly	création d'un éco quartier dans le bourg	104 000,00	20 800,00	8 320,00
Pouzy Mésangy	Rénovation d'une maison d'habitation dans le centre bourg	87 236,54	17 447,00	17 447,00
Gouise	Amélioration fonctionnalité des bâtiments communaux	15 061,42	2 259,21	2 259,21
Montbeugny	Rénovation de la salle polyvalente	200 000,00	20 000,00	8 000,00
Neuilly le Réal	travaux de gros entretien des salles associatives Henri Baron et Gabrielle d'Estrées	53 104,89	10 620,98	10 620,98
Chezy	Restauration et isolation salle polyvalente	84 111,00	12 616,50	5 046,60
St Martin des Lais	Aménagement du cœur de Bourg	153 470,00	8 000,00	3 200,00
Château sur Allier	Dénomination et numérotation des voies, réfection d'un bassin artificiel	18 627,60	3 725,00	3 725,00
Besson	Aménagement des espaces extérieurs centre socioculturel de Besson	91 673,44	18 334,00	7 333,60
St Ennemond	Aménagement extérieur de la salle des associations	8 784,41	1 756,88	1 756,88
Villeneuve sur Allier	Aménagement de l'entrée de l'école "le chêne"	5 573,50	1 114,70	1 114,70
Neuvy	Construction d'une maison médicale	350 000,00	40 000,00	40 000,00
Thiel sur Acolin	Réhabilitation d'un bâtiment pour créer une maison de services aux habitants	189 756,00	37 951,00	37 951,00
Gennetines	Rénovation énergétique école	30 246,48	4 536,97	4 536,97
Garnat sur Engièvre	fourniture et pose de volets roulants dans le bloc primaire	7 742,10	1 548,42	1 548,42
Bressolles	Acquisition mobilier et matériel de cuisine dans le cadre de l'aménagement de granges en cantine scolaire	19 239,27	1 635,32	1 635,32
Lurcy Lévis	Travaux économie d'énergie à l'école primaire	434 960,00	40 000,00	40 000,00
Toulon sur Allier	Salle communale de services intergénérationnels	213 998,85	40 000,00	12 303,95
Couzon	Réhabilitation de deux maisons : maison intergénérationnelle et maison de la Tuilerie de Bomplein	345 210,96	40 000,00	16 000,00
TOTAL DOSSIERS 2017		3 893 433,77	465 109,92	322 697,72
Résiduel – reporté sur 2018				

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-G-17-111-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Dossiers concernés par la répartition sur les années 2017 (40 %) et 2018 (60%) :

Commune Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Fonds de concours attribué	Fonds de concours 2017	Fonds de concours 2018
Lusigny	Aménagement d'un Pôle de Services	40 000,00	16 000,00	24 000,00
Le Veudre	Réhabilitation de l'immeuble "aquarium" pour amélioration énergétique	31 443,09	12 577,24	18 865,85
Chemilly	création d'un éco quartier dans le bourg	20 800,00	8 320,00	12 480,00
Montbeugny	Rénovation de la salle polyvalente	20 000,00	8 000,00	12 000,00
Chezy	Restauration et isolation salle polyvalente	12 616,50	5 046,60	7 569,90
St Martin des Lais	Aménagement du cœur de Bourg	8 000,00	3 200,00	4 800,00
Besson	Aménagement des espaces extérieurs centre socioculturel de Besson	18 334,00	7 333,60	11 000,40
Toulon sur Allier	Salle communale de services intergénérationnels	30 759,86	12 303,95	18 455,92
Couzon	Réhabilitation de deux maisons : maison intergénérationnelle et maison de la Tuilerie de Bomplein	40 000,00	16 000,00	24 000,00
TOTAL DOSSIERS 2018		221 953,45	88 781,39	133 172,07
TOTAL (résiduel 2017 : 12 302,28 € + enveloppe 2018 : 210 000 €)		222 302,28		
Résiduel 2018		89 130,22		

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-111-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction Générale des services
Service : Politiques Contractuelles
Réf : MMA

Contrat de ruralité

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération C.16.115 prise par le conseil communautaire Moulins Communauté le 16 décembre 2016, engageant la démarche de rédaction d'un contrat de ruralité,

Considérant que suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, la partie rurale du territoire communautaire, déjà dominante, est encore plus étendue,

Considérant ainsi qu'il est important de mener une stratégie communautaire axée vers le développement de ce territoire rural et que pour cela, Moulins Communauté va se doter de plusieurs leviers : le contrat de ruralité, mais également le fonds de concours pour les Communes rurales, son rôle d'intermédiaire pour l'accès aux cofinancements publics, le programme Leader, ou encore le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que le contrat de ruralité, conclu pour trois ans (2017-2020), permettra de coordonner et structurer les politiques publiques de l'Etat, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le Département, dont la loi NOTRe a réaffirmer son rôle en matière de cohésion territoriale et d'accès aux services publics est également signataire de ce contrat,

Considérant que ce dispositif vise notamment à l'amélioration de la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural,

Considérant que ce contrat définit un projet de territoire, rédigé en cohérence avec le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services public (SDAASP), s'articule autour des six volets fléchés par l'Etat : accès aux services et aux soins ; cohésion sociale ; transition écologique ; mobilités ; revitalisation des bourgs-centres; attractivité du territoire,

Considérant que le projet de territoire est une feuille de route avec une démarche propre à la ruralité, qui définit les axes de développement dans lesquels les actions de Moulins Communauté et des Communes pourront s'inscrire et ainsi bénéficier des financements d'Etat dédiés,

Considérant qu'en complément de ce document cadre, des conventions financières annuelles acteront la programmation de chaque année: les projets cofinancés ainsi que les montants alloués,

Considérant que le fonds dédié par l'Etat aux contrats de ruralité, le « FSIL ruralité », est mobilisable lorsque le projet s'inscrit dans les priorités du contrat mais que les dispositifs classiques (DETR, FSIL) ne le financent pas ou insuffisamment,

Vu l'avis :

- de la Commission administration générale et finances du 8 mars 2017
- du Bureau communautaire du 17 mars 2017.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le contrat de ruralité annexé ;
 - **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
 - **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à mener les démarches nécessaires à l'élaboration de la convention financière annuelle.
- Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND



Contrat de ruralité pour le territoire de Moulins Communauté

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de l'Allier

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Moulins Communauté représenté par Pierre-André PERISSOL,

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Dans ce contexte, Moulins Communauté a souhaité s'inscrire dans ce dispositif car l'élargissement de son territoire suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) la conforte dans ses choix de mettre en œuvre une stratégie de ruralité.

Au travers de l'application de la Loi Notre, l'enjeu des fusions est bien évidemment d'inciter les communes à travailler davantage entre elles mais aussi de proposer un cadre favorable et structurant facilitant la mise en place d'une stratégie de développement territoriale en direction des habitants, formalisée notamment par la co-construction de partenariats tels que les contrats de ruralité.

Cette démarche, s'inscrit pleinement dans une logique globale d'aménagement du territoire et de renforcement de son attractivité grâce à une action forte permettant à la fois de fédérer et de mailler le territoire au travers de la création ou de l'évolution des services sur les territoires ruraux principalement. En effet, particulièrement vaste et étendu, le territoire se doit de se doter d'outils efficaces et adaptés pour remplir au mieux sa mission de service public et répondre aux mutations que connaissent nos sociétés, notamment pour ce qui concerne les changements relatifs à la pyramide des âges.

Pour répondre à ces enjeux essentiels, outre le contrat de ruralité, les élus communautaires mettent en œuvre une réelle politique de développement rural qui passe par plusieurs leviers : fonds de concours pour les Communes rurales, rôle d'intermédiaire pour l'accès aux cofinancements publics, programme Leader, partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation (voir I. C. 3.).

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

1) Une position centrale et stratégique

Le territoire communautaire se situe dans le département de l'Allier, au centre de l'Hexagone, au carrefour entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes, à laquelle elle appartient, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté. Le territoire communautaire constitue la porte d'entrée de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Figure 1 - positionnement géographique de Moulins Communauté

2) Un territoire rural organisé autour de son cœur urbain

Administrativement, Moulins est une ville-préfecture qui concentre les grandes administrations de la santé, de l'éducation nationale, de l'économie et des finances et occupe la 3ème place dans le département en termes de population.

La communauté d'agglomération a été créée au 1er janvier 2001 sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). A partir de 2003, la communauté d'agglomération est composée de 26 communes regroupant environ 53 800 habitants pour une superficie de 740 km² (soit environ 72 habitants/km²).

Le territoire s'est élargi à 44 communes au 1er janvier 2017 avec une dominante rurale, suite à la fusion avec les communautés de communes Pays de Levis en Bocage Bourbonnais et Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ainsi que l'adhésion des communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry.

L'aire urbaine formée par les communes de Moulins, Yzeure et Avermes concentre le plus grand nombre d'emplois et de logements, ce qui lui permet de rayonner sur le reste du territoire communautaire, beaucoup plus rural.

Sa ville-centre, Moulins, constitue le cœur de l'agglomération et accueille la préfecture de département. Il s'agit d'un centre administratif et commercial dont l'aire d'influence couvre plus de 110 000 habitants et s'étend aux départements voisins de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.



Figure 2 - territoire de Moulins Communauté

3) Défis démographiques

Le territoire communautaire compte 63 912 habitants (population municipale 2014, en vigueur au 1^{er} janvier 2017). L'ancien territoire communautaire comptait, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, environ 55 000 habitants pour une densité moyenne de 71 hab./km². Aujourd'hui, sa densité moyenne est de 47,8 hab./km², ce qui en fait un territoire peu densément peuplé, en comparaison à la densité moyenne nationale d'environ 120 hab./km², et à la densité moyenne de la région Auvergne Rhône Alpe de 109 hab./km². Le territoire communautaire est toutefois proche de la densité de son département qui est de 46,7 hab./km².

Cependant, on constate un écart important entre l'aire urbaine (Moulins, Yzeure et Avermes) et le reste du territoire : 57% de la population total est concentrée sur ces trois communes. La densité moyenne des 41 autres Communes est de 21,5 hab./km².

Entre 2008 et 2013, le territoire communautaire a connu une variation moyenne de la population d'environ 0,12 %. Il est à noter que certaines communes ont connu des variations de populations importantes : à l'image du Veudre (-2,6%) ou encore de Paray-le-Frésil (-2,1%) qui ont subi un déclin démographique alors que d'autres communes comme Aubigny (+4,6%) ou Gennetines (+2,9%) ont enregistré un accroissement de leurs populations. Ainsi, si le territoire n'a pas perdu d'habitant, la croissance démographique y est très faible.

De plus, la population du territoire est confrontée à un vieillissement structurel de sa population, qui peut être comparé aux dynamiques démographiques nationales : la population âgée de plus de 60 ans augmente, tandis que la population âgée de moins de 29 ans diminue. Ce phénomène touche davantage les communes rurales.

L'évolution des équilibres intergénérationnels peut être expliqué au regard des facteurs suivants :

- Un exode rural important chez les jeunes ménages en début de parcours résidentiel qui quittent généralement le territoire en direction des pôles urbains régionaux ou extrarégionaux ;
- Une diminution induite du solde naturel suite au départ des jeunes ménages et au regard du vieillissement de la population ;
- Un exode rural chez les personnes âgées vers les communes plus urbaines pour se rapprocher des services et équipements.

Le territoire communautaire est ainsi caractérisé par sa faible densité de population, dont la croissance n'est pas assurée notamment du fait de son vieillissement et de l'exode vers les grandes villes.

4) Une économie rurale fragile et des services de proximité à développer

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Moulins (au sens de l'INSEE : plus large que le territoire communautaire) est de 8,9 % au 3^{ème} trimestre 2016. Ce taux est proche de la moyenne régionale (8,7%) et légèrement inférieur à la moyenne départementale (10,6% ; bassin d'emploi de Vichy : 10,9% ; bassin d'emploi de Montluçon : 12,1%) et nationale (9,9%).

Le taux de chômage reste stable depuis le 3^{ème} trimestre 2014 où il a oscillé entre 8,7% et 9%, sur la zone d'emploi.

La zone d'emploi majeure du territoire communautaire se trouve à Moulins. Lurcy-Lévis est un pôle d'emploi secondaire où l'artisanat et l'industrie sont majoritaires mais fragiles.

Le secteur tertiaire est le plus représenté parmi les secteurs d'activités. En effet, la part des établissements actifs au 31 décembre 2014 sur chaque commune, dédiée au commerce, transports et services divers, est importante sur le territoire (entre 69,3% à Moulins et 20,8 % à Marigny), de même que la part dédiée à l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (entre 42,1% à Aubigny et 4,7% à Paray-le-Frésil et 20,7% à Moulins).

Les activités commerciales et artisanales maillent le territoire de façon équilibrée. Elles occupent de nombreux emplois, surtout dans les zones rurales grâce notamment aux services de proximité (boulangeries, boucheries, etc.), aux entreprises du bâtiment, etc. Ainsi, Lurcy-Lévis et Chevagnes constituent des bourgs-centre pourvus en services commerciaux et artisanaux. Ces commerces de proximité sont fragilisés par la situation démographique du territoire. Le maintien et le développement de ces activités représentent un véritable enjeu.

L'économie rurale est à dominante agricole avec plusieurs types d'agricultures : de grandes cultures en Sologne (à l'Est), des élevages plus importants dans le Bocage (à l'Ouest), une filière forestière structurée, etc. Les circuits-courts se développent de la même manière qu'au niveau national avec plusieurs initiatives locales (Drive Fermier, la Ruche qui dit oui, etc.). La part des établissements actifs au 31 décembre 2014 sur chaque commune, dédiée à l'agriculture (hors aire urbaine) est importante : de 63,4% des établissements actifs de Saint-Léopardin d'Augy à 13,3% à Toulon-sur-Allier.

Par ailleurs, le territoire souffre d'une sous-densité médicale importante concernant les généralistes ainsi que les spécialistes, surtout en milieu rural. Les structures d'accueil de personnes âgées sont nombreuses mais insuffisantes sur le territoire. Les structures d'accueil de la

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

5) Une desserte en infrastructures de transport satisfaisante

Le territoire de Moulins Communauté est idéalement situé à l'interconnexion d'axes majeurs, ce qui est un atout d'un point de vue économique et touristique :

- Axes routiers :
 - axe Nord/Sud avec l'A77/A71 et A/75,
 - axe Est/Ouest avec la Route Centre Europe Atlantique dont la mise en 2x2 voies
- axes ferroviaires :
 - axe Nord/Sud avec le Paris/Clermont qui permet de rejoindre Paris en 2h25 et Clermont-Ferrand en 1h,
 - axe Est/Ouest avec la ligne Nantes/Lyon qui permet de rejoindre Lyon en 2h30,
 - le projet de ligne à grande vitesse – POCL – permettra à l'avenir, selon les choix retenus, d'être très vite connecté à Paris.
- Liaisons aériennes : aéroport de Moulins-Montbeugny à 4 Kms de Moulins, accueille des avions d'affaires et de tourisme et qui pourrait accueillir également des 24h sur 24 et 7 jours sur 7.
- Transport fluvial : canal latéral à la Loire.

Le réseau routier est organisé autour de Moulins, qui a une position centrale. L'offre de transport et de mobilité est présente sur le territoire : il existe de nombreuses lignes de transport en commun sur le territoire urbain comme rural, renforcées par une offre communautaire et départementale de Transport à la demande (TAD).



Figure 3 - Une position carrefour au sein d'un réseau structurant à différentes échelles

6) Un patrimoine culturel et touristique remarquable

Moulins est la capitale du Bourbonnais et garde les traces de cette histoire prospère. Cette richesse patrimoniale lui a permis d'obtenir le label *Ville d'art et d'histoire* délivré par le Ministère de la culture. Un passage en Pays d'Art et d'Histoire est en cours de réflexion et fortement souhaité par le Ministère.

Forte d'un patrimoine historique, culturel et naturel riche et varié, l'agglomération dispose de nombreux sites, monuments et musées qui témoignent d'une richesse patrimoniale forte, de très nombreux châteaux et églises romanes parsèment ainsi le Bocage et la Sologne Bourbonnais.

Le territoire réunit ainsi un cadre à la fois propice à la détente et à la découverte touristique mais se fait force de rester accessible à l'ensemble de ses administrés grâce à des structures permettant d'offrir un certain nombre de services correspondant aux attentes des populations locales.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Par ailleurs, le Centre National de Costumes de Scènes et de la Scénographie (CNCS), établissement public de coopération culturelle créé à l'initiative de l'Etat, présent depuis 2006 à Moulins, vise à la conservation d'une partie de l'histoire et des richesses du théâtre français. Il s'agit d'un site très visité (80 000 visiteurs par an) et dont la notoriété dépasse les frontières nationales. Le CNCS organise aussi de nombreuses animations et accueille des manifestations en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Le territoire est également pourvu de nombreux musées et sites touristiques (Musées départementaux, Musée de la Visitation, Musée de Souvigny, etc.).

Il existe également un ensemble naturel de grande qualité offrant des espaces de découverte de la faune et la flore, d'activités sportives, de détente et de loisirs comme autant de moyens de profiter des bienfaits d'un cadre reposant et sain, ce que recherchent aujourd'hui de plus en plus de touristes résidant dans de grandes métropoles.

Forts de ce constat et conscients de l'importance du tourisme dans l'attractivité du territoire, les élus communautaires ont décidé de se lancer dans l'élaboration d'un schéma de développement touristique. Pour cela, Moulins Communauté fait appel à Atout France, en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, ainsi qu'à un cabinet d'études. Ce travail est réalisé en collaboration avec les territoires voisins et leurs structures touristiques : Ville de Bourbon l'Archambault et ses thermes, le Pal, etc.

7) Un patrimoine naturel très riche et préservé

Deux longs cours d'eau structurent le paysage. Le fleuve Loire constitue la frontière avec le département de la Saône-et-Loire, avec son canal latéral, berceau d'une biodiversité remarquable. La rivière Allier, considérée comme l'une des dernières grandes rivières sauvage d'Europe, délimite les trois entités naturelles du territoire : la Sologne Bourbonnaise à l'Ouest, le Bocage Bourbonnais à l'est et le Val d'Allier. Le lit majeur de l'Allier est constitué de milieux naturels divers. Sur les 1 450 hectares de réserve naturelle, on observe près de 250 espèces d'oiseaux.

Dans le contexte général de prise en considération de l'environnement par les collectivités, certaines zones aux caractéristiques écologiques remarquables font l'objet de mesures spéciales de protection environnementale : la Réserve Naturelle Nationale dans le Val d'Allier, des espaces naturels sensibles (ENS), des zones Natura 2000, etc.

Ainsi, confrontée comme beaucoup d'agglomération de taille intermédiaire à des mutations profondes et à des risques de déséquilibre durable, Moulins Communauté a opté pour la définition et la mise en œuvre d'un projet et d'un plan d'actions spécifiquement dédiés au développement de son territoire rural.

B) Les enjeux du territoire : analyse des Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces et enjeux

1) L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Atouts	Contraintes et handicaps
<p>Présence de plusieurs bassins de vie intermédiaires : Lurcy-Lévis, Chevagnes, etc.</p> <p>Présence de services de proximité en zone rurale.</p> <p>Présence d'établissements médico-sociaux et services à la personne.</p> <p>Présence d'associations d'aide à domicile.</p> <p>Présence de nombreuses assistantes maternelles et de plusieurs RAM.</p> <p>Potentiel de développement de l'e-santé et des e-services.</p> <p>Potentiel de développement de la « Silver économie » (économie au service des personnes âgées) : création de services innovants et de nouveaux emplois.</p> <p>Offre médicale de premier recours classée comme satisfaisante pour les bassins de santé de Moulins, Chevagnes, Neuilly-le-Réal et Souvigny (ARS 2016).</p> <p>Structuration en cours des professionnels du bassin de santé Nord-Avermois en lien avec le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Avermes.</p> <p>Partenariat avec la CDC dont la silver économie est une priorité.</p>	<p>Plusieurs communes éloignées du centre urbain et des services s'y trouvant.</p> <p>Densité de la population très faible et en baisse continue.</p> <p>Désertification médicale : déficit des professionnels de santé ; départ en retraite des professionnels de santé sans remplacement.</p> <p>Offre médicale de premier recours classée comme très fragile dans le bassin de santé de Lurcy-Lévis (ARS 2016).</p> <p>Déficit d'offres dans les structures d'accueil de personnes âgées.</p> <p>Problématiques d'accessibilité (notamment PMR) aux services existants.</p> <p>Pas de Maison de Services au Public sur le territoire.</p> <p>Problématiques liées au déplacement des structures d'aide à domicile sur un territoire très vaste (coût, temps, etc.)</p> <p>Offre d'accueil petite enfance peu diversifiée en zone rurale.</p> <p>Coûts de fonctionnement des structures d'accueil (enfants, séniors) et rigidité des normes.</p>

Enjeux :

- Santé : lutter contre la désertification médicale par la création de maisons de santé, maisons médicales, etc. adaptées aux besoins des populations et aux attentes de professionnels de santé.
- Santé : élaborer et signer un contrat local de santé en concertation avec les professionnels pour structurer et mailler le territoire avec une offre adaptée.
- Santé/services : maintenir l'autonomie des personnes âgées ou fragiles en milieu rural par un accompagnement adapté à leurs besoins et à l'usage de nouvelles technologies.
- « Silver économie » : créer des structures d'accueil adaptées aux besoins des populations âgées, en fonction de leur dépendance, pour les maintenir en zone rurale (résidences pour personnes âgées, résidences intergénérationnelles, etc.) et de manière à mailler le territoire.
- Enfance : créer des services adaptés aux besoins des familles (micro-crèches, MAM, etc.)
- Services : faciliter l'accès aux services publics et accompagner les populations dans leurs démarches administratives grâce à des Maisons de services au public, de pôles de services, etc.
- Services : développer les usages numériques (écoles, services dématérialisés, etc.)
- Services : faciliter l'accès aux services (accessibilité PMR, sécurisation, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

2) La revitalisation des bourgs centres

Atouts	Contraintes et handicaps
<p>Présence d'artisans et commerçants de proximité sur le territoire rural.</p> <p>Plusieurs communes disposent de marchés ; en l'absence, des commerçants/artisans effectuent des tournées dans les petites communes.</p> <p>De nombreuses communes ont réalisé des projets d'aménagement de bourgs.</p> <p>Accès facilité aux logements.</p> <p>Qualité de vie.</p> <p>Développement de nouveaux besoins à prendre en compte dans les créations de nouvelles activités.</p> <p>Partenariat entre la CDC, la Ville de Moulins et Moulins Communauté : « centre-ville de demain » pour faire de Moulins, une locomotive en termes d'attractivité.</p>	<p>Plusieurs communes éloignées du centre urbain et des commerces s'y trouvant.</p> <p>Fragilité des commerces de proximités en milieu rural : manque de repreneurs.</p> <p>Importance des achats en grandes et moyennes surfaces face aux commerces de proximité.</p> <p>Concurrence des nouvelles formes d'achat (e-commerce, drive, etc.) pour les petits commerces.</p> <p>Nombreuses fermetures de commerces sans repreneur.</p> <p>Peu d'adaptation des commerces de proximité à ce contexte et aux besoins des populations.</p> <p>De nombreux locaux commerciaux vacants dans les bourgs centres</p> <p>Insuffisance des aménagements de certains bourgs notamment pour l'accès aux commerces de proximité (PMR notamment).</p> <p>Difficultés liées à l'importance des normes et aux coûts de l'adaptation des logements.</p> <p>Peu de logements exemplaires (différents écolabels)</p> <p>Taux de vacance important lié à la non-adaptation des logements aux besoins actuels (personnes âgées notamment).</p>

Enjeux :

- Commerce de proximité : maintenir et développer le tissu artisanal et commercial dans les bourgs centres, notamment grâce à des services innovants adaptés aux besoins des populations.
- Commerce de proximité : anticiper et accompagner les actions de reprise et de transmission des entreprises.
- Habitat : adapter les logements aux besoins actuels des populations (résidences intergénérationnelles, etc.).

3) L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

Atouts	Contraintes et handicaps
Economie, emploi, formation, accueil d'actifs	
<p>Territoire rural, peu densément peuplé : bonne qualité de vie, vacuité. Présence d'entreprises en territoire rural. Importance du tissu agricole, production agricole variée et de qualité ; développement des circuits courts. Potentielles créations de nouveaux emplois liés aux nouvelles technologies. Existence de nombreux savoir-faire notamment artisanat d'art et de l'audiovisuel développé. Existence de dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises et d'équipements structurants publics et privés (espace de coworking, fablab, pépinière design, etc.) Potentialités d'accueil d'entreprises dans les zones d'activités, notamment en zone rurale.</p>	<p>Départ des populations, notamment les jeunes adultes. Vieillesse de la population, perte d'activité du territoire. Emploi tertiaire majoritaire, situé dans le pôle urbain, peu créateur de valeur ajoutée. Déclin industriel (JPM, Diam Lurcy, etc.). Politique d'accueil de nouvelles populations/nouvelles entreprises peu développée sur le territoire. Fragilité des filières forestière et agricole. Manque de main d'œuvre agricole qualifiée (mécanisation). Offre de formations concentrée dans le cœur urbain.</p>
Tourisme, culture, patrimoine	
<p>Territoire de passage. Cadre de vie naturel de qualité avec un paysage diversifié (Bocage, Sologne, Val d'Allier) Richesse et diversité des patrimoines : bâti, culturel, historique, gastronomique, naturel et paysager. Nombreuses associations génératrices d'animations culturelles. Une forte densité d'offres culturelles à Moulins Des sites différenciants (CNCS) Une offre hôtelière, de gîtes et chambres d'hôtes globalement qualitative Schéma de développement touristique en cours d'élaboration : volonté des acteurs de travailler ensemble et nécessité de structurer l'offre autour d'une marque pour cette destination. Label Ville d'Art et d'Histoire détenu par la Ville de Moulins. Projet d'extension du Label Ville d'Art et d'Histoire en Pays.</p>	<p>Manque de notoriété et d'identité du territoire. La population locale a peu conscience des richesses de son territoire. Tourisme excursionniste majoritaire : peu de moyens et longs séjours. Faible mise en réseau et structuration des acteurs. Tourisme de niches. L'absence de site phare grand public. Peu d'offres adaptées aux familles. Un Val d'Allier peu mis en tourisme. L'absence de grandes itinérances douces au cœur du territoire. Un manque d'offre d'hôtellerie de plein air qualifiée et répondant aux nouvelles attentes des clientèles. Nécessité de renforcer l'offre culturelle pour les habitants (notamment en matière de musique). Manque de valorisation du patrimoine bâti, nécessité de renforcer sa préservation (ex : Théâtre de Moulins).</p>

Enjeux :

- Economie : construire et mener une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises (nouvelles notamment) et de promotion économique attractive à l'échelle du territoire communautaire.
- Tourisme : définir et mettre en œuvre un schéma de développement touristique concerté avec les acteurs touristiques et les territoires voisins.
- Tourisme : développer l'offre touristique et culturelle, notamment en zone rurale.
- Culture : renforcer l'offre culturelle pour les habitants, notamment en matière de musique.
- Culture : valoriser et préserver le patrimoine bâti, culturel et historique.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

4) Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Atouts	Contraintes et handicaps
Accessibilité à la ville-centre rapide à l'exception de quelques communes excentrées. Réseau de transport urbain et rural satisfaisant. Transport à la demande efficace en zone rurale. Présence d'un réseau d'aires de covoiturage. Centralité du territoire, présence de grands axes routiers : accessibilité routière et ferroviaire correcte, relative proximité avec des grands pôles urbains (Paris et Lyon) à moins de 3h Projets d'amélioration de la desserte en cours Pratiques éco-responsables en développement	Plusieurs communes éloignées du centre urbain. Une mobilité interne complexe sans voiture individuelle. Isolement pour certaines personnes en milieu rural. L'absence de desserte autoroutière, TGV et aérienne à proximité. Trafic de poids lourds important (RCEA, RN7). Desserte inégale du territoire. Faible pratique de l'intermodalité et modalités d'interconnexion complexes sur certains points.

Enjeux :

- Développer les modes de transports doux sur le territoire rural (cheminements doux, modes de transport alternatifs) et les possibilités d'intermodalités.
- Sensibiliser les publics pour faire évoluer les comportements.

5) La transition écologique et énergétique

Atouts	Contraintes et handicaps
Cadre de vie de qualité basé sur un patrimoine naturel riche et diversifié. Présence de deux cours d'eau importants : la Rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe et le fleuve Loire. Ressource en eau importante (cours d'eau, étangs). Couverture forestière importante. Initiatives en matière de transition énergétique grâce au bois. Filière bois-énergie en cours de structuration. Faible exposition aux risques miniers et pollution de l'air.	Risque d'inondation (TRI – Allier et Loire). Ressource en bois peu exploitée et valorisée. Difficulté de sensibilisation de certaines populations au développement durable. Parc de logements et bâtiments publics ancien et très énergivore.

Enjeux :

- Préserver et valoriser la qualité environnementale des espaces naturels et paysagers.
- Lutter contre la précarité énergétique des logements et bâtiments publics.
- Développer les énergies renouvelables.
- Développer l'usage de véhicules hybrides et/ou électriques notamment par les collectivités et leurs groupements.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

6) La cohésion sociale

Atouts	Contraintes et handicaps
Tissu associatif riche et vecteur de lien social.	Densité de population inférieure à la moyenne régionale et départementale : problématique du maintien des services en milieu rural. Peu de services publics décentralisés accompagnant les populations isolées et en difficulté. Manque de lieux dédiés à l'accompagnement des populations en difficulté ou à la réduction de l'isolement. Nécessité de rénovation/création de structures d'accueil de manifestations associatives, créatrices de lien social. Manque de structures de prise en charge des personnes fragiles et en difficulté (personnes âgées handicapées).

Enjeux :

- Créer des lieux de décentralisation des services publics et d'accompagnement des habitants (pôles de services, Maisons de services au public, etc.)
- Développer et soutenir le tissu associatif notamment en créant/aménageant/rénovant des lieux adaptés aux manifestations dédiées aux populations locales fédératrices et créatrices de lien social (salles associatives, etc.).
- Créer des lieux facilitant le lien social (résidences intergénérationnelles).
- Créer des structures de prise en charge des personnes fragiles et en difficulté (résidences pour personnes âgées, pour personnes âgées handicapées, etc.).

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

1) Orientations de l'Etat et état de mise en œuvre des principales mesures des comités interministériels aux ruralités concernant ce territoire

L'Etat s'attache à accompagner et appuyer le projet de territoire porté par la communauté d'agglomération. Cet EPCI, résultant de la fusion au 1^{er} janvier 2017 d'une communauté d'agglomération et de deux communautés de communes rurales, est confronté à un enjeu d'intégration de ces territoires ruraux dans une dynamique de développement en synergie avec la ville moyenne qui en constitue le centre. L'Etat veille à inscrire par ce contrat cette démarche dans la promotion d'une politique nationale d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Le CPER 2014-2020, notamment par son volet territorial, comporte définition du cadre dans lequel l'Etat apporte réponse à plusieurs orientations énoncées par ce projet. L'Etat rappelle à ce titre que la communauté d'agglomération est signataire du volet territorial de ce CPER pour les actions structurantes intéressant son territoire, en particulier pour ce qui concerne une nouvelle phase de développement du Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, ainsi que pour le programme global de valorisation de la traversée de l'agglomération par la rivière Allier. La cohésion territoriale et sociale au sein même de l'agglomération fait également l'objet d'un contrat de ville.

La question de la mobilité et des infrastructures est un enjeu de développement pour ce territoire, mais afin de lui permettre d'être mieux relié aux métropoles et bassins économiques principaux.

Ceci correspond aussi pour l'Etat à un fort enjeu de sécurité routière et de préservation de l'environnement en raison du fort trafic qui utilise actuellement ces axes et de l'accidentologie.

L'amélioration de la RCEA et de la RN7 constitue à ce titre les objectifs majeurs. L'agglomération de Moulins et son espace rural sont tout particulièrement concernés par cet enjeu. La modernisation par l'Etat de la RN7 se poursuivra au titre des opérations inscrites au CPER la déviation de la commune de Villeneuve sur Allier, ainsi que les études préalables à la modernisation du barreau dit de Trevol et la déviation de Bessay sur Allier. La mise à 2x2 voies de la RCEA sera réalisée par mis en concession. La DUP portant sur cet aménagement doit intervenir en 2017.

Placé au croisement de ces deux axes le territoire de Moulins communauté sera donc concerné par deux chantiers majeurs d'aménagements d'infrastructures conduits par l'Etat sur le réseau national, qui renforceront l'attractivité de ce bassin économique.

Certaines des autres mesures figurant au CPER Auvergne-Rhône-Alpes et à son volet territorial ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire du PETR en appui à ce contrat de ruralité. Il s'agit en particulier des actions ayant trait à la desserte numérique et téléphonique, à la présence des services sur le territoire, et à l'appui à la revitalisation des bourgs centres.

L'Etat veillera donc dans le cadre du contrat de ruralité à la bonne inscription des actions proposées dans les mesures prévues au titre du CPER.

Comme le souligne le projet affirmé et porté par Moulins Communauté ce bassin de vie est confronté à des enjeux considérables de développement territorial afin de répondre aux conséquences résultant d'une conversion importante de son tissu économique au cours des dernières décennies.

La définition et la mise en œuvre d'une action publique à la hauteur de ces enjeux doivent nécessairement être menées à bien en recherchant la synergie des actions entre l'agglomération et l'espace rural qui composent ce territoire.

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20170331-C-17-112-DE Date de télétransmission : 07/04/2017 Date de réception préfecture : 07/04/2017

Le projet exposé et les orientations actées conjointement par le présent contrat constituent une réponse à la nécessité de conduire des politiques publiques visant à garantir la cohésion du développement territorial dans ce bassin en prenant en considération les enjeux propres à l'espace rural.

A la suite des assises des ruralités, dont un des ateliers nationaux a eu lieu en 2014 dans la Vallée du Cher et de Montluçon, à Montmarault, de nombreuses mesures ont été adoptées lors de trois comités interministériels aux ruralités.

Ainsi notamment :

- s'agissant de la présence des services sur le territoire l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services du public est conduite depuis 2014 et a fait l'objet d'un diagnostic dont les conclusions ont été validées en 2015. Les propositions d'orientations générales de ce schéma ont été débattues et adoptées par le conseil départemental en décembre 2016. Le contenu précis et définitif du schéma fait l'objet début 2017 d'une concertation avec les EPCI ainsi qu'avec le PETR.
- la mise en place d'un réseau de maison de services au public a été engagée par les collectivités territoriales et l'Etat aboutissant à la création de 12 MSAP avec l'appui financier de l'Etat par la DETR à la première installation de ces maisons dans leurs locaux, et une aide au fonctionnement annuel par mobilisation du FNADT et du fond sinter-opérateurs. Le territoire de Moulins Communauté ne compte encore aucune MSAP et l'Etat apportera l'appui utile pour ce bassin puisse être doté d'un tel équipement.
- la question de la présence territoriale des services de santé est une priorité de l'Etat et de l'ARS .Au cours des dernières années l'Etat et l'ARS ont notamment accompagné la création des maisons de santé Pluri-professionnelles. L'ARS encourage le développement de pratiques collaboratives autour de projets territoriaux de santé soutenus par des plateformes territoriales d'appui aux professionnels de santé. Les initiatives du territoire visant à construire des projets territoriaux de santé seront encouragées
- en matière de transition écologique et énergétique les services de l'Etat ont accompagné Moulins Communauté dans l'élaboration d'un dossier de candidature à l'appel à projets TEPCV qui a été accepté. L'Etat veillera à une mise en œuvre dynamique de cette convention.
- la desserte numérique en très haut débit des espaces ruraux fait l'objet d'un programme pluriannuel d'amélioration avec le soutien de l'Etat par le FSN dans le cadre du déploiement d'un réseau d'initiative publique portant sur les départements de l'ancienne région Auvergne sous maîtrise d'ouvrage de la région qui concerne les espaces ruraux des anciennes communautés de communes ayant rejoint Moulins Communauté. Le centre de l'agglomération fait quant à lui l'objet d'un programme au titre des zones dites AMI.
- la redynamisation des bourgs centres a fait l'objet en 2016 d'un appel à projets dans le cadre de la convention interrégionale Massif Central ainsi que d'un dispositif d'appui à l'élaboration de tels projets financé par la DETR. L'Etat est disposé à étudier avec attention les initiatives qui seront prises pour permettre aux principaux bourgs centre de ce territoire à prendre part à cette politique de redynamisation.
- en accord avec la commission départementale d'élus en charge de définir les critères et priorités d'emploi de la DETR dans le département, des orientations privilégiant l'appui aux projets des territoires ruraux ont été privilégiés dans le département de l'Allier : soutien au maintien et l'adaptation des services au public, bonification des aides pour les projets contribuant à une meilleure maîtrise énergétique dans les bâtiments publics, actions de valorisation du patrimoine, appui aux projets de développement.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Ces orientations permettront d'utiliser la DETR de manière privilégiée pour appuyer les actions prévues au titre du présent contrat. Le fonds de soutien à l'investissement local permettra de conforter cet appui financier en tant que de besoin. Ces financements seront mobilisés dans les conditions exposées ci-après article II.

2) Politique communautaire en faveur du développement rural

Les élus communautaires ont choisi d'axer la stratégie communautaire vers le développement du territoire rural. En effet, suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, la partie rurale du territoire communautaire, déjà dominante, est encore plus étendue. Ainsi, outre le contrat de ruralité, le territoire communautaire dispose de plusieurs outils.

a) Fonds de concours aux Communes Rurales

Moulins Communauté est une Communauté d'agglomération à dominante rurale. Ainsi, il paraît important d'accompagner les Communes rurales dans leurs propres projets.

Doté de 965 K€ pour le mandat (sous réserve du vote annuel du budget), ce fonds de concours vise à cofinancer les projets d'investissement et d'équipement, participant à l'accueil et au maintien de la population en milieu rural, notamment grâce à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

b) Maillage de structures d'accès aux services, sur le territoire

Un groupe de travail, constitué d'élus ruraux, mis en place au sein de Moulins Communauté, permettra d'élaborer un plan de maillage du territoire notamment avec des structures d'accès aux services, adaptées à chaque lieu.

c) Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation

Moulins Communauté a conventionné avec la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre d'une stratégie visant à réduire les écarts de développement entre les centres des villes intermédiaires et les cœurs des métropoles mais aussi à contribuer à inventer les centralités urbaines de demain.

La Caisse des Dépôts souhaite donc accompagner la Ville de Moulins, cœur d'agglomération, dans l'approfondissement et la mise en œuvre de son projet d'aménagement, et tout particulièrement le renforcement de son centre, qui rejoint, plus largement, la stratégie territoriale de Moulins Communauté et ses principales compétences.

La Caisse des Dépôts mobilisera au profit de la Ville de Moulins et de Moulins Communauté ses différents savoir-faire : accompagner, prêter, investir, gérer, consigner. Son intervention pourra ainsi se décliner selon différentes modalités :

- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts ;
- Cofinancement d'ingénierie pour analyser la faisabilité en amont ou pour définir les modalités opérationnelles des projets évoqués dans la présente convention ;
- Investissement en fonds propres dans des tours de table d'opérations structurantes pour le territoire en appui à sa politique de développement, aux côtés d'investisseurs privés dans le but de porter des projets immobiliers dont la rentabilité est assurée par la viabilité économique de l'activité ;
- Prêts à long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.

d) Relais auprès des cofinanceurs

De plus, les services de la Communauté d'agglomération jouent un rôle de relais entre les Communes et plusieurs cofinanceurs publics (notamment Europe, Etat, Région et Département) : ils les orientent vers les dispositifs d'aides adaptés à leurs projets et les accompagnent, au besoin, pour monter des dossiers de demandes de subventions.

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Moulins Communauté bénéficie de plusieurs contractualisations avec l'Etat (Contrat de plan Etat-Région, Contrat de Ruralité, etc.), la Région (Contrat Ambition Région) et le Département (Contrat de Territoire). Lorsque les projets des Communes sont suffisamment structurants et en lien avec les priorités de ces cofinanceurs, elle leur permet de s'intégrer à ces contrats et d'émarger à leurs fonds dédiés.

3) Politiques contractuelles

Moulins communauté a contractualisé avec différents cofinanceurs pour mettre en œuvre ses projets.

a) Axe 8 du FEDER (Projet de Développement Urbain Intégré)

La Région Auvergne, nouvelle autorité de gestion des fonds européens, a choisi d'élaborer un Programme Opérationnel (PO) commun aux fonds FEDER et FSE qui se décline en dix axes prioritaires : six axes concernent le FEDER et deux axes concernent le FSE. L'axe 8 de ce PO FEDER-FSE 2014-2020 est dédié au développement urbain intégré. L'objectif est de « faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux auxquels sont confrontées les zones urbaines » (règlement FEDER). En somme, cet axe est dédié à l'amélioration de l'environnement urbain et les mobilités durables

Cet axe 8 est territorialisé. Chaque Communauté d'Agglomération, bénéficie d'une enveloppe dédiée. Les six Communautés d'Agglomération Auvergnates sont ainsi dotées de 10,7% des crédits FEDER Auvergne, soit 23,21 millions d'euros. La répartition de ces crédits a été actée par la Convention Cadre signée par les six Communautés d'agglomérations et la Région le 8 janvier 2015. Moulins Communauté s'est alors vue attribuer 3,02 millions d'euros.

Pour mobiliser ces financements, Moulins Communauté a déposé une candidature auprès de la Région afin de devenir autorité urbaine et organisme intermédiaire de gestion de fonds européens. Celle-ci a été sélectionnée le 11 août 2015. Le PDUI s'articule autour de deux grands axes, dotés d'enveloppes FEDER dédiées :

- Faire de la rivière Allier un levier de développement autour d'un centre urbain fort : 1,3 millions d'euros
- Améliorer le cadre de vie développant les mobilités durables afin de créer les conditions d'une attractivité nouvelle du territoire : 1,15 millions d'euros

Ainsi, durant la période de programmation 2014-2020, Moulins Communauté est chargée d'organiser la présélection des opérations qui pourront bénéficier de cette enveloppe financière, avant instruction par la Région.

Pour mettre en œuvre ce programme, les services de Moulins Communauté et du Conseil régional ont signé, le 30 octobre 2015, la « convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale ».

b) Groupe d'Action Local (GAL) – programme Leader 2015-2020

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune, consacré au développement rural. Parmi les mesures du FEADER, se trouve le Programme Leader qui obéit à des stratégies de développement spécifiques, définies à l'échelle des territoires. Leader est donc un programme européen en faveur du développement des zones rurales.

L'association Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne a porté, l'activité du « GAL », pour la mise en œuvre du Programme Leader 2007-2013, doté de 1,8 millions d'euros environ. L'association a, à nouveau, été sélectionnée afin de porter l'activité du GAL et sa stratégie locale de développement pour le programme Leader 2014-2020. Ce programme, doté d'une enveloppe initiale de 3,8 millions d'euros, a pour but d'apporter des financements aux projets innovants de développement du territoire rural.

Le nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône Alpes a fait part de sa volonté de réduire le « millefeuille administratif », de renforcer ses relations avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et ainsi de limiter ses partenariats avec l'échelon Pays (reconnus ou non au sens de la loi Voynet), afin de réduire les intermédiaires et de donner plus de souplesse, d'efficacité et de proximité aux dispositifs régionaux.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Ainsi, en pleine cohérence avec le positionnement de la Région et suite à l'évolution du contexte local (volonté d'optimisation des financements publics, fusions des EPCI en conséquence de la loi NOTRe, etc.), afin de mutualiser les ressources et d'optimiser les coûts, les élus des EPCI concernés ont décidé, conjointement, de transférer le portage du GAL à la Communauté d'agglomération de Moulins, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Il s'agit, pour la Communauté d'agglomération de Moulins, de reprendre la stratégie Leader telle qu'elle a été validée par la Région en 2015. Moulins Communauté conventionnera alors avec les EPCI concernés, de manière à garantir la mise en œuvre du programme sur l'intégralité de son périmètre.

Le territoire du GAL est constitué de 83 communes réparties, jusqu'au 31 décembre 2016, au sein des six EPCI, signataires de cette Convention. Le territoire du GAL est identique, mais il est organisé d'une manière différente suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : ces 83 communes sont désormais réparties au sein de trois EPCI, depuis 1^{er} janvier 2017.

c) Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

Le Président de Moulins Communauté a co-signé, le 3 septembre 2015, le volet infra-régional du département de l'Allier du Contrat de Plan Etat-Région Auvergne 2015-2020. Les autres signataires sont les Communautés d'Agglomération de Vichy et Montluçon, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat.

Trois opérations ont été inscrites au contrat, pour un montant d'investissement de près de 7 millions d'euros et un subventionnement à hauteur de 2 millions d'euros.

L'Etat et la Région participent ainsi au cofinancement de la réhabilitation de la friche militaire pour l'extension du CNCS ; de l'aménagement des rives de l'Allier et du projet de développement des mobilités durables en cœur d'agglomération portés par Moulins Communauté.

Cette convention fait l'objet d'une actualisation suite à la fusion des Région Auvergne et Rhône-Alpes.

d) Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)

Moulins Communauté a été sélectionnée dans le cadre du programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Ce programme vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, etc.

L'Etat a ainsi attribué 500 000 € à la Communauté d'agglomération pour ses actions en faveur du développement durable et de la transition énergétique, pour un montant d'investissement de 845 400 €

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

e) Contractualisation avec la Région : d'Auvergne + à Ambition Région 2017-2020

Le Contrat Auvergne + 2015-2018 a été signé, le 1^{er} octobre 2015, par le Conseil Régional d'Auvergne, le Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne (Pays associatif) et les EPCI constitutifs de ce Pays. La Région avait alors défini une enveloppe de 1,6 millions d'euros dédiée au territoire de Moulins Communauté, 0,3 millions d'euros au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et 0,3 millions d'euros au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais. Une enveloppe était également dédiée aux projets d'« ampleur Pays » de 0,7 millions d'euros. La Région a ainsi accepté d'inscrire et de cofinancer 21 projets qui ont lieu sur le nouveau territoire communautaire, par exemples : l'aménagement des berges de l'Allier porté par Moulins Communauté, les créations de résidences intergénérationnelles portées par Moulins Habitat, la création d'une Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes par Association l'Envol ou encore la Maison de santé pluriprofessionnelle portée par la Commune d'Avermes.

Le nouvel exécutif de la nouvel Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de suspendre ce dispositif et de créer un nouveau contrat qui sera signé directement avec les EPCI, sans passer par l'intermédiaire des Pays. Une enveloppe de 2,6 millions d'euros est ainsi dédiée au nouveau territoire communautaire. Les élus de Moulins Communauté ont décidé de maintenir les projets qui avaient été inscrits sur le précédent contrat, ne pouvant élargir à d'autres dispositifs régionaux, et qui n'ont pas encore été réalisés. Ce contrat sera signé courant 2017 pour trois ans.

f) Contrat d'agglomération 2015-2016 (Conseil Départemental)

Un Contrat d'agglomération a été signé, le 27 mai 2016, entre le Conseil Départemental et Moulins Communauté. Il s'agit du dispositif départemental dédié jusqu'en 2016 aux Communautés d'agglomération. Ces contrats étaient signés pour trois ans. Cependant, dans l'attente de la mise en œuvre, à compter de 2017, d'une nouvelle contractualisation avec les nouveaux EPCI (suite à la mise en œuvre du nouveau SDCI) en lien avec le projet départemental, le Département a souhaité la conclusion d'un contrat transitoire avec Moulins Communauté pour couvrir la période 2015/2016.

Le précédent contrat d'agglomération portait sur 6 années (période 2009/2014) et avait vu l'inscription d'une enveloppe de crédits départementaux de 5,8 M€ fléchés sur 13 opérations.

Une enveloppe de 1,8 millions d'euros a alors été attribuée à la Communauté d'agglomération. Le Département et Moulins Communauté ont décidé d'inscrire deux opérations sur ce contrat, pour un montant total d'investissement de 5,5 millions d'euros HT : la construction d'une plateforme ferroviaire au Logiparc 03, portée par Moulins Communauté ainsi que la création d'un centre de coworking, portée par la Ville de Moulins.

g) Contrat de Territoire 2017-2020 (Conseil Départemental)

Suite au changement d'exécutif et à la mise en œuvre du SDCI, le Conseil Départemental a refondu ses politiques contractuelles en un seul contrat avec tous les EPCI, qu'ils soient ruraux ou urbains. Il s'agit du contrat de territoire Allier.

La mise en œuvre du projet départemental passe par un soutien accru aux projets structurants des intercommunalités de l'Allier et se traduit par un effort budgétaire important de la collectivité de l'ordre de 22M€ pour la période 2017/2020.

Pour répondre à cet objectif, les contrats de territoire pour la période 2017/2020 seront conclus entre le Département et chacune des intercommunalités de l'Allier sur la base d'un ensemble de projets cohérents et représentatifs des priorités portées par les territoires et dans le cadre d'une enveloppe financière prédéfinie. Cette contractualisation permettra au Département d'accompagner les intercommunalités dans leurs projets structurants ou également accompagner des projets de proximité d'intérêt communautaire sur des communes.

L'enveloppe dédiée au territoire de Moulins Communauté est de 4,498 millions d'euros. Les négociations sont en cours et le contrat sera signé courant 2017. Il devrait intégrer des projets structurants comme l'aménagement des berges ou encore la seconde phase de la construction de la plateforme ferroviaire du Logiparc 03.

4) Documents de planification

a) Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT de l'agglomération moulinoise (consultable sur le site internet de Moulins Communauté : <http://www.agglo-moulins.fr/actions-projets/scot.html>), approuvé le 16 décembre 2011, fait actuellement l'objet de 2 procédures en parallèle, prescrites par délibération du 19 décembre 2014 :

- Mise en compatibilité avec le projet de 2ème pont. Cette procédure sera mise à l'enquête publique en même temps que le dossier unique de ce projet (dossiers loi sur l'eau, IOTA et DUP)
- Révision en vue d'assurer la "grenellisation" de ce document. Afin d'intégrer les nouvelles communes suite à la fusion des EPCI, cette procédure a été suspendue et sera relancée au 1^{er} semestre 2017.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

b) Agenda 21

Le 20 mars 2009 les élus de Moulins Communauté ont pris la décision de s'inscrire dans une démarche de développement durable par le biais d'un Agenda 21.

Dans un 1er temps, un diagnostic technique a abouti à une vision du territoire et de la collectivité selon plusieurs approches : environnementale, économique, sociale et culturelle, équilibre territorial et aménagement du territoire, et enfin la gouvernance et la participation citoyenne des administrés.

Afin de donner la parole aux habitants, Moulins Communauté a organisé du 1^{er} au 4 juillet 2009 un « Forum 21 », à l'espace Villars à Moulins. Celui-ci était destiné à faire participer les habitants à l'élaboration de l'Agenda en recueillant leurs idées, en partageant leur vision du territoire et en échangeant sur des propositions d'actions concrètes.

A l'issue de cette démarche, l'Agenda 21 a été approuvé le 21 avril 2011.

c) Plan Climat Energie Territorial (PCET)

La loi Grenelle a imposé aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un plan climat énergie territorial avant le 31 décembre 2012. Moulins Communauté a satisfait à cette obligation réglementaire par le biais d'une démarche mutualisée, validée en Conseil communautaire le 24 juin 2011, avec le Conseil général de l'Allier, les Communautés d'agglomération de Montluçon, Moulins et Vichy Val d'Allier et le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Le Plan Climat Energie Territorial de la communauté d'agglomération a été adopté en conseil communautaire le 28 juin 2013.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, **des actions concrètes et opérationnelles** sont proposées et exposées ci-après (et dans les annexes).

Contribution de l'Etat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

Contribution du Département à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

Le Département partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de ses politiques de soutien aux projets des territoires.

Les participations attendues de la part du Département éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives, celles-ci devant faire l'objet d'une validation définitive du Département en conformité avec les modalités prévues à ses dispositifs de soutien.

Plan d'action de Moulins communauté :

Thématique 1 : l'accès aux services publics et marchands et aux soins

Le territoire de Moulins Communauté présente des disparités en termes d'accès aux services. En effet, la population qui vit en zone rurale se trouve globalement éloigner des services publics, marchands et de soins. Aussi, dans une logique d'aménagement du territoire et en cohérence avec le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), Moulins Communauté affirme sa volonté de proposer un réel maillage de services afin de faciliter l'accès aux usagers de manière équitable.

Objectif 1.1 : mailler le territoire rural de services adaptés aux populations (Fiche-Action 1)

Afin d'identifier les modalités de déploiement des services en milieu rural, il convient de mener un audit de territoire. Celui-ci permettra de définir un état des lieux des services actuels et des besoins des populations. L'objectif principal est de déterminer les lieux d'implantation des services en cohérence avec l'offre existante et les besoins non satisfaits des habitants.

Un cabinet d'études se verra confier cette mission suite à une mise en concurrence.

Objectif 1.2 : améliorer l'accès aux soins (Fiche-Action 2)

Le territoire communautaire est confronté au défi de la désertification médicale. Il est nécessaire de lutter contre ce déficit d'offres de premier recours et d'assurer un suivi médical pour l'ensemble des habitants, notamment en maillant le territoire par une offre adaptée.

Cela passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat local de santé, en partenariat avec l'ARS et les professionnels de santé. Il s'agit de réduire les inégalités territoriales de santé notamment en favorisant l'installation de professionnels de santé en zone rurale, de décloisonner les réponses de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

adaptée comme les Maisons de santé pluriprofessionnelles, le développement de la télémédecine, etc.

Objectif 1.3 : renforcer l'accès aux services publics (Fiche-Action 3)

Dans cette même logique l'accès aux services publics n'est pas égal pour l'ensemble des habitants du territoire et est difficile pour les populations isolées et en situation de fragilité. Ainsi, il convient de faciliter l'accès et les accompagner dans leurs démarches administratives. Cela passe notamment par le développement des outils numériques dans ces zones rurales et un accompagnement dans le cadre des démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

Pour cela, il convient de développer un maillage permettant aux populations d'accéder à ces services et d'être accompagnées. En cohérence avec le SDAASP, ce maillage sera constitué du binôme des Maisons de Services Aux Publics (MSAP) et des Mairies, qui représentent le premier vecteur de services de proximité auprès des populations.

Faciliter l'accès aux services passe également par l'accès physique et la mise en accessibilité progressive des différents sites.

Objectif 1.4 : développer l'accès aux services marchands (Fiche-Action 4)

L'offre de services marchands qui nécessite d'être développée sur le territoire communautaire, en lien avec les données sociodémographique, est orientée vers les personnes âgées (silver economy) et la petite enfance. L'objectif est de maintenir les populations vieillissantes sur le territoire rural en s'adaptant à leurs besoins particuliers, mais également de maintenir et d'accueillir de jeunes ménages.

Dans ce but, il est important de mailler le territoire de structures d'accueil adaptées aux besoins des populations âgées, en fonction de leur dépendance : résidences pour personnes âgées, résidences intergénérationnelles, etc.

De même, un accompagnement adapté aux besoins des seniors est nécessaire. Il s'agit de maintenir leur autonomie en milieu rural grâce à différents types de services : services à domicile, équipement du logement, accompagnement dans les démarches, etc. Le développement de services innovants, notamment numériques sera privilégié.

Par ailleurs, pour limiter la désertification des zones rurales afin que les jeunes ménages fassent le choix de rester, il est primordial d'offrir des services qui correspondent à leurs aspirations et besoins, notamment concernant les modes de garde d'enfants concernant lesquels l'offre nécessite d'être diversifiée : micro-crèches, Maisons d'Assistance Maternelle, etc.

Thématique 2 : la revitalisation des bourgs centres

Objectif 2 : revitaliser les bourgs-centres (Fiche-Action 5)

En lien avec l'audit de territoire et le SDAASP, il s'agit de conforter et développer le maillage des centres-bourgs en maintenant leur attractivité ainsi que l'offre commerciale et artisanale de centralité. Cela implique d'agir sur trois aspects :

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20170331-C-17-112-DE Date de télétransmission : 07/04/2017 Date de réception préfecture : 07/04/2017

- Artisanat et commerces de proximité : au vu du contexte économique et démographique (vieillesse des populations), afin de pérenniser les activités économiques de proximité, il convient d'accompagner la transmission-reprise des entreprises et d'accueillir de nouvelles activités innovantes et correspondantes aux besoins des populations.
- Espace public : l'attractivité des centres-bourgs est liée à l'aménagement de l'espace public de manière à le rendre vivant et fonctionnel mais aussi à permettre une bonne accessibilité aux services et commerces.
- Habitat : l'adaptation des logements aux besoins actuels et l'amélioration de leurs performances énergétiques est également une priorité, notamment pour accueillir de nouveaux habitants.

Thématique 3 : l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire est un facteur de développement local essentiel. Dans un contexte économique actuel complexe et en perpétuelle mutation, il est nécessaire de conforter les acquis et atouts du territoire et de s'adapter à de nouvelles pratiques. Cette notion recouvre deux aspects principaux : l'attractivité économique et l'attractivité touristique.

Objectif 3.1 : Accroître l'attractivité économique et développer les activités sur le territoire rural (Fiche-Action 6)

L'attractivité économique repose sur différents facteurs : activités, emploi, formation, réseaux de communication, etc.

Dans ce cadre, il est nécessaire de développer un réel savoir-faire en matière d'ingénierie et d'accompagnement des porteurs de projets, afin de consolider et de développer les entreprises locales du territoire, en mettant en œuvre une politique d'accueil, en soutenant le développement et la structuration de filières locales porteuses de valeur ajoutée et en anticipant les mutations de l'emploi.

De la même manière, l'accès au numérique et aux réseaux de communication est impératif sur l'ensemble du territoire pour attirer et/ou maintenir des entreprises et des habitants. Les nouvelles technologies représentent, en effet, de réelles opportunités pour le développement local et il convient de soutenir les initiatives locales.

Enfin, l'offre de formation est également un enjeu important. Il est nécessaire de conforter les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle tant en zone urbaine/péri-urbaine qu'en zone rurale.

Objectif 3.2 : Développer l'attractivité touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux du territoire (Fiche-Action 7)

Levier économique participant fortement au rayonnement du territoire, le tourisme est un élément essentiel de la politique de développement de Moulins Communauté. Le schéma de développement touristique en cours d'élaboration permettra, d'ici la fin du premier semestre 2017, d'identifier les axes stratégiques précis et de permettre la fédération des acteurs. La richesse du patrimoine architectural rural et urbain et du patrimoine naturel du territoire est un atout majeur dont la valorisation sera le point de convergence des actions qui seront mises en œuvre. L'élaboration de la stratégie touristique s'appuie déjà sur une concertation de tous les acteurs locaux en vue d'une coopération la plus large possible.

Un état des lieux de l'offre patrimoniale et culturelle du territoire a permis de mettre en relief la nécessité de la renforcer, la diversifier et la valoriser en tenant compte de la pluralité de publics : urbaines et rurales, jeunes, familles, habitants, touristes, etc.

S'inscrivant dans le cadre des dynamiques engagées pour le développement économique, culturel, touristique et social de son territoire, une candidature pour l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » sera déposée au Ministère de la Culture et de la Communication visant, par le biais d'une mise en réseau, à renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire (*des conventionnements seront travaillés avec des sites remarquables voisins du territoire de l'EPCI porteur du Label*).

Thématique 4 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Objectif 4 : Développer les mobilités durables locales et renforcer l'accessibilité au territoire (Fiche-Action 8)

Dans le cadre de son Agenda 21 local et en lien avec l'adoption récente de son Plan Energie Climat Territorial (PCET), Moulins Communauté souhaite repenser les mobilités et appréhender les besoins de déplacement sur le territoire communautaire. Pour qu'émergent de nouvelles pratiques, la dynamique du changement mobilise tous les acteurs du territoire autour d'un projet global de réflexion et de construction de solutions alternatives à la voiture individuelle.

Il se traduit par une volonté d'actions à plusieurs échelles :

- Le développement des mobilités durables en cœur d'agglomération : service de location de vélos, etc.
- Le développement des mobilités durables en zones rurales

Un volet plus transversal axé autour de la communication et la promotion des modes actifs : vulgariser les évolutions du code de la route liées aux piétons et vélos, créer ou développer un évènementiel autour du vélo, etc.

En territoire rural, l'objectif est double :

- Promouvoir les mobilités durables dans le cadre d'une politique touristique et de loisirs.
- Réduire l'isolement des communes rurales par
 - la construction d'une deuxième voie de franchissement de l'Allier ;
 - le développement d'offres alternatives à la voiture particulière

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Le lien urbain-rural est indispensable et participe au développement et à l'attractivité globale du territoire. Le pôle urbain joue le rôle de « locomotive » des zones rurales.

Thématique 5 : la transition écologique et énergétique

Objectif 5 : Participer à la transition écologique et énergétique (Fiche-Action 9)

Il est nécessaire de participer à la préservation et à la valorisation de la qualité environnementale des espaces naturels et paysagers du territoire notamment en menant des politiques publiques orientées vers ces problématiques : SCOT, PCAET, TEPCV, etc.

Les collectivités territoriales et leurs groupements doivent également être exemplaires et intégrer les enjeux environnementaux dans leurs projets : rénovation énergétique des bâtiments publics, usage d'énergies renouvelables dans les équipements, utilisation de véhicules hybrides/électriques, etc. Cette démarche permet de sensibiliser et de faire évoluer les pratiques des populations.

Thématique 6 : la cohésion sociale

Objectif 6 : Créer les conditions de l'amélioration de la cohésion sociale (Fiche-Action 10)

Il s'agit de participer à la réduction de l'isolement des personnes en situation de fragilité et de créer les conditions de développement du lien social.

Ainsi, en lien avec le SDAASP et la fiche-action 2, un maillage de lieux de décentralisation des services publics et d'accompagnement des habitants (pôles de services, Maisons de services au public, etc.) sera créé.

Par ailleurs, le tissu associatif local est vecteur et garant du lien social entre les habitants et les générations. Il est donc important de concevoir ou moderniser des lieux adaptés à la vie associative et aux manifestations fédératrices pour les populations locales (salles associatives, etc.). Dans cette même logique, les pratiques et manifestations sportives occupent une place importante de la vie rurale, il est donc indispensable de maintenir et développer des équipements sportifs appropriés.

Les résidences intergénérationnelles représentent également des lieux de facilitation du lien social entre les seniors, les étudiants/jeunes actifs ou encore des familles. Elles permettent de rompre avec l'isolement des personnes âgées mais également d'adapter des logements à leurs besoins particuliers. Un maillage de territoire de telles structures sera étudié et mis en œuvre.

Afin, il est important également de créer des structures de prise en charge des personnes fragiles et en difficulté (résidences pour personnes âgées, pour personnes âgées handicapées, etc.), adaptées à leur handicap et/ou de leur niveau de dépendance.

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Un comité de pilotage du Contrat de ruralité, est coprésidé par le Préfet et le Président de Moulins Communauté ou leurs représentants.

Pour l'EPCI, le comité de pilotage est composé :

- pour Moulins Communauté, les conseillers communautaires membres de la Commission Contrat de ruralité : Annick Deligeard, VP déléguée au contrat de ruralité (Gouise), Jean-Marie Lesage, Premier VP, délégué au développement économique (Moulins), Cécile De Breuvand, VP déléguée à l'administration générale (Moulins), Jean-Michel Laroche, VP délégué aux finances (Bessay), Jean-Claude Albucher, VP délégué au Tourisme (Souvigny), Philippe Touret, Conseiller délégué au Maillage rural et maintien des services en milieu rural (Montilly), Frédéric Verdier (Besson), Jean-Pierre Bruneaud (Lurcy-Lévis), Philippe Charrier (Chevagnes), Christophe de Contanson (Couzon), Gérard Renaud (Paray-le-Frésil), André Jardin (Lusigny), Madeleine Bétiaux (Neuvy), Marie-Thérèse Jacquard (Trevol), Michel Borde (Chézy), Guillaume Margelidon (Toulon), Joël Lamouche (Garnat-sur-Engièvre), Isabelle Lasmayous (Yzeure), Jean-Louis Guy (La Chappelle-aux-Chasses), Jean-Lus Mosnier (Château sur Allier) ;
- pour le Département : Monsieur Gérard DERIOT, Président du Conseil Départemental, Madame Corinne COUPAS, vice-Présidente en charge de la ruralité, Monsieur Frédéric AGUILERA, vice-Président en charge des politiques contractuelles et les membres désignés du comité de suivi et d'évaluation des contrats d'agglomération de Moulins ;
- des services de l'Etat ;
- de l'ARS ;
- du conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes ;
- du groupe d'action local gestionnaire des Fonds européens Leader ;
- de tout opérateur public ou privé engagé dans les actions mises en œuvre.

Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il se réunit au minimum chaque semestre (sauf en l'absence d'actualité) et aussi souvent que de besoin.

Par ailleurs, cette démarche se veut collective et associe pleinement l'ensemble des Maires des Communes membres par le biais de réunions spécifiques (réunions de concertation, de restitution, etc.) et à l'occasion des commissions d'élus ordinaires (notamment la Commission administration générale et finances et la Commission contrat de ruralité).

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

B) L'ingénierie mobilisée

Un comité technique, de périodicité trimestrielle, sera chargé de la mise en œuvre des actions. Il est composé :

- Des services de l'intercommunalité ;
- Du Secrétaire général de la préfecture, accompagné des autres services de l'Etat, selon l'ordre du jour ;
- Du délégué territorial de la DDT ;
- Des services du département ;
- De tout porteur de projet concerné par une action du contrat de ruralité ;
- De tout expert pour apporter son avis sur les sujets à l'ordre du jour.

Au sein de Moulins communauté, l'équipe technique est composée principalement de la DGA Ressources, la DGA Développement économique, touristique et patrimoniale et services à la population, le DGST, la Directrice Politiques contractuelles/Tourisme et la Gestionnaire Leader/Politiques contractuelles. La Directrice Politiques contractuelles/Tourisme pilote de manière générale la stratégie de ruralité et ce dispositif en particulier ; en lien avec la Gestionnaire Leader/Politiques contractuelles.

Dans le cadre d'une démarche plus globale, l'équipe technique est chargée de structurer la stratégie de ruralité et de mettre en cohérence différents outils de mise en œuvre : fonds de concours communautaire aux Communes rurales, politiques contractuelles (Contrat de ruralité, CPER, Contrat Ambition Région, Contrat Territoire Allier, etc.), fonds européens (notamment Leader), articulation avec le Projet de Développement Urbain Intégré (FEDER), autres fonds d'Etat (DETR, FSIL), partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, etc.

Plus particulièrement, deux agents communautaires seront chargés, à temps partiel, d'élaborer la stratégie communautaire dédiée à la ruralité et de mettre en cohérence l'ensemble des outils qui permettront de la mettre en œuvre. Ces agents appartiennent au service « politiques contractuelles » dans la mesure où il a vocation à centraliser l'ensemble des outils permettant de structurer cette stratégie dédiée à la ruralité

Un cabinet d'études viendra en parallèle étayer cette stratégie, grâce à un audit de territoire qui permettra de détecter les carences et les besoins en services aux populations.

L'équipe projet est également chargée d'accompagner les communes dans la conception, la recherche de financements et la mise en œuvre de leurs projets.

Elle rend compte régulièrement au Comité de pilotage, ainsi qu'aux Commissions d'élus.

L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi associera les services de la Préfecture sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture en sa qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Moulins, les services départementaux et

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

opérateurs. Cet accompagnement technique par les services de l'Etat s'appuiera autant que de besoin sur les travaux de la mission interservices de l'aménagement de l'Allier (MISA).

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Moulins Communauté travaille actuellement à la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de l'EPCI suite à la loi NOTRe et à la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (27/01/2017). Il n'est pas constitué au moment de la rédaction de ce contrat. Toutefois, dès sa création, il sera associé au suivi des actions.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres de l'EPCI ou de prise de compétences de ce dernier, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi le à

Le Président la Communauté
d'agglomération de Moulins

Le Préfet

Président du Conseil
Départemental de l'Allier

Pierre-André PÉRISSOL

Gérard DÉRIOT

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Contrat de ruralité
Moulins Communauté
Plan d'actions

1. Stratégie de ruralité - audit de territoire
2. Améliorer l'accès aux soins
3. Renforcer l'accès aux services publics
4. Développer l'accès aux services marchands de proximité
5. Revitaliser les bourgs centres
6. Accroître l'attractivité économique et développer les activités
7. Développer l'attractivité touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux du territoire
8. Développer les mobilités durables locales et renforcer l'accessibilité au territoire
9. Participer à la transition écologique et énergétique
10. Créer les conditions de l'amélioration de la cohésion sociale

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 1 : ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS

Fiche Action 1	Stratégie de ruralité - audit de territoire					
Constats	Manque de services en milieu rural, désertification. Vieillesse de la population. Départ des jeunes ménages vers des grandes villes.					
Objectifs	Mailler le territoire rural de services adaptés aux populations					
Actions	<p>En cohérence avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services publics (SDAASP), Moulins communauté, souhaite l'élaborer une stratégie de ruralité.</p> <p>Il est ainsi notamment prévu de faire réaliser un « audit de territoire » par un cabinet d'études. Le but est de détecter les carences et les besoins, en termes de services aux populations, sur la partie rurale du territoire. La stratégie s'appuiera sur ce diagnostic.</p> <p>Le bureau d'études sera chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un état des lieux des services en milieu rural - identifier les besoins des populations (données démographiques et sociologiques) - détecter les carences - déterminer les bassins de consommation de ces services - définir les préconisations pour un maillage du territoire 					
Pilote	Moulins Communauté					
Partenaires	ARS, Département, Région					
Dispositifs mobilisables	Leader, DETR					
Echéancier	2017					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Stratégie de ruralité	Moulins Communauté	40 745 €	6 519 € (DETR)	-	8 149 € (Autofin.)

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Fiche Action 2	Améliorer l'accès aux soins					
Constats	<p>Désertification médicale : déficit des professionnels de santé ; départ en retraite des professionnels de santé sans remplacement.</p> <p>Offre médicale de premier recours classée comme très fragile dans le bassin de santé de Lurcy-Lévis (ARS 2016).</p> <p>Déficit d'offres dans les structures d'accueil de personnes âgées.</p>					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - lutter contre la désertification médicale - structurer et mailler le territoire avec une offre de soins adaptée 					
Actions	<p>Concevoir et mettre en œuvre un contrat local de santé</p> <p>Le Contrat Local de Santé répond aux 2 finalités de la nouvelle politique régionale de santé qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réduire les inégalités territoriales de santé - de décloisonner les réponses de santé - de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité <p>Cet outil doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés par territoire, dans un cadre fixé par le projet régional de santé, avec des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population. Sur la base du diagnostic propre au territoire concerné et donc en lien avec l'action précédente, les actions peuvent porter sur un ou plusieurs déterminants de santé, qu'il s'agisse de comportements, d'environnements, ou d'organisations de santé.</p> <p>La loi HPST prévoit que le contrat local de santé porte sur la promotion de la santé, la prévention, dont les problématiques de santé environnement et de santé de travail, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social, et au besoin la surveillance sanitaire.</p> <p>Le CLS est l'instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il doit permettre la mise en œuvre concertée d'une offre de soins innovante</p> <p>De façon pragmatique, on peut évoquer les objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance et l'identification des besoins : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination entre les acteurs locaux de la santé. • Favoriser la mobilité (physique et psychologique) pour s'inscrire dans un parcours de soins. - La santé publique et la prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé en prenant en compte les besoins spécifiques. • Prévenir les dépendances aux conduites addictives. • Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes. • Développer des programmes d'aides nutritionnelles et alimentaires. • Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. • Lutter contre la souffrance psychique. - Favoriser l'accès au système de soins et de santé : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité. • Améliorer l'accès aux soins de 1^{er} recours en favorisant l'installation de médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité (maisons de santé, maisons médicales, etc.) et le développement de la télémédecine. 					
Pilote	Moulins Communauté					
Partenaires	ARS, Département, Région, professionnels de santé, etc.					
Financements	Europe (Leader), Etat (DETR, FSIL, FSIL ruralité), Région, Département, Moulins Communauté (fonds de concours)					
Echéancier	2017-2020					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Pôle communal de services	Commune de Thiel sur Acolin	177 792 €	53 338 € (DETR)	45 000 €	37 951 €
Opérations futures	Extension de la maison médicalisée de Lurcy-Lévis, Maison de santé pluriprofessionnelle de Besson et tout autre projet ou étude s'inscrivant dans la démarche de structuration de la desserte médicale en zone rurale, dans le cadre de discussions avec l'ARS et sous réserve de l'élaboration d'un projet de santé pour une labellisation.					

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Fiche Action 3	Renforcer l'accès aux services publics					
Constats	Plusieurs communes éloignées du centre urbain et des services s'y trouvant. Densité de la population très faible et en baisse continue. Problématiques d'accessibilité (notamment PMR) aux services existants. Pas de Maison de Services au Public sur le territoire.					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès aux services publics et accompagner les populations dans leurs démarches administratives - développer les usages numériques (écoles, services dématérialisés, visioconférences, etc.) - faciliter l'accès aux services (accessibilité PMR, sécurisation, etc.) 					
Actions	<p>1. Proposer une offre de services publics sur l'ensemble du territoire</p> <p>Il est important de garantir à tous les habitants un accès aux services publics, de manière égale. Pour cela, il s'agit d'amener ces services dans les zones rurales éloignées de la ville-centre qu'est Moulins, en utilisant plusieurs outils :</p> <p><u>Les Maisons de services au public</u></p> <p>Les Maisons de services au public délivrent une offre mutualisée de services de proximité à tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Elles ambitionnent d'amener les services publics à proximité des habitants, de rendre possible la présence de certains services ou opérateurs et de permettre aux habitants d'avoir un interlocuteur qui servira d'interface avec les services publics.</p> <p>L'usager est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (pôle emploi, CAF, etc.).</p> <p>Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...</p> <p>Ces structures disposent de matériel numérique permettant de réaliser les démarches en ligne ou de se mettre en relation avec les différents organismes (via notamment la visioconférence).</p> <p>Celles-ci seront implantées dans les lieux les plus pertinents au regard de l'audit de territoire.</p> <p><u>Les Mairies</u></p> <p>La Mairie joue un rôle essentiel auprès des habitants des communes rurales qui s'y rendent naturellement pour obtenir des informations ou un accompagnement. Ainsi, il convient de créer un lien entre les MSAP et les Mairie afin de diffuser un service efficacement et de manière lisible pour les populations.</p> <p>Cela nécessite un réel travail de mise en réseau et d'échange d'informations entre les communes, relais naturels de proximité et les MSAP, qui constituent un réel « pôle d'animation et de ressources ».</p> <p>2. Rendre accessible les services publics à tous</p> <p>Faciliter l'accès aux services passe également par l'accès physique et la mise en accessibilité des différents sites, notamment pour les personnes à mobilité réduite.</p>					
Pilote	Moulins Communauté et Communes					
Partenaires	Préfecture de l'Allier, Département, Région, organismes publics et opérateurs de services, etc.					
Financements	Europe (Leader), Etat (DETR, FSIL, FSIL ruralité), Région, Département, Moulins Communauté (fonds de concours)					
Echéancier	2017-2020					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Pôle de service	Lusigny	817 000 €	163 400 € (FSILr) 84 001 € (DETR)	180 000 €	40 000 €
	Local de services et de soins aux habitants	Commune de Thiel sur A.	177 792 €	53 338 € (DETR)	45 000 €	37 951 €
Opérations futures	<p>Une Maison des Services au Public de Lurcy-Lévis est en cours de réalisation. L'installation et le fonctionnement annuel. Projet de développement de services numériques et d'accès pour l'ensemble des habitants du territoire rural.</p> <p>Les projets s'inscrivent dans cette fiche-action ainsi que dans le cadre du SDAASP : pôles de services, MSAP, points de médiation numérique, accès wifi libre (partenariat Etat-Département-LaPoste), etc.</p>					

Accusé de réception en préfecture pour
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Fiche Action 4	Développer l'accès aux services marchands de proximité					
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population - Déficit d'offres dans les structures d'accueil de personnes âgées. - Problématiques liées au déplacement des structures d'aide à domicile sur un territoire très vaste (coût, temps, etc.) - Offre d'accueil petite enfance peu diversifiée en zone rurale 					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir l'autonomie des personnes âgées ou fragiles en milieu rural - pour maintenir les personnes âgées en zone rurale (résidences pour personnes âgées, résidences intergénérationnelles, etc.) de manière à mailler le territoire - maintenir et attirer des jeunes ménages 					
Actions	<p>1. Créer des structures d'accueil adaptées aux besoins des populations âgées, en fonction de leur dépendance</p> <p>Il s'agira de structures dédiées ou de montages plus originaux de type intergénérationnel. Elles peuvent prendre la forme de résidences services ou de logements – foyers en fonction du mode de fonctionnement, des agréments de gestion, etc.</p> <p>Ces structures auront notamment comme avantage de faciliter et d'optimiser l'intervention des professionnels du maintien à domicile en centralisant sur des sites regroupés, des usagers.</p> <p>2. Proposer un accompagnement adapté aux besoins des séniors et à l'usage des nouvelles technologies</p> <p>Cette démarche est possible en proposant des structures qui offrent des espaces d'accueils personnalisés et d'autres plus polyvalents permettant des temps d'échanges en commun entre les résidents (salles d'animation, espaces informatiques, etc.).</p> <p>3. Créer des services adaptés aux besoins des familles (micro-crèches, MAM, etc.)</p> <p>La volonté est le montage de structures opérationnelles offrant des fonctionnalités en adéquation avec les besoins de garde des familles et des intervenants et en facilitant le cas échéant l'accueil de professionnels de la petite enfance (permanence de médecins, PMI, etc.).</p> <p>4. Consolider l'artisanat et les commerces de proximité</p> <p>Il s'agit d'anticiper et accompagner les actions de reprise et de transmission des commerces afin de maintenir ces activités en territoire rural. Pour cela, Moulins Communauté va renforcer son accompagnement des porteurs de projets en partenariat étroit avec les chambres consulaires et la Mission Accueil du Département.</p> <p>Pour revitaliser les bourgs-centre, il est indispensable également de créer des services innovants adaptés aux besoins des populations, en lien notamment avec les activités économiques locales (produits locaux, etc.), en mutualisant les moyens (regroupement de commerces en un seul lieu) et en utilisant les nouvelles technologies (commerce connecté).</p> <p>L'accessibilité physique des commerces est également indispensable pour la revitalisation des bourgs.</p>					
Pilote	Moulins Communautés et Communes					
Partenaires	Préfecture de l'Allier, Département, Région, Mission Accueil du CD03, structures d'aide à domicile, Caisse des dépôts et consignation, et partenariat possible avec les bailleurs sociaux ayant l'expertise et l'expérience de structures de services (enfance, seniors), CDC					
Financements	Europe (Leader), Etat (DETR, FSIL, FSIL ruralité), Région, Département, CAF (+ le cas échéant des contrats enfance signés par les communes), CDC, Moulins Communauté (fonds de concours)					
Echéancier	2017-2020					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Création d'une MAM	Commune de Limoise	176 000 €	88 000 € (FSILr)	60 000 €	-
	Rénovation d'un bâtiment pour créer une MAM et la cantine scolaire	Commune de Bressolles	722 980 €	361 490 € (DETR)	180 000 €	-
	ZAC cœur de Ville - Halle couverte pour les marchés	Commune d'Avermes	150 000 €	45 000 € (FSILr)	-	-
	Espace intergénérationnel (parties communes)	Couzon	70 843 €	28 337 € (FSILr)	21 252 €	8 209 € (40K€ global)
Salle de services intergénérationnels	Toulon-sur-A.	208 599 €	83 439 € (FSILr)	45 000 €	760 €	
Opérations futures	MAM et mini-stade au sein d'un éco-quartier à Chemilly, création d'une structure pour artisans, métiers artisanaux de bouche (boucherie/boulangerie/restauration), et tout autre projet s'intégrant dans cette fiche-action.					

Accusé de réception en préfecture 07-240300616-20170831-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

Fiche Action 5	Revitaliser les bourgs centres
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité des commerces de proximités en milieu rural : manque de repreneurs - Concurrence des nouvelles formes d'achat (e-commerce, drive, etc.) pour les petits commerces. - Nombreuses fermetures de commerces sans repreneur. - Peu d'adaptation des commerces de proximité à ce contexte et aux besoins des populations. - Taux de vacance important lié à la non-adaptation des logements aux besoins actuels (personnes âgées notamment).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir et développer le tissu artisanal et commercial dans les bourgs centres - adapter les logements aux besoins actuels des populations
Actions	<p>1. Consolider la fonction commerciale des bourges centres</p> <p>Le territoire communautaire dispose de plusieurs bourgs centres : Lurcy-Lévis, Villeneuve-sur-Allier, Souvigny, Neuilly-le-Réal/Bessay, Chevagnes, Dornes.</p> <p>Il est important d'accompagner ces communes vers la revitalisation de la fonction commerciale de leurs bourgs centres, notamment en travaillant sur la dynamisation du commerce de proximité dans le cadre d'une réflexion globale mais aussi la rénovation urbaine et l'habitat.</p> <p>Ainsi, pour rendre les bourgs centres attractifs et vivants, il convient d'accompagner ces Communes dans le cadre d'études préalables et d'aménagement pour rendre leurs bourgs accessibles et accueillants : desserte, stationnement, circulation, accessibilité aux commerces et services, etc.</p> <p>2. Adapter l'habitat aux besoins actuels</p> <p>Comme indiqué dans la fiche action n°4, il s'agira de développer une offre de logements adaptée aux besoins actuels des populations avec, par exemple, le développement de résidences intergénérationnelles, avec pour objectif un maillage cohérent du territoire.</p> <p>Par ailleurs, il existe des dispositifs incitatifs d'aide à la réhabilitation de logements existants (travaux d'économie d'énergie, travaux d'autonomie...), qu'il convient de pérenniser en concertation avec les différents partenaires. Ainsi Moulins Communauté a déjà mis en place une politique générale d'aides à l'habitat (notamment à travers l'ouverture de la maison de l'habitat), en complément des aides de l'Anah ; une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est également en cours sur l'ancien périmètre de la communauté de communes du Pays de Lévis.</p> <p>Enfin, afin d'améliorer l'information des habitants de la communauté d'agglomération, dans le domaine complexe de l'habitat, une maison de l'habitat et du logement est installée en centre-ville de Moulins avec des permanences assurées par tous les acteurs du domaine, tels que le CD03, le CAUE, l'ADIL, les opérateurs d'OPAH (aides financières, juridiques, techniques...).</p>
Pilote	Moulins Communauté
Partenaires	Etat, Région, Département
Financements	Europe (Leader), Etat (DETR, FSIL, FSIL ruralité, 1% aménagement routier RN7), Région, Département
Echéancier	2017-2020
Opérations futures	Réaménagement du bourg et regroupement de commerces de proximité à Villeneuve, et toutes autres études et opérations d'aménagement des bourgs-centres dans le cadre de réflexions globales.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Fiche Action 6	Accroître l'attractivité économique et développer les activités sur le territoire rural
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Départ des populations, notamment les jeunes adultes. - Vieillesse de la population, perte d'activité du territoire. - Emploi tertiaire majoritaire, situé dans le pôle urbain, peu créateur de valeur ajoutée. - Déclin industriel (JPM, Diam Lurcy, etc.). - Politique d'accueil de nouvelles populations/nouvelles entreprises peu développée sur le territoire.
Objectif	Développer les activités et agir sur les différents vecteurs d'attractivité économique : activités, emploi, formation, réseaux de communication, etc.
Actions	<p align="center">1. Consolider et développer les entreprises locales</p> <p><u>Mise en œuvre d'une politique d'accueil</u></p> <p>Compte-tenu de l'extension du périmètre communautaire sur un territoire rural vaste en perte d'activité, il est essentiel de construire et mener une réelle politique d'accueil de nouvelles populations et d'accompagnement des entreprises, en cohérence et collaboration avec les territoires voisins. Il s'agit de développer un réel savoir-faire afin de mobiliser les acteurs locaux publics et privés, d'élaborer et promouvoir une offre qualifiée d'accueil (offres d'activités à reprendre), de locaux professionnels ou de foncier, etc. et d'accompagner les porteurs de projets pour que les créations/reprises d'entreprises soient viables.</p> <p>Ces offres qualifiées doivent également comprendre un volet sur la cadre de vie et l'offre de services qui dont les entrepreneurs tiennent compte avant de s'installer sur un territoire (thématiques 1 et 2).</p> <p><u>Développement et structuration de filières</u></p> <p>Il est également important de développer des filières innovantes et productrices de valeur ajoutée, en valorisant les ressources locales et de les structurer à l'échelle du territoire (produits locaux, agriculture bio, soja sans OGM, bois-énergie, etc.).</p> <p><u>Anticipation des mutations de l'emploi</u></p> <p>Par ailleurs, la nécessité de renouvellement des emplois dans un contexte socio-économique en mutation accroît l'intérêt de la mise en place d'une démarche de GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) territoriale en concertation avec l'ensemble des acteurs privés et publics, de l'emploi et de la formation. Le lancement d'une telle démarche est proposé par l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité et aux chefs d'entreprises.</p> <p align="center">2. Améliorer les réseaux de communication</p> <p>En cohérence avec le SDAASP, il est nécessaire de s'intéresser à la question de l'accès à un débit suffisant et performant sur tous les territoires. Il s'agit d'un élément déterminant pour rendre le territoire attractif, tant pour les entreprises que pour les habitants.</p> <p>Le schéma régional d'aménagement numérique prévoit un réseau d'initiative publique pour les territoires hors agglomérations permettant d'atteindre un objectif minimal de débit 8 Mb/s. Par ailleurs dans le cadre de la convention AMII avec orange sur les anciens périmètres des communautés d'agglomérations, l'objectif de débit est compris entre 100Mb/s et 1Gb/s selon l'offre sélectionnée par l'abonné. Par ailleurs, la communication mobile et l'itinérance des données impliquent une mise à niveau de la couverture départementale. Des actions d'amélioration, dans un cadre contraint, doivent être recherchées sachant qu'il est nécessaire au préalable d'avoir une connaissance fine des territoires au vu des usages actuels.</p> <p>Il est nécessaire de travailler avec les acteurs concernés afin de développer cette offre.</p> <p>Par ailleurs, concernant la téléphonie mobile, il existe encore de nombreuses zones grises qu'il convient de résorber.</p>

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

	<p>3. Développement des usages et outils numériques via un soutien aux initiatives locales</p> <p>Les outils et usages numériques représentent une réelle opportunité dans le cadre du développement de l'attractivité locale. Moulins Communauté a lancé un nouveau site internet qui permet de simplifier et de développer les usages tant pour les démarches administratives des citoyens que pour leur accès aux services communautaires. En parallèle, dans le cadre de la rénovation de sa salle des fêtes, la Ville de Moulins a créé un espace de coworking, qui sera géré par une association, afin d'offrir aux travailleurs indépendants un lieu commun de travail, disposant de wifi, et permettant la mise en réseaux.</p> <p>Par ailleurs, des initiatives associatives voient le jour sur le territoire afin d'utiliser l'opportunité des nouvelles technologies pour créer des synergies et développer des projets coopératifs locaux.</p> <p>Il est important de soutenir ce type d'action, notamment grâce au réseau des MSAP et autres pôles de services dotés de matériel informatique, qui pourront constituer des tiers-lieux à la disposition des associations locales, des employeurs et leurs salariés. Cela sera étudié dans le cadre de l'audit de territoire.</p> <p>L'organisation territoriale, le déploiement de l'ingénierie économique au niveau local et l'accompagnement des porteurs de projets font actuellement l'objet d'une réflexion de fond globale (répartition des missions entre les acteurs, etc.).</p>
Pilote	Moulins Communauté
Partenaires	Préfecture de l'Allier, Département, Région, ARDTA, Mission Accueil CD03, CEEA, territoires voisins
financements	Fonds Massif Central (FEDER, Etat, Région, Département), fonds européens (Leader), d'Etat, régionaux, départementaux
Echéancier	2017-2020
Opérations futures	Etudes, élaboration de schémas et opérations visant à la mise en œuvre des orientations de cette fiche-action.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Fiche Action 7	Développer l'attractivité touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux du territoire
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Densité de sites culturels, patrimoine culturel et naturel riche et diversifié entraînant un fort potentiel touristique, - Une offre culturelle pour les habitants, notamment à destination du public « Familles », peu développée et peu diversifiée, - Proximité de grands pôles urbains - Manque de notoriété et d'identité du territoire, - Absence de site et d'événement phare grand public, - Tourisme excursionniste majoritaire : peu de moyens et longs séjours, - Tourisme de niches, - Faible mise en réseau et structuration des acteurs, modèles économiques touristiques trop hétérogènes - Absence de grandes itinérances douces au cœur du territoire, - Faible offre d'hôtellerie qualifiée et répondant aux attentes des clientèles, - Manque de valorisation du territoire, de son patrimoine bâti (nécessité de renforcer sa préservation) et de son patrimoine naturel.
Objectifs	Améliorer l'attractivité touristique, patrimoniale et culturelle du territoire, vecteurs de développement local
Actions	<p style="text-align: center;">1. Définir et mettre en œuvre un schéma de développement touristique concerté avec les acteurs touristiques et les territoires voisins</p> <p>Levier de développement économique essentiel pour le territoire de l'agglomération, la promotion touristique est une priorité de Moulins Communauté qui s'est adjointe l'expertise de deux cabinets d'étude spécialisés (Atout France et In Extenso) pour l'élaboration de son schéma de développement touristique. Un diagnostic permettant d'appréhender l'ensemble de l'offre et de déterminer les premières orientations a été réalisé. Il a révélé que le territoire de Moulins communauté présentait une offre patrimoniale riche et diversifiée (patrimoine architectural rural et urbain, patrimoine naturel) qui nécessitait d'être valorisée.</p> <p>Les axes et le plan d'actions de la stratégie touristique seront précisés à l'issue de cette étude, à l'été 2017. La concertation avec les acteurs touristiques locaux (restaurateurs/hébergeurs, lieux culturels et de loisirs, commerçants, etc.) et les territoires voisins est au cœur de la démarche engagée par Moulins Communauté, laquelle se traduit notamment par la mise en place d'espaces d'échanges et d'information (blog, plateforme collaborative en ligne), l'organisation de temps forts favorisant la rencontre et le dialogue de ces acteurs (tables rondes, assemblées plénières, assises du tourisme, etc.).</p> <p>Les actions opérationnelles seront ensuite mise en œuvre, toujours en collaboration étroite avec les acteurs locaux et professionnels. La mise en réseau des acteurs est un enjeu majeur de cette démarche.</p> <p style="text-align: center;">2. Développer et renforcer l'offre culturelle existante, notamment en zone rurale</p> <p>Fort de la richesse de son patrimoine architectural, élément-clé de sa stratégie touristique, Moulins Communauté souhaite renforcer, diversifier et valoriser son offre culturelle sur l'ensemble de son territoire, rural et urbain.</p> <p>Le diagnostic touristique a permis de dégager les forces mais aussi les faiblesses de l'offre culturelle existante. Il apparaît notamment que certains secteurs culturels sont moins valorisés sur le territoire de Moulins Communauté, tels que les arts vivants (théâtre, spectacles, musique, etc.) et l'art contemporain. En lien avec le plan d'action du schéma de développement touristique, l'organisation d'un événement culturel phare (festival ou autre manifestation) répondrait aux attentes du public, habitants et touristes, jeunes et familles. Renforcer les partenariats avec et entre les institutions culturelles locales (musées départementaux, Centre National du Costume de Scène, lieux culturels, festivals et autres manifestations, etc.) implantés sur le territoire de Moulins Communauté mais aussi avec les territoires voisins permettrait, en instaurant un réseau de professionnels de la Culture, de développer, de diversifier et d'adapter au mieux l'offre aux différentes catégories de publics.</p>

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

	<p>3. Label Pays d'art et d'Histoire Compte tenu de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural urbain, rural et du patrimoine naturel du territoire de Moulins Communauté et dans le cadre des dynamiques engagées par la communauté d'agglomération pour le développement culturel, social, économique et touristique de son territoire, la collectivité va présenter sa candidature au Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ». Cette mise en réseau du territoire conduira d'une part à renforcer sa visibilité et son attractivité auprès des publics, et à améliorer le cadre de vie de ses habitants (actions de préservation et de valorisation du patrimoine architectural et naturel du territoire).</p> <p>4. Mobilités durables dédiées à la découverte touristique du territoire <i>Voir fiche-action 2</i></p>					
Pilote	Moulins communauté					
Partenaires	Acteurs publics et privés de la culture, du patrimoine et du tourisme					
Financements	Fonds européens (Leader), d'Etat (DETR, DRAC, etc.), régionaux, départementaux					
Echéancier	2017-2021					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Aménagement de la tuilerie de Bomplein	Moulins Communauté	275 119 €	82 536 € (DETR)	-	54 720 €
Opérations futures	Aménagement d'un espace muséographique à Souvigny, aménagement du théâtre de Moulins, et tout autre projet s'inscrivant dans les orientations de cette fiche-action. En parallèle, des projets d'ampleur sont menés en cœur urbain : la Chapelle et du Musée de la Visitation, la Cathédrale, le Château des Ducs de Bourbon, le Triptyque, aménagement des berges de l'Allier, extension du CNCS, etc.					

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 4 : MOBILITES LOCALES ET ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

Fiche Action 8	Développer les mobilités durables locales et renforcer l'accessibilité au territoire
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs communes éloignées du centre urbain. - Une mobilité interne complexe sans voiture individuelle. - Isolement pour certaines personnes en milieu rural. - L'absence de desserte autoroutière, TGV et aérienne à proximité. - Trafic de poids lourds important (RCEA, RN7). - Desserte inégale du territoire. - Faible pratique de l'intermodalité et modalités d'interconnexion complexes sur certains points.
Objectifs	Réduire l'isolement des communes rurales en améliorant leur desserte et en développant les modes de transport alternatifs
Actions	<p>Développement des mobilités durables en zones rurales <u>Promouvoir les mobilités durables dans le cadre d'une politique touristique et de loisirs</u> Il s'agit notamment de favoriser la découverte du territoire et de son patrimoine en facilitant le tourisme pédestre, le cyclotourisme, ou encore le tourisme équestre. Des connexions sont prévues entre le réseau de pistes cyclables réalisé en cœur d'agglomération et l'ensemble du réseau de sentiers, chemins de randonnées et pistes cyclables (28 au total) précédemment développés à l'échelle du territoire communautaire, et inscrit au plan départemental des itinéraires pédestre et de randonnées (PDIPR), dans une logique de découverte touristique et sportive de l'agglomération. En outre, l'objectif est également de relier ce réseau aux chemins de randonnées présents sur le territoire des EPCI voisins, pour une meilleure cohérence et une meilleure valorisation à l'échelle du Pays. Le but est également de trouver des synergies entre les lieux d'hébergement en territoire ruraux (gîtes, etc.) et la mise en place de boucles connectées avec leurs localisations. Des outils numériques, applications ou autres, pourraient d'ailleurs être développés en partenariat avec l'office du tourisme.</p> <p><u>Réduire l'isolement des communes rurales par le développement d'offres alternatives à la voiture particulière</u> Le constat fait apparaître des difficultés de déplacement pour les personnes en secteur rural et une réelle dépendance à la voiture particulière. L'enjeu est donc à la fois d'offrir une alternative à la voiture particulière pour les personnes « mobiles » dans un objectif environnemental, mais également de permettre un désenclavement des personnes qui n'ont pas de moyens de transports pour leur permettre de se rendre sur leurs « lieux de vie ».</p> <p>Plusieurs réflexions sont engagées pour arriver à ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de parking relais en entrée d'agglomération pour les pendulaires : développement de l'intermodalité, désengorgement du cœur d'agglomération, accès facilités aux services... - Réflexions autour du développement de modes alternatifs pour permettre aux personnes situées en secteur rural et en difficultés de mobilité de se rendre sur les pôles de services secondaires (commerces de proximité, maison de santé...) ou sur la ville centre pour les services spécifiques (démarches administratives...) : - Les solutions de transport sont multiples mais doivent être adaptées en fonction des types de déplacement pour être efficaces et réalistes économiquement pour la Collectivité. La densité de population, l'éloignement par rapport aux services et activités, la structure de la population sont autant de facteurs qui conditionnent les réponses à apporter. Ces solutions peuvent avoir plusieurs formes : transport à la Demande, covoiturage organisé, etc. <p>L'intégration du tissu associatif local dans le processus de mise en place de ses solutions devra faire partie du projet pour permettre aux populations de s'approprier les réponses.</p>
Pilote	Moulins Communauté
Partenaires	Préfecture de l'Allier, Région, Département, Aléo, associations locales...
Financements	Fonds européens (Leader), d'Etat (DETR, FSIL), régionaux, départementaux
Echéancier	2017-2020
Financements	Fonds européens (Leader), d'Etat (DETR, DRAC, etc.), régionaux, départementaux
Echéancier	2017-2021

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception en préfecture : 07/04/2017

Opérations	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
2017	GR 300 sentier Saint Jacques – rénovation passerelle	Commune du Veurdre	200 506 €	80 202 € (FSILr)	-	-
	GR 300 sentier Saint Jacques – rénovation du pont des Foucaults	Commune de Chemilly	34 625 €	13 850 € (FSILr)	10 387 €	-
Opérations futures	Projet de développement des mobilités durables en zones rurales et tout autre projet s'inscrivant dans les orientations de cette fiche-action.					

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 5 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Fiche Action 9	Participer à la transition écologique et énergétique
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux cours d'eau importants : la Rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe et le fleuve Loire. - Ressource en eau importante (cours d'eau, étangs). - Risque d'inondation (TRI – Allier et Loire). - Difficulté de sensibilisation de certaines populations au développement durable. - Parc de logements et bâtiments publics ancien et très énergivore.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des problématiques écologiques et énergétiques dans les politiques publiques - Mener des actions exemplaires en matière de rénovation des bâtiments publics et d'usages des énergies renouvelables.
Actions	<p>1. Préserver et valoriser la qualité environnementale des espaces naturels et paysagers</p> <p>Moulins Communauté met en œuvre différents outils participant à la préservation et à la valorisation de l'environnement.</p> <p>Dans le cadre de la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale, notamment en vue de sa grenellisation, les espaces naturels majeurs du territoire seront identifiés et protégés.</p> <p>Moulins Communauté mène également des actions en vue de valoriser et identifier les chemins de randonnée du territoire, qui devra être étendu aux nouveaux territoires issus de la fusion des EPCI. La communauté d'agglomération est également signataire du Contrat territorial Axe Allier Aval 2015-2020 dans le cadre de deux projets : la gestion de l'espace de mobilité au sud de Moulins (Sentier des castors) et pour la restauration et l'aménagement du site de Chavennes.</p> <p>Par ailleurs, un plan de climat air énergie territoire (PCAET) va être initié, en complément du PCET déjà en vigueur.</p> <p>2. Lutter contre la précarité énergétique des logements et bâtiments publics et développer les énergies renouvelables</p> <p>Dans le cadre de la convention TEPCV, Moulins Communauté s'est notamment engagée dans une démarche d'extension et réhabilitation de son siège, afin de rénover thermiquement le bâtiment. De la même manière, de nombreux bâtiments communaux énergivores nécessitent d'être rénovés dans cette logique de transition écologique.</p> <p>Par ailleurs, Moulins Communauté va développer plusieurs projets ayant vocation à développer les énergies renouvelables des équipements publics (complexe de la raquette, centre aquatique...).</p> <p>3. Développer l'usage de véhicules hybrides et/ou électriques notamment par les collectivités et leurs groupements</p> <p>Dans le cadre de sa politique globale de développement des mobilités durables, Moulins Communauté souhaite se doter de véhicules de services électriques. Ces véhicules seront mis à la disposition des agents communautaires pour leurs déplacements sur le territoire, dans un souci de réduction de l'emprunte carbone de la Communauté d'agglomération mais également d'exemplarité. Il s'agit de faire la promotion de ce mode de transport plus durable auprès des habitants, notamment grâce à un affichage sur chacun des véhicules. Cette opération est financée en partie via la convention TEPCV.</p> <p>Ces investissements vont dans le sens du projet d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques mené par le SDE03 sur le département de l'Allier, que Moulins Communauté accompagne financièrement.</p> <p>Cette pratique pourra être étendue aux communes qui souhaitent se doter de véhicules électriques.</p>
Pilote	Moulins Communauté
Partenaires	Préfecture de l'Allier, Région, Département, ADEME, Communes
Financements	Fonds européens (FEADER, Leader, FEDER Plan Loire), d'Etat (TEPCV, ADEME, DETR, FSIL), régionaux, départementaux, Moulins Communauté
Echéancier	2017-2020

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Elaboration du PCAET	Moulins Communauté	30 000 €	15 000 € (FSILr)	=	15 000 € (Autofin.)
	Opération exemplaire rénovation énergétique du centre social	Commune de Besson	324 460 €	149 807 € (DETR)	90 000 €	-
	Opération exemplaire rénovation énergétique de l'école	Commune de Pouzy-Mésangy	84 334 €	37 950 € (DETR)	26 744 €	-
	Complexe de la raquette – 2ème tranche	Moulins Communauté	1 166 666 €	132 550 € (TEPCV) 230 417 € (CNDS) 291 667 € (DETR)	-	48 200 € (Autofin.)
Opérations futures	Eco-quartier de Chemilly (avec MAM et mini-stade), les projets de rénovation de bâtiments publics exemplaires dont les objectifs de consommation énergétique vont au-delà des exigences de la RT 2012 (BBC), et tout autre projet s'inscrivant dans les orientations de cette fiche-action.					

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

THEMATIQUE 6 : COHESION SOCIALE

Fiche Action 10	Créer les conditions de l'amélioration de la cohésion sociale
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Densité de population inférieure à la moyenne régionale et départementale : problématique du maintien des services en milieu rural. - Peu de services publics décentralisés accompagnant les populations isolées et en difficulté. - Manque de lieux dédiés à l'accompagnement des populations en difficulté ou à la réduction de l'isolement. - Nécessité de rénovation/création de structures d'accueil de manifestations associatives, créatrices de lien social. - Manque de structures de prise en charge des personnes fragiles et en difficulté (personnes âgées handicapées).
Objectifs	Réduire l'isolement des personnes en situation de fragilité et créer les conditions de développement du lien social
Actions	<p align="center">1. Créer des lieux de décentralisation des services publics et d'accompagnement des habitants (pôles de services, Maisons de services au public, etc.)</p> <p><i>Voir fiche-action 2</i></p> <p align="center">2. Accompagner la création et la modernisation d'équipements dédiés à la vie associative et d'équipements sportifs</p> <p><u>Vie associative locale</u></p> <p>Il s'agit de développer et soutenir le tissu associatif local notamment en créant, aménageant et rénovant des lieux adaptés aux manifestations dédiées aux populations locales fédératrices et créatrices de lien social (salles associatives, etc.).</p> <p><u>Equipements sportifs</u></p> <p>Le sport est un vecteur de lien social essentiel pour les familles des zones rurales, car générateur d'évènements hebdomadaires (rencontres sportives, matches, tournois, etc.). Les Communes ont un rôle prépondérant dans l'aménagement, l'entretien et la rénovation de locaux (vestiaires, etc.) et terrains sportifs, pour que les sportifs de tous les âges puissent pratiquer en sécurité.</p> <p align="center">3. Créer des lieux facilitant le lien social : résidences intergénérationnelles</p> <p>Si l'importance de bien accompagner et soutenir les seniors se doit d'être une priorité dans nos territoires, elle est de plus en plus réfléchi de manière originale au sens où elle doit s'adapter aux évolutions des pratiques et des modes de vie de la population toute entière. Si les familles d'aujourd'hui n'ont plus la même configuration que celles d'il y a 50 ans ou même 20 ans ; la recherche de liens et de relations fraternelles sont toujours un objectif affiché ou implicite. C'est aussi aux acteurs locaux et aux collectivités de favoriser cette réussite. A cet égard, la rencontre et la cohabitation de population seniors avec celle des jeunes sont au centre de nombreuses actions de plus en plus valorisées (exemple résidence intergénérationnelle de Bon Pasteur à Moulins ou celle de Toulon-sur-Allier).</p> <p>Le concept de résidence intergénérationnelle consiste à regrouper dans un même ensemble immobilier étudié et adapté à cet effet, des populations différentes (des étudiants/jeunes actifs/familles et des seniors). L'objectif principal est de bénéficier des atouts d'une relation enrichissante entre ces différents types de publics, de recréer des passerelles entre les générations sur le principe du « donnant-donnant » et du mieux vivre ensemble » dans une société moderne où le lien entre les personnes est un atout à créer ou à préserver. Parallèlement, la résidence intergénérationnelle propose à chaque public des logements adaptés aux attentes qui lui sont propres. Ces espaces permettent aux Etudiants/ Jeunes Actifs et aux Séniors de vivre à des rythmes différents en toute indépendance. Les moments de rencontre sont choisis et non imposés Ce type d'opération sera développé afin de mailler le territoire, en lien avec les Communes et les bailleurs sociaux.</p>

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

	<p>4. Créer des structures de prise en charge des personnes fragiles et en difficulté (résidences pour personnes âgées, pour personnes âgées handicapées, etc.).</p> <p>Il s'agit de faciliter l'accès à l'information (guichet unique) et aux services comme l'équipement des logements (logement témoin équipé) à destination des personnes âgées / handicapées et de leur entourage ; de favoriser le maintien à domicile et les structures intermédiaires ; de mettre l'accent sur les foyers-logements / résidences services et sur le maintien à domicile, qui répondent aux besoins du territoire comme aux enjeux nationaux et de permettre l'accessibilité de ces sites au plus grand nombre à travers une diversité des logements et de coûts.</p> <p>Par exemple, la résidence autonomie est un lieu de vie, une alternative au domicile, structure intermédiaire entre le « chez-soi » et l'EHPAD. Elle s'est donnée pour mission de « cultiver » l'autonomie des personnes accueillies. Dans cet esprit, le personnel accompagne les résidents dans leur vie quotidienne. Plutôt que de se substituer à eux et « faire à leur place », il met en œuvre des mesures favorisant le maintien de l'autonomie. Il favorise la vie sociale du résident en l'aidant dans ses déplacements à l'extérieur de l'établissement et privilégie le respect de ses choix chaque fois que cela est possible.</p>					
Pilote	Moulins Communauté et Communes					
Partenaires	CDC, Région, Département, Communes, Bailleurs sociaux, Organismes sociaux, Associations locales, etc.					
Dispositifs mobilisables	Fonds européens (Leader), d'Etat (DETR, FSIL), régionaux, départementaux, CDC					
Echéancier	2017-2020					
Opérations 2017	<i>Projet</i>	<i>MO</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Etat</i>	<i>CD03</i>	<i>MC</i>
	Espace intergénérationnel (parties communes)	Couzon	70 843 €	28 337 € (FSILr)	21 252 €	8 209 € (40K€ sur dossier global)
	Salle communale de services intergénérationnels	Toulon-sur-A.	208 599 €	83 439 € (FSILr)	45 000 €	30 760 €
	Espace socioculturel	Commune de Trevol	867 162 €	289 457 € (DETR)	180 000 €	-
	Salle multigénérationnelle de Lusigny	Moulins Communauté	1 023 240 €	306 972 € (DETR)	190 813 €	204 648 € (Autofin.)
	Création d'un mini-stade	Commune de Gouise	49 405 €	17 292 € (FSILr)	-	-
	Aménagement d'un terrain multisport	Commune de Couzon	70 843 €	24 795 € (FSILr)	15 413 €	-
	Création d'un mini-stade	Commune de Garnat-sur-E.	53 090 €	18 582 € (DETR)	-	-
Opérations futures	Résidence intergénérationnelle de Besson, création d'une salle de musique à Thiel sur Acolin, Développement des pratiques en musiques actuelles et musiques d'ensembles, dans des studios de répétitions équipés (salle de Millepertuis à Yzeure), et tout autre projet s'inscrivant dans les orientations de cette fiche-action.					

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-112-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.113

Mise à disposition de locaux à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHR, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHR pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

n°C.17.87. René MARTIN excusé à partir
Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des Services
Service : Tourisme
Réf : BM/MMA

Mise à disposition de locaux à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région

Le conseil communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Marie LESAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Département de Coopération Intercommunale, le 1^{er} janvier 2017, Moulins communauté a été étendue à 44 communes et que depuis, la nouvelle Communauté d'agglomération a intégré notamment l'ancienne Communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais ainsi que son patrimoine bâti dont la Maison de Pays.

Considérant que l'ancienne Communauté de communes mettait une partie de ce bâtiment à disposition de l'ancienne association « Office de Tourisme de Pays de Lévis ».

Considérant que depuis 2006, Moulins Communauté est compétente pour les missions d'accueil, d'information et de promotion touristiques et que par ailleurs, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé l'importance de cette compétence communautaire en faisant de « la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Considérant que dans ce cadre, l'Office de tourisme de Moulins et sa région est désormais le seul du territoire.

Considérant qu'afin de maintenir un accueil touristique au sein de la Maison de Pays, il convient de mettre ces locaux à disposition de l'Office de Tourisme de Moulins et sa région grâce à la Convention de mise à disposition annexée.

Sur avis :

- de la commission développement économique du 1^{er} mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de locaux à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Point d'information touristique
Maison de Pays
Sise 72, boulevard Gambetta – 03 320 LURCY-LEVIS

ENTRE : **La Communauté d'agglomération de Moulins**

Propriétaire des locaux
dont le siège se situe
8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
03000 Moulins

représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre-André PERISSOL,

d'une part,

ET : **Association « Office de Tourisme de Moulins et sa Région »**

11, rue François Péron
03000 MOULINS

représentée par son Président, M. Philippe BOISMENU,
désignée ci-après par "l'Office du Tourisme ",

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Désignation de l'équipement

La Communauté d'agglomération de Moulins met à disposition de l'**Office de Tourisme de Moulins**, l'espace d'accueil touristique, situé dans les locaux de la Maison de Pays sise 72, boulevard Gambetta à LURCY-LEVIS (03 320), d'une superficie d'environ 100m² comprenant :

- Un espace d'accueil du public d'une superficie d'environ 48 m²
- Un bureau d'une superficie d'environ 18 m²
- Un bureau d'une superficie d'environ 12 m²
- Un espace d'archives/rangements d'une superficie d'environ 10 m²
- Un sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap
- Mobilier (mobilier de bureau, banque d'accueil, équipement destiné à la vente de produits locaux, etc.)
- Équipement divers (équipement informatique, etc.)

L'**Office de Tourisme** pourra utiliser les espaces communs/mutualisés :

- Une cuisine/salle de pause d'une superficie d'environ 16 m²
- Des sanitaires

Soit un total d'environ 120m².

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 2 – Durée

La présente mise à disposition est consentie du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**.

À l'expiration de cette période, elle pourra être renouvelée par **reconduction expresse** pour la même durée.

Article 3 – Loyer et Charges

➤ Mise à disposition gratuite :

Considérant l'intérêt que représente l'association « **Office de Tourisme de Moulins et sa région** » dans ses missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique de l'agglomération, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

En contrepartie de cette mise à disposition gracieuse, l'association « **Office de Tourisme de Moulins et sa région** » devra assurer la gestion de ces locaux et veiller à ce que leur utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Elle s'engage également à maintenir un accueil touristique au sein de la Maison de Pays.

Les différentes charges afférentes à cette location seront prises en charge par la Communauté d'agglomération de Moulins.

Article 4 – Dépôt de garantie

L'**Office de Tourisme** n'aura pas à verser de dépôt de garantie.

Article 5 – Destination et utilisation des locaux

L'Office de tourisme s'engage à utiliser les lieux uniquement à des fins compatibles avec la destination du local. Les locaux faisant l'objet de la présente convention seront utilisés à usage de bureau et de lieu de réunion.

Article 6 - Assurances

La Communauté d'agglomération de Moulins garantit les locaux en tant propriétaire du bâtiment.

L'Office du tourisme dégage, sans aucune réserve, cette dernière de toute responsabilité vis-à-vis des usagers du local loué en se garantissant notamment par les assurances nécessaires

En outre, l'Office du tourisme devra se garantir auprès d'une société d'assurance notoirement solvable contre les risques locatifs, incendie, dégâts des eaux, explosions notamment et le recours des voisins ou de tout tiers, pour tout dommage ayant son origine dans les lieux loués ou provoqué par ses occupants ou usagers.

Une attestation d'assurance devra être produite à la Communauté d'agglomération de Moulins par l'Office du tourisme à son entrée dans les lieux, puis chaque année précisant que la cotisation de l'année en cours a bien été réglée.

Il informera immédiatement la Communauté d'agglomération de Moulins de tout sinistre s'étant produit dans les lieux quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent.

En cas de sinistre, l'Office du tourisme ne pourra réclamer à la Communauté d'agglomération de Moulins aucune indemnité pour privation de jouissance.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 7 - Recours

L'Office du tourisme déclare renoncer à tout recours en responsabilité contre la Communauté d'agglomération de Moulins :

- en cas de vol, de cambriolage ou de tout autre acte délictueux ou criminel dont il pourrait être victime avec ou sans effraction.
- en cas d'interruption dans le service de l'eau froide ou chaude, de l'électricité, du chauffage ou en cas d'humidité ou de salpêtre ou d'inconvénient résultant de fuite d'eau, d'infiltrations, de refoulement des égouts ou de toute autre cause.

Mais la Communauté d'agglomération de Moulins, mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour remédier ou limiter ces interruptions ou inconvénients.

Article 8 – Obligation en matière de sécurité

Pour l'exploitation du local mis à disposition, L'Office du tourisme devra se conformer rigoureusement aux lois, règlements et prescriptions administratives, notamment en matière de sécurité.

Article 9 – Travaux, aménagements et réparations

Travaux :

L'Office du tourisme prendra les lieux en l'état. Il s'engage à tenir les lieux en bon état et à assurer leur entretien dans les conditions propres à en assurer la sécurité et la salubrité.

Tous travaux que L'Office du tourisme estimerait devoir entreprendre après son installation dans les lieux et intéresseraient le gros œuvre du bâtiment, tous aménagements intérieurs importants (percements de murs, changement quelconque dans la distribution des locaux, etc...) ne pourront avoir lieu sans l'accord écrit de la Communauté d'agglomération de Moulins et, s'il semble bon à celui-ci, sous la surveillance d'un homme de l'Art désigné par lui.

Tous les frais occasionnés par ces travaux ainsi que le cas échéant, les honoraires de l'homme de l'Art, seront à la charge de l'Office du tourisme

Aménagements :

Les changements de distribution, ainsi que les améliorations et embellissements ainsi exécutés par l'Office du tourisme deviendront, en fin de location et sans indemnité, propriété de la Communauté d'agglomération de Moulins.

Réparations :

L'Office du tourisme devra satisfaire à toutes les réparations dites locatives.

Article 10 – Visite des locaux

L'Office du tourisme s'engage à laisser visiter les lieux par toute personne envoyée par la Communauté d'agglomération de Moulins.

Article 11 – Prêt des locaux

Dans le cas où le local serait, à la demande de la Communauté d'agglomération de Moulins, occupé par une structure que l'occupante, toutes les responsabilités en matière de sécurité incombent à la Communauté d'agglomération de Moulins pendant toute la durée de cette occupation, à charge pour la Communauté d'agglomération de Moulins de prendre toutes les garanties avec l'association utilisatrice.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

À cette occasion, un état des lieux sommaire pourra être fait et signé par les deux parties sous le couvert de la Communauté d'agglomération de Moulins.

Article 12 - Restitution des locaux

Au cas où le local, pour une raison quelconque, ne serait plus utilisé, il devra être restitué à la Communauté d'agglomération de Moulins.

À défaut d'exécution de l'une des clauses de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Communauté d'agglomération de Moulins. De même, en cas de détériorations graves commises dans le local occupé, la Communauté d'agglomération de Moulins pourra, après constat par voie d'huissier, faire résilier la convention.

Article 13- Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée et au départ de L'Office du tourisme.

Le propriétaire se réserve le droit de demander à L'Office du tourisme la réparation des dégâts ayant pu être commis pendant la durée de la location.

Article 14 – Résiliation de la convention

L'Office du tourisme peut à tout moment notifier à la Communauté d'agglomération de Moulins, par lettre recommandée avec accusé réception, son intention de quitter les lieux en respectant un délai de préavis **d'un mois**.

La Communauté d'agglomération de Moulins pourra mettre fin à la présente convention dans le cas où l'Office du tourisme ne se conformerait pas à ses obligations notamment celles précisées à l'article 5 en respectant un délai de préavis **d'un mois**.

La Communauté d'agglomération de Moulins mettra en demeure l'Office du tourisme par courrier recommandé avec accusé de réception, de respecter ses obligations dans un délai maximum de deux semaines. Passé ce délai, si ce dernier n'obtempère pas, la Communauté d'agglomération de Moulins mettra fin à la convention par courrier recommandé avec accusé de réception suivant préavis d'un mois.

L'Office du tourisme ne pourra prétendre au versement d'aucune indemnité du fait de la résiliation.

La Communauté d'agglomération de Moulins pourra mettre fin à la mise à disposition dans le cas de la vente du bâtiment ou d'un projet d'intérêt général, suivant un préavis d'un mois, notifié par courrier recommandé avec accusé réception.

- Article 15 - Frais d'enregistrement

La présente convention n'est soumise à enregistrement que si l'une des parties le désire et en ce cas à ses frais.

Moulins, le

l'association « **Office de Tourisme de Moulins et sa région** »
représentée par son Président

Pour le Président,
le vice-président xxx

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-113-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.114

Lancement de la procédure d'extension du territoire
labellisé – passage en Pays d'Art et d'Histoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joel LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOU, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C 17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17 88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17 111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, Bernadette MOREAU excusée à partir de la délibération n°C.17.125

n°C.17.87, Bernadette MOREAU excusée à partir de la délibération n°C.17.125
003-240300616-20170331-C-17-114-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des Services
Service : Tourisme
Réf : BM/MMA

Lancement de la procédure d'extension du territoire labellisé – passage en Pays d'Art et d'Histoire

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Marie LESAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la culture et de la communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Considérant qu'il qualifie des territoires qui,

- 1 sont conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants,
2. et s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Considérant que cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, patrimonial, social et économique et répond notamment à l'objectif suivant : assurer la transmission à la population des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Considérant que la qualité patrimoniale, architecturale et paysagère de la Ville de Moulins, ainsi que sa volonté de valoriser et médiatiser son patrimoine en direction des différents publics lui ont valu de recevoir en 1997 le label « Ville d'art et d'histoire », label renouvelé pour dix ans en 2014.

Considérant qu'aujourd'hui, compte tenu de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural, urbain et paysager du territoire de Moulins Communauté et dans le cadre des dynamiques engagées par la communauté d'agglomération pour le développement culturel, social, économique et touristique de son territoire, l'extension de ce label en « Pays d'art et d'histoire » présente un réel intérêt. Cette mise en réseau du territoire doit conduire à renforcer sa visibilité et son attractivité vis à vis des publics. Cette extension permettra également à l'ensemble des acteurs locaux de bénéficier d'un dispositif transversal concernant à la fois la valorisation de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de l'art dans l'espace public et l'amélioration du cadre de vie.

Considérant que le territoire communautaire présente un caractère exceptionnel pour lequel le Ministère a déjà fait connaître son intérêt.

Considérant que la communauté d'agglomération représente en effet, un territoire pertinent, en termes de cohérence géographique, démographique, historique, patrimoniale et culturelle. Son patrimoine naturel structuré par l'Allier, une des dernières rivières sauvages d'Europe, se répartit entre Sologne et Bocage, deux territoires marqués par une forte identité, tant en terme de bâtis, de références historiques, et d'espaces paysagers, visibles à travers châteaux, églises (notamment peintes), fermes, cités...

Considérant qu'ainsi, Moulins Communauté souhaite entamer la procédure de candidature à l'extension du label « Ville d'art et d'histoire » en « Pays d'art et d'histoire » et qu'à l'occasion de cette démarche, la perspective d'associer au label, des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération sera étudiée. Le Ministère donne, en effet, la possibilité de conventionner avec des territoires extérieurs aux EPCI. A titre d'exemple, les communes de Bourbon l'Archambault ou de Saint-Menoux, dont le patrimoine bâti, architectural et paysager, se conjugue parfaitement avec l'identité du futur Pays d'art et d'histoire, pourront être intégrées dans cette démarche.

Considérant que, pour étendre ce label, un travail important et minutieux lié au dépôt d'un dossier de candidature devra être mené par Moulins Communauté. Il devra prendre en compte l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine ancien et contemporain et du paysage sur l'ensemble de son territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-114-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Sur avis :

- de la commission développement économique du 1^{er} mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de candidature à l'extension du label « Ville d'art et d'histoire » en « Pays d'art et d'histoire » et à procéder aux échanges et négociations afférents avec les principaux acteurs que sont, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire ;
- **de solliciter et de percevoir** les possibles subventionnements afférents au montage du dossier d'extension du territoire labélisé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-114-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.115

LOGIPARC 03 – Avenant n° 2 au protocole d'accord entre Eiffage, les Transports Bourrat, Moulins Communauté et substitution de Moulins Habitat à la SEAu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-115-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

**LOGIPARC 03 – Avenant n° 2 au protocole d'accord entre Eiffage, les Transports Bourrat, Moulins
Communauté et substitution de Moulins Habitat à la SEAu**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Marie LESAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC LOGIPARC 03,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2011 approuvant le protocole d'accord à intervenir entre Moulins Communauté, les Transports Bourrat et Eiffage immobilier Centre est,

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 mars 2016 approuvant l'avenant au protocole d'accord entre Moulins Communauté, les Transports Bourrat et Eiffage immobilier Centre est,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 21 octobre, 16 décembre 2016 et 27 janvier 2017, il a été décidé de transférer la concession publique d'aménagement de la SEAu à Moulins Habitat au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que l'objet de ce protocole et de cet avenant était de fixer les conditions de réalisation d'une plateforme de stockage de matières sensibles avec une surface de 18 000 m² environ sur un terrain de 6.5 ha environ situé au nord est du LOGIPARC, sur la commune de Montbeugny,

Considérant qu'au vu de l'avancement des procédures administratives quant aux autorisations de PC et d'ICPE, il s'est avéré nécessaire de recalculer le calendrier du protocole (article 11 du protocole et article 3 du projet d'avenant) :

Considérant qu'il est convenu de proroger la durée de validité du protocole de 18 mois sans pouvoir excéder le 28/02/2018,

Considérant le changement de concessionnaire de la concession publique d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2017,

Sur avis :

- de la commission développement économique du 1^{er} mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité absolue

(Contre : 1) :

- **de prolonger** la durée du protocole de dix-huit mois, correspondant à la date prévisionnelle d'obtention de l'autorisation d'exploiter (hors recours des tiers), sans pouvoir excéder le 28 février 2018,
- **de substituer** Moulins Habitat à la SEAu comme partie au protocole,
- **d'approuver** le projet d'avenant n°2 annexé à la présente,
- **d'autoriser** M. le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Vice-président délégué au développement économique à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée

À l'Administration Générale et au personnel

Accuse de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-115-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

**REALISATION D'UNE PLATEFORME MULTIMODALE DE STOCKAGE DE
MATIERES DANGEREUSES**

**AVENANT N°2 au
PROTOCOLE D'ACCORD du 18/02/2014**

Entre :

MOULINS COMMUNAUTE Etablissement Public, ayant son siège social 8, place Maréchal de Lattre de Tassigny 03000 MOULINS, représenté par Monsieur PERISSOL, Président, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 4 mars 2016,

Et

L'Office Public de l'Habitat de Moulins Communauté, dénommé MOULINS HABITAT, ayant son siège social 29 Rue de la Fraternité, à 03000 Moulins, inscrit sous le numéro de SIRET : 41224650600023, représenté par son directeur général, Madame Hélène CHESSEL, habilitée par délibération de son bureau en date du 21/03/2017, le dit-bureau ayant reçu délégation de son conseil d'administration par délibération en date du 9 février 2017

Et

Les TRANSPORTS BOURRAT au capital de 100 00 euros, ayant son siège social : ZI rue des Cheminots, 03400 YZEURE, immatriculée au RCS de Cusset sous le n° 937 250 140. Représentée par Monsieur Alexandre PLANQUES, ayant tous pouvoir à l'effet des présentes,

Et

EIFFAGE Immobilier Centre-Est au capital de 15 000 euros ayant son siège social 3, rue Hrant Dink immatriculée au RCS de Lyon sous le n°317 959 989.
Représentée par Monsieur Edouard PIGAMO, ayant tous pouvoir à l'effet des présentes,

D'autre part

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-115-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement de la zone LOGIPARC 03, MOULINS COMMUNAUTE a décidé de favoriser une mission de développement immobilier dans le cadre d'un montage d'opération immobilière industrielle, c'est-à-dire assujéti à une pré-commercialisation du projet logistique avant démarrage des travaux.

Un protocole d'accord relatif à la réalisation d'une plateforme multimodale de stockage de matières dangereuses, a été signé le 18 février 2014, entre MOULINS COMMUNAUTE, la Société TRANSPORTS BOURRAT et la Société EIFFAGE Immobilier Centre-Est.

Le projet consiste en la mise à disposition puis la cession d'un terrain, en vue de construire un immeuble dont la réalisation des travaux sera lancée après l'obtention : du permis de construire définitif, de l'arrêté d'exploitation ICPE-AS et de la pré-commercialisation de la totalité des surfaces du bâtiment projeté.

Ce protocole avait pour objectif de définir le rôle de chacune des parties :

- La Société EIFFAGE Immobilier Centre-Est, est promoteur de l'opération, à ce titre elle est acquéreur du terrain et vendeur du projet en état futur d'achèvement.
- La Société TRANSPORTS BOURRAT est opérateur de transport et de logistique reconnu, à ce titre il participe au projet dans le cadre de sa commercialisation (recherche de chargeurs, preneurs à bail) et peut éventuellement se positionner comme futur preneur à bail ou investisseur
- MOULINS COMMUNAUTE détient la compétence de développement économique sur le territoire et est maître d'ouvrage de la zone. Elle était lors de la signature du protocole, propriétaire des terrains.

Par la convention de concession publique d'aménagement signée le 2 août 2011, MOULINS COMMUNAUTE a désigné la SOCIETE D'EQUIPEMENT de l'Auvergne (SEAU) en qualité de Concessionnaire pour l'aménagement du LOGIPARC 03. Dans ce cadre, la SEAU a procédé au rachat à Moulins Communauté des parcelles foncières faisant l'objet du présent protocole, par acte notarié en date du 12 mai 2015. Depuis la signature du protocole d'accord, la SEAU était donc devenue propriétaire et avait donc été intégrée comme quatrième partie au contrat dans le cadre de la signature de l'avenant n°1 au protocole d'accord le 1^{er} avril 2016.

Suite aux délibérations du conseil communautaire du 21 octobre 2016 et 16 décembre 2016, il a été décidé de transférer par avenant de transfert signé le 21 décembre 2016 la concession publique d'aménagement du LOGIPARC 03 initialement confiée à la SEAU à l'OPH Moulins Habitat avec effet au 1^{er} janvier 2017. Il convient dès lors de substituer Moulins Habitat à la SEAU au protocole d'accord intervenu le 18 février 2014 et modifié par avenant n°1 du 1^{er} avril 2016.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIIT :

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20170331-C-17-115-DE Date de télétransmission : 07/04/2017 Date de réception préfecture : 07/04/2017

- Dépôts dossiers permis de construire et ICPE : déposés le 30/09/2015
- Irrecevabilité du dossier ICPE notifiée le 30/11/2015
- Dépôt dossier ICPE actualisé 29 janvier 2016
- Instruction dossier ICPE-AS : dix-huit (18) mois
- Avis favorable du Commissaire enquêteur 15/12/16
- Arrêté préfectoral 31/07/17
- Purge du recours des tiers & retrait administratif du permis de construire : trois (3) mois
- Purge du recours des tiers Arrêté d'exploitation (art.L514-3-1 du Code de l'environnement) : douze et demi (12,5) mois

Il est convenu que les délais prévisionnels énoncés ci-dessus, de recevabilité et d'instruction du dossier DAE avec servitudes d'utilités publiques, sont donnés à titre purement indicatifs et ne préjugent pas des écarts qui pourront être réellement constatés.

Les superficies exactes et les références cadastrales feront l'objet d'un document d'arpentage et d'un Procès-Verbal de délimitation par un Cabinet géomètre, dont les frais seront à la charge du vendeur. Si pour un motif légitime, le calendrier ci-dessus n'était pas respecté, les parties conviennent de se rencontrer afin de négocier de bonne foi les éventuelles adaptations nécessaires.

Les travaux de construction des bâtiments devront intervenir dans un délai maximum de 10 mois à compter de la vente des terrains et être achevés dans un délai de trois ans, sauf causes légitimes de suspension de délai, sous peine de résolution de la vente.

Toutefois aucune résolution de la vente ne pourra intervenir dès lors qu'une vente d'immeuble à construire aura été conclue au profit d'un tiers.

ARTICLE 4 – DUREE DU PROTOCOLE

L'article 12 « DUREE DU PROTOCOLE » du protocole d'accord en date du 18 février 2014 modifié par avenant n°1 du 1^{er} avril 2016 doit être à nouveau ajusté en le complétant comme suit :

Le présent avenant prolonge la durée du protocole de dix-huit (18) mois, correspondant à la date prévisionnelle d'obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une ICPE AS (hors recours des tiers), et à la période de pré-commercialisation du projet.

Cette durée du protocole ne pourra excéder le 28/02/2018, sans préjuger d'éventuelles nouvelles prorogations afin de permettre la réalisation des conditions suspensives.

ARTICLE 5

Les articles du Protocole d'Accord en date du 18 février 2014 et de l'avenant n°1 du 1^{er} avril 2016 non modifiés par le présent avenant, demeurent applicables.

Etabli en quatre exemplaires originaux
A Moulins, le

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20170331-C-17-115-DE Date de télétransmission : 07/04/2017 Date de réception préfecture : 07/04/2017

Pour MOULINS COMMUNAUTE

Monsieur Le Président, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2017

Pour Moulins Habitat

Madame la Directrice Générale, dûment autorisée par délibération du Conseil d'Administration du 9 février 2017

Pour la Société TRANSPORTS BOURRAT

Monsieur Alexandre PLANQUES, ayant tous pouvoir à l'effet des présentes,

Pour la Société EIFFAGE Immobilier Centre-Est

Monsieur Edouard PIGAMO, ayant tous pouvoir à l'effet des présentes,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-115-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.116 LOGIPARC – approbation de la politique environnementale dans le cadre de la certification ISO 14001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PÉRISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PÉRISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-116-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT/MAC

LOGIPARC – approbation de la politique environnementale dans le cadre de la certification ISO 14001

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Marie LESAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 février 2010 approuvant la signature de la Charte Régionale de développement durable des parcs d'activités mise en œuvre par la Région Auvergne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2011 approuvant le choix du concessionnaire pour la ZAC LOGIPARC 03,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2012 approuvant notamment la politique environnementale et le programme de management développement durable (PMDD),

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 21 octobre, 16 décembre 2016 et 27 janvier 2017, il a été décidé de transférer la concession publique d'aménagement de la SEAU à Moulins Habitat au 1er janvier 2017,

Considérant que l'aménagement du LOGIPARC 03 s'est fait dans le cadre d'une démarche de développement durable poussée avec pour objectif la certification ISO 14001,

Considérant que la procédure de certification ISO 14001 nécessite de mettre en place un système de management environnemental (SME) qui est un outil de gestion de l'entreprise et de la collectivité qui lui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement,

Considérant que l'objectif recherché est d'assurer un aménagement qualitatif permettant d'afficher pour l'extérieur, et donc pour les prospects une image qualitative, une exemplarité et donc une attractivité du parc mais également au niveau interne pour MOULINS COMMUNAUTE et son aménageur, une démarche structurée, en formalisant les procédures et rôles de chacun ainsi que les outils d'évaluation et de suivi,

Considérant que le SME est basé sur une démarche de progrès en 4 temps :

- Planifier : il convient de fixer des objectifs et cibles,
- Réaliser : il faut mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- Surveiller/mesurer : il s'agit d'évaluer le degré d'atteinte
- Réagir : il s'agit d'améliorer le système.

Considérant que ce SME est commun à MOULINS COMMUNAUTE et son aménageur, le partage étant fonction des responsabilités de chacun vis-à-vis du projet d'aménagement du LOGIPARC 03,

Considérant que les documents cadres du SME sont la politique environnementale et le programme de management développement durable,

Considérant que la politique environnementale est un engagement écrit de la Direction à se conformer aux réglementations et à améliorer de façon continue les résultats environnementaux de l'entreprise. Il doit être porté à la connaissance de l'ensemble du personnel et être accessible à toute personne qui en fait la demande,

Considérant que le programme décrit comment les objectifs fixés seront atteints par les actions nécessaires et le personnel,

Accuse de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-116-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant qu'une revue de direction fait le point chaque année sur la démarche entre les deux parties concernées par la certification,

Considérant que LOGIPARC 03 est ainsi certifié depuis mars 2013.

Considérant qu'au vu du changement de concessionnaire pour l'aménagement du LOGIPARC 03, il convient de modifier les documents et plus particulièrement la politique environnementale et le PMDD afin de prendre en compte le changement d'aménageur,

Sur avis :

- de la commission développement économique du 1^{er} mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la politique environnementale présentée et d'autoriser Monsieur le Président, ou son vice-président en charge du développement économique à signer ladite politique,
- **de désigner** M LESAGE pour représenter MOULINS COMMUNAUTE à la revue de direction commune avec Moulins Habitat,
- **d'approuver** le programme de management développement durable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-116-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Moulins Habitat, OPH de Moulins Communauté, est concessionnaire du projet LOGIPARC 03 jusqu'en 2026. Depuis 90 ans, Moulins Habitat, initialement bailleur social, gère également des opérations de construction sur tout le département de l'Allier, des opérations d'aménagement et des opérations exceptionnelles pour le compte de tiers.

Voulant initier une dynamique d'intégration de l'environnement sur son espace communautaire, Moulins Communauté, Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) mutualisant les compétences de 44 communes, est déterminée à inscrire ses projets de territoire dans le respect des principes du développement durable.

Engagés ensemble dans une prise de conscience environnementale, Moulins Habitat et Moulins Communauté aménagent un parc d'activité logistique à vocation multimodale au cœur du de la Bologne bourbonnaise, territoire riche d'un fort patrimoine naturel et paysager.

Dans un souci affirmé d'intégration environnementale dès les premières études de définition et de faisabilité, Moulins Communauté et Moulins Habitat se sont engagés dans une démarche de conception de LOGIPARC 03 comme un véritable « Port à sec » soucieux de l'Environnement.

En partenariat avec la Région Auvergne devenue Région Auvergne-Rhône-Alpes, LOGIPARC 03 a été le 1er parc en création à être signataire de la Charte Régionale de développement durable des parcs d'activités d'Auvergne.

Afin de garantir sur la durée cet engagement de développement durable, Moulins Habitat et Moulins Communauté s'engagent désormais dans un processus d'amélioration continue, de prévention de la pollution, du respect des exigences réglementaires et autres exigences, à travers leur Système de Management Environnemental (SME), élaboré selon la norme ISO 14001.

Le périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- La conception de l'ensemble du LOGIPARC 03 ;
- Les travaux d'aménagement ;
- L'accueil des entreprises ;
- La gestion des espaces jusqu'à commercialisation ou rétrocession.

Cet engagement se traduit, dès la phase de conception et durant l'aménagement du parc, par :

- La gestion rigoureuse de l'ensemble de leurs activités, avec comme objectif une amélioration continue en matière environnementale ;
- L'encouragement aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- L'aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et de limiter les impacts écologiques ;
- La garantie d'une qualité paysagère et architecturale du site afin de mieux intégrer LOGIPARC 03 dans son environnement ;
- La responsabilisation de chaque usager vis-à-vis de l'environnement grâce à l'accompagnement de chaque entreprise à l'implantation dans le parc ainsi qu'à la mise en place des actions de sensibilisation et d'information ;
- Le respect voire l'anticipation de la législation environnementale applicable aux activités de Moulins Habitat et de Moulins Communauté dans le cadre de la conception, la réalisation, l'accueil des entreprises.

Au-delà du respect des exigences légales, des conventions et chartes qui s'appliquent, et parmi tous les autres axes d'actions possibles, Moulins Habitat et Moulins Communauté se donnent comme objectifs :

- L'aménagement de corridors écologiques, pour favoriser le maintien et l'augmentation de la biodiversité sur LOGIPARC 03, via un plan de gestion ;
- L'application d'une Charte Chantier Faible Impact, signée par toutes les entreprises de travaux intervenant sur le site ;
- La Gestion des eaux usées, avec la construction d'une station d'épuration intégrant un TTRC (Tailles à Très Courte Rotation), avec un objectif 0 rejet sur site .

Moulins Communauté a confié à Moulins Habitat la responsabilité de veiller à la mise en œuvre et au suivi du Système de Management Environnemental (SME) et nous nous engageons à mettre à disposition les ressources nécessaires pour le maintien et l'amélioration du SME.

Notre politique environnementale communiquée au personnel de Moulins Habitat et de Moulins Communauté, ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés, est disponible au public et sera diffusée sur simple demande.

Jean-Marie LESAGE
Vice Président en charge
du Développement Economique

Héliane CHESSEL
Directeur Général
de MOULINS HABITAT

PROGRAMME DE MANAGEMENT DE DEVELOPEMENT DURABLE

Historique des mises à jour

Rédacteur	Onglet	Date
S.MALLET		22/02/2017
V.FONLUPT		

Rédaction	Validation	Approbation
Date et Signature		

 LOGIPARC 03	ISO 14001 – ORIGINAL	ENR 4.3.3 PMDD 02	
---	--------------------------------	----------------------	--

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-116-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Légende			Réf PMDD-Conception-Chantier	
action en cours ou à venir			Date création	31 01 2017
action clôturée			Indice de révision	V - II

Lien AES	Lien Politique Env.	Objectifs	Cibles	Moyens	Qui fait	Doc Associés	Budget spécifique	Délai	Clôturé/En Cours	Bilan / Attente d'objectif	Observations
ACTION N°1: Concevoir un aménagement des espaces publics de qualité, qui prend en compte les aspects environnementaux											
Concerne l'ensemble des AES en phase Conception	3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques Aménagement des corridors écologiques 4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement	Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	assurer la qualité environnementale du Parc en phase MO et Chantier	Formaliser une procédure pour décrire le mode de suivi du maître d'œuvre et des entreprises des travaux	SEAU	Procédure ISO 14001	Construction du SME	juin-12	C		PRO mise à jour sept 2013, Mode de suivi de la Maîtrise d'œuvre intégré dans le Manuel
Concerne l'ensemble des AES en phase Conception		Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	assurer la qualité environnementale objet 1	Rédiger le cahier de charges de consultation (DCE) : Définir et insérer des exigences de qualité environnementale dans les cahiers des charges de consultations	EGIS	DCE Objet 1	Budget de l'opération	oct-11	C	Exigences environnementales insérées	Une simplification est souhaitable pour la Charte Chantier à faible nuisance, à intégrer dans le DCE objet 2
Concerne l'ensemble des AES en phase Conception		Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	assurer la qualité environnementale objet 2			DCE Objet 2	Budget de l'opération	mai-12	C	Exigences environnementales insérées	Charte Chantier à faible nuisance (plus pragmatique) DCE Objet 2 lots 2, 3, 4 à réaliser
Concerne l'ensemble des AES en phase Conception		Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	assurer la qualité environnementale objet 3			DCE Objet 3	Budget de l'opération	2018			
Cfaction 11		Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	assurer la qualité environnementale en phase chantier	En phase chantier, veillez au respect des exigences formulées par le maître d'ouvrage en matière de qualité environnementale : suivi du chantier (cf. action 11 chantiers verts).	EGIS	Charte chantier faible nuisances	Budget de l'opération	Tout au long du chantier	EC		
Concerne l'ensemble des AES en phase Conception	Assurer la qualité environnementale des aménagements sur l'ensemble du Parc	Assurer au moins 80% des prescriptions définies dans le dossier de réalisation et le CPAUEP	Conforter les principes d'aménagement définis dans le dossier de réalisation par une étude de maîtrises d'œuvre : suivi mission maîtrise d'œuvre	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	Tout au long de la phase conception	C (objet 2 lot 1)		le document de suivi de la phase conception objet 2 - lot 1, 2 et 4 est opérationnel (ENR 443 PMDD 01) la trame de ce document sera adaptée pour suivre l'objet 2 lot 3 et l'objet 3	
ACTION N°2: Garantir un aménagement de qualité des espaces privés, qui prend en compte les aspects environnementaux											
AES E1, 2, 6, 7, 9, 11, 12	3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques Aménagement des corridors écologiques 2-Encouragement aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergie renouvelable 4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement	Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés		Rédiger un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) avec des recommandations architecturales, paysagères et environnementales	SEAU/ SYCOMORE	CCCT	Budget de l'opération	2013			Donnée fourni par la SEAU au 31/12/2016
AES E1, 2, 6, 7, 9, 11, 12		Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés		Revoir la rédaction du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) et du CPAUEP.	MH / Architecte Conseil / Moulins Co	CCCT CPAUEP	Budget de l'opération	2017 / 2018			
AES E1, 2, 6, 7, 9, 11, 13		Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés	100 % des entreprises sont accompagnées	Mettre en place une cellule d'accompagnement.	SEAU / Moulins Co	Contrat	Budget de l'opération	2013	C		Engagement d'un architecte conseil
AES E1, 2, 6, 7, 9, 11, 13		Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés	100 % des entreprises sont accompagnées	Modification de la cellule d'accompagnement suite au transfert de la concession	MH / Moulins Co	Contrat	Budget de l'opération	2017 / 2018			

Légende				Réf. PMDD-Conception-Chantier	
	action en cours ou à venir		toutes les actions/prescriptions ne sont pas clôturées	Date création	31 01 2017
	action clôturée		action annulée	Indice de révision	V - II

ACTION N°3 - Garantir les accès au site et optimiser les transports

AE Co20 pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME	<p>2-Encouragement aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergie renouvelable</p> <p>4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement</p>	Obj 1 : Limiter les déplacements en voiture	développer des services de proximité à "besoin quotidien" en accord avec la dynamique de commercialisation du Parc	Prévoir dans la programmation urbanistique l'implantation d'un établissement de restauration	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	à long terme		
AES Co 15, 16, 17, 18, 19, 22, 28		Obj 2 : Gérer le trafic poids lourd (en augmentation avec l'émergence du projet).	Maîtriser le stationnement PL (capacité, sécurité, qualité de l'accueil...)	Réalisation progressive (selon le phasage) de 3 parkings PL pour les périodes d'attente (parkings dotés de sanitaires), un chemin piéton les reliera au centre d'accueil	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	à long terme	EC	1er parking en cours de réalisation 2 et 3 sous 5 à 10 ans
AES Co 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 28		Obj 2 : Gérer le trafic poids lourd (en augmentation avec l'émergence du projet).	Maîtriser le gabarit de la voirie sur l'ensemble du parc	Réalisation des raquettes de retournement à l'extrémité des 2 voies secondaires et des 2 voies tertiaires	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	2018		travaux en cours objet 2 - lot 1 Reste à réaliser les des raquettes de retournement à l'extrémité des voies tertiaires
AES Co 15, 16, 17, 18, 19		Obj 3 : Assurer la sécurité de tous les modes de déplacement sur la zone (hors « déplacements doux » cf. action n°4).		Suppression de tous les passages à niveaux et création d'un passage supérieur (pont route) Calibrages des voies : 7m sur les voies principales, primaires et secondaires et largeur de 6m sur les voies tertiaires Giratoires de rayons 20 à 30m	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	2012-2013	C	
AES Co 23, 26,		Obj 3 : Assurer la sécurité de tous les modes de déplacement sur la zone (hors « déplacements doux » cf. action n°4).	Sécuriser les 100 % voies de rétablissement des accès riverains.	Mettre en place une signalétique routière adaptée, dont celle de l'interdiction de rouler sur les voies desservant les riverains (pour les PL)	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2018		
AES Co 28		Obj 1 : Limiter les déplacements en voiture	développer un service de transport en commun à proximité du Parc	Compte tenu de la surface du projet, envisager un arrêt TC à l'intérieur de la zone	EGIS	Pièces techniques de MOE, analyse par phase MOE	Budget de l'opération	A long terme		A étudier en fonction de l'avancement de la commercialisation
AES Co 28		Obj 1 : Limiter les déplacements en voiture	développer un service de transport en commun à proximité du Parc	Se concerter avec les opérateurs de transport public (Moulins C /Transdev, CG) pour étudier une offre pertinente de desserte régulière	Moulins Co		Budget de l'opération	A long terme		A étudier en fonction de l'avancement de la commercialisation

ACTION N°4 : Favoriser le développement et la continuité des cheminements doux et des pistes cyclables sur le Parc

AES Co 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 28,	<p>2-Encouragement aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergie renouvelable</p> <p>4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement</p>	Obj 1 : Limiter l'usage de la voiture en développant les modes de déplacement doux.	100 % des voies avec liaison douce (piétons, cycles)	Décliner techniquement les principes retenus en phase de faisabilité, sur les dossier AVP/PRO : Voie principale d'accès, voies primaires, secondaires et tertiaires	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2012	C	Objet 2 - lot 1
AES Co 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 28,		Obj 2 : Assurer la sécurité des modes de déplacement doux dans la zone		Prévoir une séparation physique entre les flux doux et la circulation PL sur la voie principale d'accès Prévoir au moins 2 franchissements piétons sécurisés (flots refuges) sur la RD12 et la voie d'accès principale)	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2012	C	Objet 2 - lot 1
AES Co 17, 18, 19, 21, 22		Obj 2 : Assurer la sécurité des modes de déplacement doux dans les chemin limitrophes (chemin de randonnée)	éviter l'entrer à l'intérieur du parc des promeneurs et le perçoivent peu	Prévoir un itinéraire piéton reliant le chemin des Davids à celui de la Rose, passant par l'un des étangs de Davids / Jaumiers Décliner techniquement le principe d'une haie de forte largeur (25m) : séparer physiquement le chemin de randonnée des Davids des surfaces industrielles de la ZAC (côté ouest).	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2012-2013	C	Objet 2 - lot 1

Légende			Réf PMDD-Conception-Chantier	
action en cours ou à venir		toutes les actions/prescriptions ne sont pas clôturées	Date création	31 01 2017
action clôturée		action annulée	Indice de révision	V - II

ACTION N°5 : Maîtriser la consommation d'eau										
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME	5-Responsabiliser chaque usager vis-à-vis de l'environnement grâce à l'accompagnement de chaque entreprise à l'implantation et la sensibilisation et l'information	Obj 1 : Eviter le gaspillage de l'eau potable et les consommations inutiles	sensibiliser et informer sur les économies d'eau les 100 % des entreprises aux cours de l'implantation	Intégrer dans le CCCT des mesures d'économie d'eau liées au réseau et aux installations connexes	EGIS	CPAUEP	Budget de l'opération	sept-13	C	Annexe 2 au CCCT
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Obj 1 : Eviter le gaspillage de l'eau potable et les consommations inutiles	sensibiliser et informer sur les économies d'eau les 100 % des entreprises aux cours de l'implantation	Mise à jour du CCCT et du CPAUEP avec intégration des mesures d'économie d'eau liées au réseau et aux installations connexes	MH / Moulins Co / Architecte Conseil	CPAUEP	Budget de l'opération	2017 / 2018		
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Obj 2 : Créer des aménagements paysagers peu demandeurs d'eau d'arrosage	100 % des essences plantés sur les espaces collectifs issue de la liste proposée	Proposer une liste d'essences à planter (espaces publics et privés) strictement infodées au site et des essences prohibées	EGIS	Suivi PMDD AVP/ PRO	Budget de l'opération	Tout au long de l'opération		Annexe 2 au CCCT pour les parties privés Marchés de travaux pour parties publiques
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Obj 3 : Réemployer les eaux pluviales pour des besoins non sanitaires et pour les besoins non domestiques		Mise en place des équipements (Bât Accueil) : Espaces de bureau des bâtiments sont dotés de WC fonctionnant avec de l'eau pluviale de toiture préalablement stockée Réutilisation d'eau pluviale des toitures (pour le lavage des sols)	ASL/Moulins Co	CPAUEP	Budget de l'opération	À long terme		
ACTION N°6 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales et des eaux usées										
AES Co 6, AES Co 8 AES Co 9	4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement 8-Gestion des eaux usées, avec la construction d'une station d'épuration intégrant un TTR, avec un objectif 0 rejet sur site.	Obj 1 : Économiser la ressource en eau	50 % des entreprises implantés récupère l'eau	Imposer dans le CPAUEP la récupération des eaux de toitures	SYCOMORE	CPAUEP	Budget de l'opération			CCCT présenté en commission le 13 sept 2013
AES Co 6, AES Co 7, AES Co 8, AES 9, AES 15		Obj 2 : Ne pas dégrader, voire améliorer la qualité de l'eau sur le site et en aval, ainsi que les conditions hydrauliques quantitatives du milieu.	Conformité réglementaire (voir suivi de l'Arrêté Préf Loi sur l'eau)	Respecter les prescriptions DLE, cahier des prescriptions domaine public S'assurer du respect des principes conceptuels des ouvrages de rétention des EP dans l'espace public selon le dossier d'incidence sur l'eau	EGIS	CPAUEP/ DLE	Budget de l'opération	2013	C	Phase conception Objet 2
AES E 6, AES E 7		Obj 2 : Ne pas dégrader, voire améliorer la qualité de l'eau sur le site et en aval, ainsi que les conditions hydrauliques quantitatives du milieu.	100 % des dossier conformes	Contrôler les permis de construire des industriels : respect du dossier d'incidence	Moulins Co	PC	Budget de l'opération	Tout au long de la commercialisation du LOGIPARC		
AES Co 6, AES Co 7		Obj 2 : Ne pas dégrader, voire améliorer la qualité de l'eau sur le site et en aval, ainsi que les conditions hydrauliques quantitatives du milieu.	Conformité réglementaire (voir suivi de l'Arrêté Préf Loi sur l'eau)	Mise en place de 2 regards de contrôle EU/EP en sortie de lots S'assurer du respect des principes conceptuels des ouvrages de rétention des EP dans l'espace public selon le dossier d'incidence sur l'eau.	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2012 - 2013	C	Phase conception Objet 2
AES Co 11		Obj 3 : Limiter la pollution des eaux usées à la source	Conformité réglementaire (voir suivi de l'Arrêté Préf Loi sur l'eau)	S'assurer du respect des principes conceptuels de la STEP	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	2017-2018		Phase conception objet 3
AES Co 7, AES Co 11		Obj 4 : Valoriser les boues (sous-produits) issues du traitement des EP et des EU	Valoriser le 100 % des boues (à revoir en phase de gestion)	Définir précisément les modalités de valorisation des boues et sous-produits de traitement : EU : STEP prévoit ouvrages de stockage des boues par lits filtrants ; boues à valoriser après un séjour de 5 à 10 ans EP : boues de décantation des bassins et noues ; elles doivent être éliminées en CSDU à partir des 1ères opérations d'entretien des ouvrages	EGIS	Étude d'épandage	Budget de l'opération	En phase gestion		EP : boues de décantation à traiter à partir des 1ères opérations d'entretien des ouvrages EU: boues à valoriser après un séjour de 5 à 10 ans

Légende				Réf PMDD-Conception-Chantier	
	action en cours ou à venir		Toutes les actions/prescriptions ne sont pas clôturées	Date création	31 01 2017
	action clôturée		action annulée	Indice de révision	V - II

ACTION N°7 : Gérer les composantes écologiques										
AES Co 17, 18, 19, 21	3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques 5-Aménagement des corridors écologiques	Obj 1 : Protéger la biodiversité des corridors écologiques	Maintien de la biodiversité	Elaboration d'un plan de gestion des corridors avec la LPO,	SEAU	Plan de gestion : document écrit du projet de convention		2016-2020	C	Convention signée avec la LPO pour la période 2016/2020
AES Co 16, AES Co17, AES Co18, AES Co19		Obj 2 : Maintenir et pérenniser une véritable fonction écologique des couloirs humides des Davids et des Chevaliers, y compris en phase travaux	100 % des surfaces de zones humides sont conservés ou reconstitués.	Création d'une zone humide à l'emplacement du petit étang aval des Chevaliers Une reconstitution du ru des Chevaliers de part et d'autre du remblai de la voie principale sera programmée dans le plan de gestion corridors écologique	EGIS	pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	En phase conception		En phase conception objet 2 lot 4
AES Co 18, AES E 11,		Obj 2 : Maintenir et pérenniser une véritable fonction écologique des couloirs humides des Davids et des Chevaliers, y compris en phase travaux	100 % des espaces de contact entre les parcelles et les couloirs écologiques sont protégés	S'assurer que l'implantation des bâtiments est conforme aux recommandations de l'étude d'impact ; toutefois il ne sera pas envisageable de parvenir à une solution conforme car les exigences de fonctionnalités des bâtiments demandent des façades actives sur les plus grandes longueurs des bâtiments. Cette limitation est compensée par la plantation de la haie écologique.	EGIS			Au cours de la commercialisation		
AES Co18, AES Co19, AES Co 21		Obj 2 : Maintenir et pérenniser une véritable fonction écologique des couloirs humides des Davids et des Chevaliers, y compris en phase travaux	Assurer des liaisons transversales	Affirmer au moins 1 liaison transversale entre les 2 corridors	EGIS	pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	En phase conception		Prescriptions intégrées en phase AVP et PRO à suivre en DCE objet 2 lot 2
AES Chantier		Obj 2 : Maintenir et pérenniser une véritable fonction écologique des couloirs humides des Davids et des Chevaliers, y compris en phase travaux	cf. action « chantiers verts » ,	En phase travaux rendre contractuelles les mesures de protection du milieu naturel et en assurer le suivi : cf. action « chantiers verts » ,	EGIS	pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	Tout au long du chantier		
AES Co17, AES Co18, AES Co 19, AES Co21		Obj 3 : Donner une fonction écologique à certaines haies reconstituées	100 % des haies conforme aux prescriptions	Définir les futures haies qui feront l'objet d'un aménagement spécifique offrant une qualité écologique véritable Proscrire les haies mono spécifiques, quelle que soient leur fonction	EGIS	pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	Tout au long du chantier		En phase conception objet 2 (lot 2 et 4) , intégré dans les prescriptions du CPAUEP
AES Co15, AES Co 16, AES Co17, AES Co18, AES Co19, AES Co 22 AES Co 23		Obj 4 : Respecter les exigences environnementales résultant de l'étude CNPN	attendre au moins une performance A dans le TDB Biodiversité	Décliner techniquement dans toute la phase de MOE les éléments de conception résultant de l'étude. Toutefois le plan de gestion des corridors écologiques reprend une très grande part des aménagements proposés au dossier CNPN (il en a également défini une bonne partie).	EGIS	Arrêté N°2599/12 (date 13/09/12)	Budget de l'opération	Tout au long du chantier		

ACTION N°8 : Gérer les déchets produits à l'échelle du Parc										
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME	4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement 7-Application de la Charte chantier à faible impact	Faciliter le tri sélectif et collecte de déchets.	localiser 2 espaces possibles	Prévoir un espace dédié à la mise en place des points d'apport sélectif	EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	En fonction du remplissage du parc		
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Faciliter le tri sélectif et collecte de déchets.	localiser 1 espaces possibles	Réfléchir à la mise en place d'un composteurs pour les déchets verts du Parc	EGIS	Étude faisabilité	Budget de l'opération	En fonction du remplissage du parc		
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Faciliter le tri sélectif et collecte de déchets.	localiser 1 espaces possibles	Étudier la faisabilité de la mise en place d'un point de regroupement des déchets (essentiellement carton)	EGIS	Étude faisabilité	Budget de l'opération	En fonction du remplissage du parc		
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Faciliter le tri sélectif et collecte de déchets.		Intégrer dans le CPAUEP les prescriptions des espaces dédiés au stockage de déchets	SYCOMORE	CPAUEP	Budget de l'opération	fin 2013	C	CCCT présenté en commission le 13 sept 2013
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Faciliter le tri sélectif et collecte de déchets.		Intégrer dans le CPAUEP les prescriptions des espaces dédiés au stockage de déchets	EGIS	CPAUEP	Budget de l'opération	1er semestre 2011	Clôturée : rédaction CPAUEP (juin 2011)	Prescription tri sélectif intégrées (privé et public)

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-116-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Légende			Réf PMDD-Conception-Chantier		
	action en cours ou à venir		toutes les actions/prévisions ne sont pas clôturées	Date création	31 01 2017
	action clôturée		action annulée	Indice de révision	V - II

ACTION N°9 : Maîtriser et optimiser les consommations en énergie, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME	2-Encouragement aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergie renouvelable	Obj 1 : Définir des objectifs énergétiques quantifiables à l'échelle du Parc en fonction de l'évolution du règlement thermique	Toutes les entreprises doivent justifier de l'utilisation d'une énergie renouvelable.	Attirer des opérations expérimentales de type bâtiment à faible consommation d'énergie (type HQE logistique HQE tertiaire). A intégrer dans le cahier des prescriptions (CPAUEP)	Moulin Co	CPAUEP	Budget de l'opération	Tout au long de la commercialisation		
AES Co 22, AES Co 26		Obj 2 : Maîtriser les consommations d'énergie (et les pollutions induites)	100 % éclairage public raisonnés (abaissement de puissance, basse consommation...)	Mise en œuvre d'un schéma lumière avec un éclairage public économe en énergie (étude photométrique)	EGIS	Étude photométrique (dossier AVP)	Budget de l'opération	En fonction du remplissage du parc		Etude en cours sur la pertinence de la mise en œuvre d'un éclairage public
AES Implantation		Obj 4 Cadrer les aménagements privés		Rédiger un Cahier de Charges de Cession de Terrain	SEAU	CCCT	Budget de l'opération	2014		CCCT présenté en commission le 13 septembre 2013 Donnée transmise par la SEAU au 31/12/2016
AES Implantation		Obj 4 Cadrer les aménagements privés		Mise à jour du Cahier de Charges de Cession de Terrain suite au transfert de la concession	MH	CCCT	Budget de l'opération	2017-2018		
Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Obj : 4 Cadrer les aménagements privés	100 % des entreprises sont accompagnées par l'architecte conseil	Inciter les futurs occupants du Parc Logistique à une approche bioclimatique pour la conception de leurs bâtiments	Moulin Co	Procédure ISO 14001 Accueil et accompagnement des entreprises	Budget de l'opération	Tout au long de la commercialisation		L'action de sensibilisation des entreprises est renouvelée à chaque implantation, comme indique la procédure
AE Co 24 AE Co 25 Pas AES identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME		Obj 3 : Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables locales, notamment l'énergie solaire et l'énergie issue de la biomasse	Étude ENR communiqué à 100% des entreprises	Réaliser une étude de faisabilité (technique et économique)	Moulin Co	Etude NRJ		1er semestre 2011	C	

ACTION N°10 : Maîtriser les nuisances de différentes natures

AES Co 16, AES Co 17, AES Co 19	3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques	3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques		Prendre en compte le paramètre bruit du trafic, dans la conception des bâtiments tertiaires, à travers le CCCT	SEAU	CCCT	Budget de l'opération	2013		CCCT présenté en commission le 13 septembre 2013 Donnée transmise par la SEAU au 31/12/2016
AES Co 16, AES Co 17, AES Co 19		3-Aménagement soigneux des espaces publics afin de favoriser la biodiversité et limiter les impacts écologiques		Mise à jour du Cahier de Charges de Cession de Terrain suite au transfert de la concession avec prise en compte du paramètre bruit du trafic, dans la conception des bâtiments tertiaires.	MH	CCCT	Budget de l'opération	2017-2018		
AES 30, AES Co 32	4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement	4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement		Prendre en compte le paramètre bruit du trafic, dans la conception des bâtiments tertiaires, à travers le CPAUEP	SEAU	CPAUEP	Budget de l'opération	1er semestre 2011	CPAUEP (Action clôturée Juin 2011)	Prescription intégrées sur zone C1 (S3 et S9)
AES 30, AES Co 32		4-Qualité paysagère et architectural du site, mieux intégrer le LOGIPARC dans son environnement		Mise à jour du CPAUEP pour prise en compte des corridors écologiques dans l'aménagement des parcelles les jouxtants, implanter si nécessaire des équipements ou des aménagements antibruit entre les zones à protéger : mise en œuvre de 3 merlons sur les limites publiques de la zone	MH	CPAUEP	Budget de l'opération	2017-2018		
AES 30, AES Co 32	7-Application de la Charte chantier à faible impact	7-Application de la Charte chantier à faible impact	Limiter les nuisances sonores à proximité des espaces habités		EGIS	Pièces techniques de MOE	Budget de l'opération	En phase conception	C	Objet 2 - lot 1
AES 30, AES Co 32		7-Application de la Charte chantier à faible impact	Limiter les nuisances sonores (flux routier)	limiter les sources de nuisances sonores dus au trafic	Fixer la vitesse limite à l'intérieur du parc	Moulin Co	Règlement Parc/Livret d'accueil	Budget de l'opération	Dès la fin du chantier de viabilisation	

Légende			Réf PMDD-Conception-Chantier	
	action en cours ou à venir		Date création	31 01 2017
	action clôturée		Index de révision	V - II

ACTION N°11 : Prendre en compte l'environnement dans les chantiers de maîtrise d'ouvrage Moulins Communauté et lors de l'implantation d'entreprises

AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 48	7-Application de la Charte chantier à faible impact	Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 2 : Gérer les déchets de chantier. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Définir un cahier des charges de consultation basé sur une prise en compte environnementale forte, en liaison avec la démarche en cours : 1. Ouvrage d'art,	EGIS	DCE	Budget de l'opération	2012	C	Objet 1 : Bilan du suivi trimestriel : Bon état général
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 48		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 2 : Gérer les déchets de chantier. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Définir un cahier des charges de consultation basé sur une prise en compte environnementale forte, en liaison avec la démarche en cours : VRD/espaces verts,	EGIS	DCE	Budget de l'opération	Objet 2 VRD : mai 2012	Objet 2	Objet 2 VRD : Bilan du suivi trimestriel : Bon état général
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 48		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 2 : Gérer les déchets de chantier. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Définir un cahier des charges de consultation basé sur une prise en compte environnementale forte, en liaison avec la démarche en cours : STEP.	EGIS	DCE	Budget de l'opération	Objet 3 : 2017 / 2018		
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 49		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 2 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	S'assurer de la désignation d'un chargé de suivi environnemental par l'entreprise assurant la mise en œuvre des mesures contractualisées	E Travaux	DCE	Budget de l'opération	Tout au long du chantier		
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 50		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Faire intégrer dans le CR chantier un volet environnemental	EGIS	Doc ISO 14001 Procédure suivi du chantier	Construction du SME	2012	C	Réduction des impacts sur l'eau, faune et flore, nuisances riverains, gestion de déchets Objet 1 : Bilan du suivi trimestriel : avril /mai /juin : Bon état général Objet 2 -lot 1 Bilan à venir
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 51		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Elaboration d'un registre des incidents susceptibles d'avoir des conséquences sur l'environnement, et description de la solution apportée	SEAu	Doc ISO 14001 Procédure suivi du chantier	Construction du SME	2012	C	
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 52		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	Respecter 100 % charte chantier faible impact	Elaboration d'un tableau de bord des mesures à respecter	SEAu / EGIS	Doc ISO 14001 Procédure suivi du chantier	Construction du SME	juin-12	C	
AES Ch 4, 5, 9, 10,14,15,16, 19, 23, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 46, 52		Obj 1 : Réduire les impacts environnementaux liés aux travaux. Obj 3 : Réduire les nuisances (envers les riverains) liées aux travaux.	moins de 5 % des points Non Satisfaisants (NS) + tous les points NS levées entre deux bilans	Suivre la prise en compte des mesures	SEAu / EGIS	Doc ISO 14001 Procédure suivi du chantier	Construction du SME	TDB : juin 2012 Suivi tout au long des chantiers		Objet 1 Bon : 65,6 % Non satisf : 3,3 % Absent : 6,7 % Sans objet : 24,4 % Objet 2 : Bon : 76,65 % Non satisf : 8,85 % Absent : 0 % Sans objet : 21,1 %

Légende			Réf. PMDD-Conception-Chantier	
action en cours ou à venir		toutes les actions/prescriptions ne sont pas clôturées	Date création	31 01 2017
action clôturée		action annulée	Indice de révision	V - II

ACTION N°15 - Communiquer autour du projet et de la démarche de qualité environnementale

AES E1, E2, E6, E7, E10, E11, E14, E17, E19, E24	Pas de mention spécifique sur la communication dans la Politique environnementale. Les engagements au niveau de la communication sont spécifiés dans le Manuel Environnemental et dans la PRO 4.4.3 C	Obj 1 : Informer les partenaires du projet, les riverains du Parc Logistique,	100 % des partenaires informés (liste de partenaires intégrée dans le Manuel Environnement)	Reflexion sur un plan de communication externe adapté à chaque étape (chantier, commercialisation,)	MH / MC		Construction du SME	fin 2017			nomination d'un chargé de communication. Plan d'action à définir
Exigence de la norme		Obj 2 : Prendre en compte les demandes externes concernant le Parc (renseignements, remarques, plaintes (nuisances sonores, ...).	100 % des partenaires informés (liste de partenaires intégrée dans le Manuel Environnement)	Identifier les étapes à suivre pour répondre aux demandes externes ainsi que les rôles et responsabilités procédure 4.4.3 Communication	SEAU/ MC		Construction du SME	juin-12	C		outil de suivi des demandes externes documenté et opérationnel
Exigence de la norme	La Politique environnementale "sera communiquée au personnel de Moulins Habitat et de Moulins Communauté, ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés, elle est disponible au public et sera diffusée sur simple demande " L'organisation de la communication interne et externe est décrite dans le Manuel Environnemental et dans la PRO 4.4.3 C	Entretien d'une qualité environnementale dans le temps au sein du LOGIPARC 03	100 % des partenaires informés (liste de partenaires intégrée dans le Manuel Environnement)	Informez les partenaires de la charte/PMDD (Revue de direction)	MH / MC		Construction du SME	Tout au long de la phase conception, phase chantier et phase commercialisation			
Pas AES Identifié, prise en compte par décision du Comité de suivi SME	Pas de mention spécifique sur la communication des élus dans la Politique environnementale.	Communication auprès des élus	Les élus de la communauté d'agglomération et des communes concernées	Mise en place d'un comité de suivi (commission développement économique)	MH/MC			2017			

ACTION N°16 - Suivre et évaluer les actions liées au PMDD

Exigence de la norme	La Politique environnementale "sera communiquée au personnel de Moulins Habitat et de Moulins Communauté, ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés, elle est disponible au public et sera diffusée sur simple demande " L'organisation de la communication interne et externe est décrite dans le Manuel Environnemental et dans la PRO 4.4.3 C	Entretien d'une qualité environnementale dans le temps au sein du LOGIPARC 03		Suivre la mise en œuvre des actions du PMDD par phase du projet -	MH / MC	PMDD et TDB	Construction du SME	Tout au long de la phase conception, phase chantier et phase commercialisation			
Exigence de la norme	La mise en œuvre et le suivi du SME est confié aux RSME	Entretien d'une qualité environnementale dans le temps au sein du LOGIPARC 03		Évaluer et analyser les résultats obtenus. Faire un bilan et une évaluation des actions menées	MH / MC	PMDD et TDB	Construction du SME	Tout au long de la phase conception, phase chantier et phase commercialisation			
Exigence de la norme	Pas de mention spécifique dans la Politique environnementale.	Réalisation d'une veille réglementaire		Définir l'organisation de la veille réglementaire (interne ou externe)	MH / MC	ENR 4.3.2 ERA PRO 4.3.2 VREC		2017			

Légende			Réf
action en cours ou à venir		toutes les actions/prescriptions ne sont pas clôturées	Date création
action clôturée		action annulée	Indice de révision
			PMDD Implantation Entreprises
			31 01 2017
			V - II

Lien AES	Lien Politique Env.	Objectifs	Cibles	Moyens	Qui fait	Doc Associés	Budget spécifique	Délai	Clôturé/En Cours	Bilan / Attente d'objectif	Observations
ACTION N°12: Formaliser les caractéristiques de l'accueil et de l'accompagnement des acquéreurs											
AES E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, 10, E11, E12, E13, E14, E15		Obj 1 : Faciliter l'implantation et l'intégration des entreprises sur le Parc Obj 2 : Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Obj 3 : Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés Obj 4 : Affirmer la qualité paysagère du site.	100% des entreprises ont été accompagnées	Identifier et formaliser : les étapes d'accueil et d'accompagnement des acquéreurs les responsabilités des différents intervenants les documents à transmettre : CCCT, CPAUEP, la Charte, livret d'accueil	Moulin Co, MH, Architecte conseil	CCCT, CPAUEP, Livret d'accueil	Budget de l'opération	2017-2018			Le CCCT, le CPAUEP et le livret d'accueil seront revu suite au transfert de la concession
AES E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, 10, E11, E12, E13, E14, E15		Obj 1 : Faciliter l'implantation et l'intégration des entreprises sur le Parc Obj 2 : Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Obj 3 : Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés Obj 4 : Affirmer la qualité paysagère du site.	100% des entreprises ont été accompagnées	Mettre en place une cellule d'accompagnement	Moulin Co, MH, Architecte conseil		Budget de l'opération	Tout au long de la commercialisation			
AES E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, 10, E11, E12, E13, E14, E15		Obj 1 : Faciliter l'implantation et l'intégration des entreprises sur le Parc Obj 2 : Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Obj 3 : Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés Obj 4 : Affirmer la qualité paysagère du site.	100% des entreprises ont reçu le livret d'accueil	Revoir le cahier des prescriptions (CPAUEP) afin de réaliser un livret d'accueil opérationnel pour les entreprises	Moulin Co, MH, Architecte conseil	CPAUEP	Budget de l'opération	2017-2018			Livret d'accueil à réaliser suite au transfert de la concession
AES E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, 10, E11, E12, E13, E14, E15		Obj 1 : Faciliter l'implantation et l'intégration des entreprises sur le Parc Obj 2 : Maîtriser au mieux la qualité d'aménagement des parcelles privées. Obj 3 : Assurer une continuité qualitative entre les espaces publics /collectifs et les espaces privés Obj 4 : Affirmer la qualité paysagère du site.	100% des entreprises ont reçu le livret d'accueil	Réaliser un livret d'accueil du Parc	Moulin Co, MH, Architecte conseil	Livret d'accueil	Budget de l'opération	2017-2018			Livret d'accueil à réaliser suite au transfert de la concession
AES E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, 10, E11, E12, E13, E14, E15		Obj 5 : Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables locales, notamment l'énergie solaire et l'énergie issue de la biomasse	100% des entreprises ont justifiée d'une énergie renouvelable	Organiser le plan masse pour tirer parti des atouts climatiques du site	Ent		Pas de budget à prévoir	Tout au long de la commercialisation			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-117-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

CENTREXPO 2017 : demande de subvention

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Eliane HUGUET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que l'association Centrexpo a organisé le 34^{ème} salon professionnel de l'entretien et de la décoration qui s'est déroulé les 19 et 20 mars 2017 au Parc des Expositions de Moulins/Avermes,

Considérant que ce salon professionnel, un des plus importants en France dans sa catégorie, a pris une véritable ampleur et génère ainsi pour le territoire d'importantes retombées économiques,

Considérant que cette année, l'objectif était de maintenir les 400 exposants nationaux et internationaux sur une superficie d'exposition de 12 000 m², d'atteindre les 8 000 participants professionnels et environ 1 600 convives à la soirée de gala du dimanche 19 mars,

Considérant que l'intérêt commercial du salon, son organisation, sa soirée spectacle sont des atouts que met en valeur l'association pour conserver et accroître la fréquentation des visiteurs et des exposants qui se déplacent en grand nombre à cette occasion,

Considérant qu'à ce titre et au regard de nos compétences en matière de développement économique, l'association Centrexpo sollicite Moulins Communauté à hauteur de 17 000 euros,

Considérant que pour le versement de cette subvention, l'association Centrexpo et Moulins Communauté doivent conclure une convention de partenariat pour l'année 2017, reconductible expressément une fois pour une période supplémentaire d'un an.

Sur avis :

- de la commission développement économique du 1^{er} mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la nouvelle convention de partenariat entre Moulins Communauté et l'association Centrexpo et le versement d'une subvention de 15 300 € pour 2017.
- Il est convenu que l'association devra mentionner la participation de MOULINS COMMUNAUTE à ses manifestations.
Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-117-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

CONVENTION DE PARTENARIAT

Association CENTREXPO

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Moulins représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre-André PERISSOL, en autorisation de la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2017,

Ci-après dénommée "Moulins Communauté".

D'une part,

Et

L'association CENTREXPO, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé B.P. 752 – AVERMES – 03007 MOULINS CEDEX, représentée par son président,

Ci après dénommée "l'association".

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention de partenariat constitue un accord cadre qui a pour objet de reconnaître l'importance du salon professionnel de l'entretien et de la décoration organisé par l'association CENTREXPO tant en terme de retombées économiques que d'image et de communication sur le dynamisme de l'agglomération.

SOMMAIRE

ARTICLE 1ER - OBJET DE LA CONVENTION.....	2
ARTICLE 2 - AXES DU PARTENARIAT ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES	2
ARTICLE 3 - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION	2
ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION	3
ARTICLE 6 - SANCTIONS RESOLUTOIRES	3
ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION	3
ARTICLE 8 - LITIGES	3
ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE	3

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-117-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 1er - Objet de la convention

MOULINS COMMUNAUTE a dans le cadre de sa compétence obligatoire Développement économique choisi de favoriser les action de développement économique, notamment en participant à des actions concernant une large partie des communes et présentant un intérêt économique à l'échelle de l'agglomération.

La présente convention a pour objet de définir, au titre d'un partenariat, les engagements de MOULINS COMMUNAUTE et de l'association centrés sur l'organisation du salon professionnel de l'entretien et de la décoration, en prenant en compte les spécificités et les enjeux du territoire communautaire.

Elle précise notamment :

- les axes de partenariats retenus et les engagements de chacune des deux parties signataires
- les modalités de mise en oeuvre

Article 2 - Axes du partenariat et engagements réciproques

MOULINS COMMUNAUTE et l'association conviennent de construire leur partenariat autour de deux axes :

- organisation et promotion d'un salon professionnel de qualité
- maintien du salon professionnel sur le territoire communautaire

A ce titre, l'association s'engage à maintenir le salon CENTREXPO sur l'agglomération durant la durée de validité de la convention. Par ailleurs, en contrepartie de cette participation, l'association s'engage à communiquer sur le partenariat de Moulins Communauté conformément à l'article 4 ci-après.

MOULINS COMMUNAUTE s'engage à :

- participer aux salons professionnels organisés durant la durée de validité de la présente convention
- à régler à l'association une participation annuelle dont le montant sera défini, chaque année, dans le cadre du vote du budget
- cette participation est assortie de la mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un stand de MOULINS COMMUNAUTE.

Article 3 - Versement de la participation

La participation sera versée en une fois au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et sur production des justificatifs d'organisation du salon professionnel.

Les versements seront effectués au compte n°08000881211, établissement de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Afin de percevoir la participation, l'association devra :

- formuler sa demande au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagné d'un budget prévisionnel
- communiquer à MOULINS COMMUNAUTE au plus tard le 30 juin suivant l'organisation du salon concerné un bilan de l'opération salon CENTREXPO xème édition.

Au vu de la demande de participation de l'association, le Conseil Communautaire, dans le cadre de la règle de l'annualité budgétaire, définit le montant de la participation qu'elle verse à l'association.

A titre prévisionnel, le montant annuel de la participation 2017 sur la durée de validité de la convention s'élève à la somme de 15 300 euros.

MOULINS COMMUNAUTE notifie chaque année le montant de la participation.

Le montant de la participation sera imputé sur les crédits du chapitre 6574.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-117-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 4 - Communication

L'association s'engage à faire apparaître, sur ces principaux documents informatifs et promotionnels, la participation financière de MOULINS COMMUNAUTE au moyen de l'apposition de son logo.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention de partenariat est conclue pour l'année 2017 et pourra être reconduite expressément une fois pour une période supplémentaire d'un an.

Article 6 - Sanctions résolutoires

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant signé par les parties et pris après délibération du Conseil Communautaire de MOULINS COMMUNAUTE.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les axes de partenariat définis à l'article 2.

Article 8 - Litiges

En cas de litige sur l'application de la présente convention et n'ayant pas trouvé de solution amiable, les contestations qui s'élèveront entre MOULINS COMMUNAUTE et l'association seront portés devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Article 9 - Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties déclarent faire élection de domicile :

- l'association a son siège social B.P. 752 – AVERMES – 03007 MOULINS CEDEX
- MOULINS COMMUNAUTE à son siège social, 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS (03).

Fait en deux exemplaires originaux, le, à Moulins.

Le Président
De l'association CENTREXPO

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué au
Développement Economique

Éric TISSOT

Jean-Marie LESAGE

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-117-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.119 Programmation 2017 du Contrat de Ville de Moulins Communauté - Attribution de subventions à divers organismes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Services à la personne, Culture et Tourisme
Service : Politique de la Ville

**Programmation 2017 du Contrat de Ville de Moulins Communauté
Attribution de subventions à divers organismes**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Brigitte DAMERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 16 mars 2007 avec l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires

Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la Ville et définit le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

Vu les circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération

Vu la délibération en date du 15 juin 2015 par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat de Ville de Moulins Communauté 2015-2020.

Considérant que cette loi du 21 février 2014 fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le Contrat de Ville 2015-2020.

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville dont dépendent les actions d'insertion en direction des publics en difficulté de l'agglomération

Vu l'avis des commissions et du Bureau

Vu le rapport de présentation annexé

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions, suivant le tableau annexé, aux diverses structures concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville

- D'attribuer les subventions ci-après

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 4 000 €

- Le Programme de Réussite Educative : 12 000 € (convention de mutualisation avec le CIAS)

- ODAS : 4 000 €

- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

Direction Services à la population, culture et tourisme

Service Politique de la Ville

Réf SV

**DELEGATION POLITIQUE DE LA VILLE
RAPPORTEUR BRIGITTE DAMERT****RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N° C.17.119****Programmation 2017 du Contrat de Ville de Moulins Communauté
Attribution de subventions à divers organismes**

La Loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la Ville.

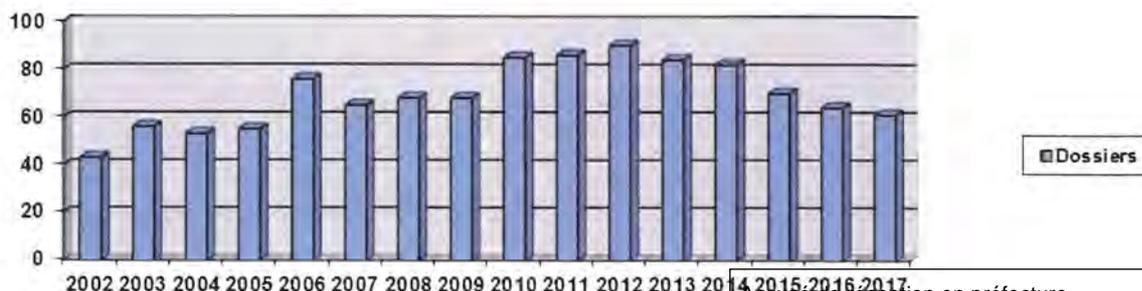
Cette loi fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le Contrat de Ville 2015-2020.

Ce dernier a été signé le 3 juillet 2015. Il se substitue aux anciens Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Signé pour 6 ans, il constitue le cadre contractuel unique pour la mise en œuvre des interventions en faveur des territoires les plus en difficulté.

La commission communautaire "Politique de la Ville" a été réunie les **7 février et 14 février 2017** pour étudier l'ensemble des dossiers de demandes de subventions. Ce travail a consisté, dans un premier temps à labelliser, les projets et définir leur « intérêt communautaire ou communal », puis à proposer des montants de subventions pour les dossiers relevant de l'intérêt communautaire.

1 - Thèmes retenus au titre du Contrat de ville 2015 - 2020**1 - « Cohésion sociale »****2 - « Cadre de vie et renouvellement urbain »****3 - « Développement économique et emploi »****4 - « Objectifs transversaux »**

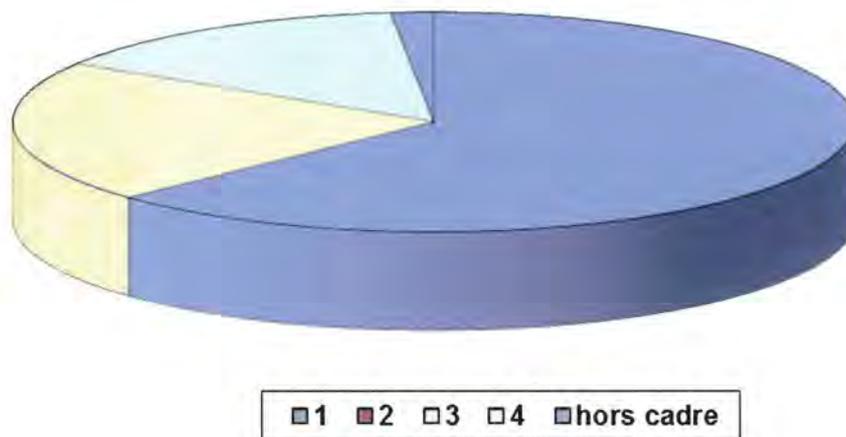
Ingénierie MOUS

2 - Evolution du nombre de dossiers déposés

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

3 - Répartition thématique des différents dossiers en 2017



Parmi les 61 dossiers étudiés :

- 19 font l'objet d'une **première demande** de financements (soit **31 %**)

1 - « Cohésion sociale » = 39 dossiers

2 - « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 0 dossier

3 - « Développement économique et emploi » = 13 dossiers

4 - « Objectifs transversaux » = 9 dossiers

Ingénierie MOUS = 1 dossier

La **Commission Communautaire** a donc étudié l'ensemble des projets relevant de l'intérêt communautaire en référence à la délibération du 22 janvier 2001, et l'attribution de subventions communautaires. Les **propositions de subventions** de la Commission "Politique de la Ville" au Conseil Communautaire, sont **consignées dans le tableau ci-joint**.

La Communauté d'Agglomération participe également à divers fonds de secours et programmes. Il s'agit notamment de :

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 4 000 €

- Le CIAS : 12 000 € (convention de mutualisation en lien avec le Programme de Réussite Educative)

- ODAS : 4 000 €

Sur avis :

- de la commission politique de la ville des 7 et 14 février 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de décider du versement de ces diverses subventions.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

LISTE DES SIGLES

ADATER	Association pour le Développement de l'Agri-Tourisme en Espace Rural
ADAVIP	Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
ADEF	Association Départementale pour l'Emploi et le Formation
ADIE	Association pour Droit à l'Initiative Economique
ADSEA	Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et Adolescence
ADPEP 03	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
ANVP	Association Nationale des Visiteurs de Prison
APF	Association des Paralysés de France
BGE	Boutique de Gestion
BVAD	Bien Vivre A Domicile
CDAD	Centre Départemental d'Accès aux Droits
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CIDFF	Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles
CNCS	Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie
EAMYA	Entente Athlétique Moulins Yzeure Avermes
ESIPP	Espace de Solidarité et d'Insertion par le Prêt-à-Porter
FACE	Fondation Agir Contre les Exclusions
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
ISBA	Institut de Santé Bourgogne Auvergne
MRAP	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
UFC Que Choisir	Union Fédérale des Consommateurs

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Porteurs de projets	Projet	2014	2015	2016	2017	
					Demandés	Attribués
Auvergne active	Faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises	2 000,00 €				
Auvergne active/BGE/Coagir	Ensemble pour la création-reprise d'entreprises		3 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €
Accueillir pour aider à vivre	Maintien des liens affectifs et familiaux	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ADATER	Mon coin nature				1 000,00 €	0,00 €
ADATER	Création d'un jardin durable / jardin des phacélies	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €		
ADIE	Action de crédit solidaire		1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
ADSEA - espace famille	Soutien à la parentalité	0,00 €				
ADSEA	Action de service et d'implication dans la vie locale	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6 280,00 €	4 000,00 €
ADPEP 03	Accompagnement à la scolarité - Yzeure le Plessis		4 000,00 €	3 500,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
ADPEP 03	Accompagnement à la scolarité - Moulins Nord		4 000,00 €	4 500,00 €	6 500,00 €	4 500,00 €
Aide aux familles à domicile	Ateliers multi activité touch'à tout	0,00 €				
ANVP	Aider les personnes incarcérées et leurs familles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A notre tour	Qualifications Boyfrance 2017				5 000,00 €	0,00 €
APF	Acquisition d'outils nécessaires au développement de l'association	500,00 €		pas PV		
AS Moulins Football	Coupe du monde des quartiers	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
AS Moulins Football	Le carnet de santé du jeune footballeur	2 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		
AS Moulins Football	Animation et le talent sans ballon	1 000,00 €				
AS Moulins Football	Educ AS Moulins Sport		1 000,00 €			
AS Moulins Football	Espace Jeunes / Aides aux devoirs	500,00 €				
AS Moulins Académie Football	Le carnet de santé du jeune footballeur				4 000,00 €	1 000,00 €
Banque alimentaire	Ne plus jeter et redistribuer pour mieux alimenter	5 300,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
Banque alimentaire	Aménagement d'un nouveau local				16 900,00 €	0,00 €
AS Yzeure foot 03	Le carnet de santé du jeune footballeur				7 000,00 €	1 000,00 €
AS Yzeure foot 03	La 5ème coupe du monde / Euro des quartiers				3 000,00 €	1 000,00 €
BVAD	Acquisition d'aides techniques pour faciliter les transferts...		0,00 €			
BVAD	Achat de chaussures de sécurité	0,00 €				
CDAD	Ateliers de l'accès aux droits de l'Allier				1 000,00 €	1 000,00 €
CIDFF	Ateliers d'expression et intergénérationnels citoyens	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 600,00 €	3 000,00 €
CIDFF	Actions collectives de prévention auprès du jeune public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €
CIDFF	Actions collectives spécifiques pour les femmes...	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €
Ciné Bocage	Cinéma en balade		0,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
CNCS	Les portes du temps	2 000,00 €	2 000,00 €			
Coopérative scolaire Arc en ciel	Scolarisation des enfants de moins de 3 ans			PRE		
Culture du cœur	Développement du dispositif	1 000,00 €	1 000,00 €			
EAMYA	Athlé vacances / kid stadium	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
EAMYA	Sports vacances	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
EAMYA	Sport - Insertion - Santé	2 000,00 €				
ESIPP	Espace de Solidarité et d'Insertion par le prêt-à-porter	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €		
Fédération Logement de l'Allier	Lutte contre les incivilités			Pas PV		
FJT Le Tremplin	Bien dans son corps, bien dans sa tête	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €		
FJT Le Tremplin	Episol Jeunes	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
FJT Le Tremplin	Pousser les portes du quartier de Bourgogne				20 000,00 €	4 000,00 €
Galatée	Chantier d'insertion sur l'alimentation	3 000,00 €	3 000,00 €			
Habitat et Humanisme	Insertion par le logement de publics en situation d'exclusion	1 350,00 €				
IFI 03 - Ecole 2ème chance	Le code de la route				13 420,00 €	

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

ISBA	Accompagnement individuel à la santé	1 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Le Créneau	La mobilité, porte d'entrée vers l'emploi et la citoyenneté		0,00 €			
Les Mals Coiffés	4ème biennale des illustrateurs				3 000,00 €	1 500,00 €
Les petits débrouillards	Les sciences en bas de chez toi				6 000,00 €	0,00 €
Lee Voirien	Festival Culture dans tous les sens		0,00 €			
Ligue de l'enseignement	Demain en France, chantiers d'expression	0,00 €	0,00 €			
Ligue de l'enseignement	Lire et faire lire	500,00 €	0,00 €			
Ligue de l'enseignement	Jardins partagés				9 000,00 €	0,00 €
Ligue de l'enseignement	Parcours citoyen			Pas PV		
Mission locale	Aide à l'insertion sociale et professionnelle	4 000,00 €	3 000,00 €			
Mission locale	A la rencontre des jeunes résidants en QPV				3 728,00 €	3 728,00 €
Mission locale	Parrainages	2 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 830,00 €	1 830,00 €
Mission locale	Ateliers, expression de soi		0,00 €			
Mission locale	Groupements de créateurs		4 175,00 €	10 073,00 €	6 715,00 €	Report
Mission locale	Espace Atelier Jeunes Créateurs	3 500,00 €	1 425,00 €			
Mobil'emploi	Mobil'emploi	3 250,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mosaïque	5 ateliers et 2 grandes actions	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 250,00 €	1 242,00 €
Moulins Habitat	Econ'Home - Appartement pédagogique				10 010,00 €	0,00 €
MRAP	Citoyenneté et égalité des droits (sports) + théâtre	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Noble Art moulinois	La boîte éducative	2 000,00 €				
Partage et travail	Epicierie sociale GAME	7 000,00 €	7 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Régie Quartier	Garage social	6 000,00 €	6 000,00 €	7 027,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
Régie Quartier	Les caves Bertine - Chantier école	0,00 €	0,00 €	Convention	7 000,00 €	0,00 €
Régie Quartier	Maison de Services Au Public (MSAP)			Transport	10 000,00 €	0,00 €
Régie Quartier	Conseil citoyen			1 000,00 €		
Régie Quartier	Espace public numérique	0,00 €	0,00 €			
Réseau de Réussite Scolaire	Contrat de réussite scolaire				500,00 €	500,00 €
Réseau de Réussite Scolaire	Passeport artistique et culturel			1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
S Production	Festival de culture urbaine / culture urbaine pour tous	1 000,00 €				
Takass	Takass ou tapass			1 500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
UFC que choisir	Prévention du surendettement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
UNASS	Fonctionnement			Pas PV		
Viltais	Festi BD	0,00 €	0,00 €			
Viltais	SASPP	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
	Village de la fraternité	1 400,00 €	1 000,00 €			
Viltais	Equipe mobile d'accès aux soins				2 500,00 €	0,00 €
Viltais	L'aménagerie - Accueil de jour	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Viltais	Institut de beauté solidaire	2 100,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Viltais	Séjour d'insertion professionnel au cœur des vignes				4 000,00 €	0,00 €
Viltais	Accompagnement vers et dans le logement	2 100,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Viltais	Atelier Blanchisserie - couture "la pince à linge"	0,00 €				
Totaux	CV / CUCS	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	236 533,00 €	91 000,00 €

PJ

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-119-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.120

Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2017, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Daniëlle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Daniëlle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Daniëlle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C_17_120-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Services à la personne, Culture et Tourisme
Service : Politique de la Ville

Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2017, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Brigitte DAMERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la Ville et définit le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

Vu les circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 16 mars 2007 avec l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires

Vu la délibération en date du 15 juin 2015 par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat de Ville de Moulins Communauté 2015-2020.

Considérant que cette loi du 21 février 2014 fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le Contrat de Ville 2015-2020.

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville dont dépend la prévention spécialisée.

Vu l'avis des commissions et du Bureau

Vu le rapport de présentation annexé

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

(Ne prend pas part au vote : Jacques LAHAYE)

- **d'autoriser** le Président à signer la nouvelle convention de subvention annuelle engageant la communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de **41 000 €**

- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-120-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

Direction Services à la population, culture et tourisme
Service Politique de la Ville
Réf SV

DELEGATION POLITIQUE DE LA VILLE
RAPPORTEUR BRIGITTE DAMERT

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N° C.17.120**Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2017, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance**

Dans les cadres conjoints de l'aide sociale à l'enfance et de la politique de la ville, les maîtres d'ouvrage confient au prestataire (ADSEA) la mission de mener, des actions préventives en direction de jeunes et de familles marginalisés ou en voie de marginalisation.

Ces actions doivent être comprises comme une intervention éducative et sociale, prioritairement mise en œuvre dans les quartiers ou groupes d'immeubles, auprès de personnes dont les comportements sociaux et le mode de vie risquent de les mettre, ou les mettent effectivement, en marge des circuits sociaux, économiques et culturels.

La prévention spécialisée relève de la compétence du Conseil Général. Le secteur d'intervention potentiel s'étend sur l'ensemble des territoires des communautés d'agglomération, et principalement les quartiers classés prioritaires dans les Contrats de Ville, en fonction des besoins repérés par un diagnostic partagé au niveau des comités locaux de coordination

Les modalités de participation des maîtres d'ouvrage restent inchangées par rapport à la précédente délibération :

La précédente convention étant à échéance au 31 décembre 2016.

Sur avis :

- de la commission politique de la ville des 7 et 14 février 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Sur avis de la Commission Politique de la Ville du 14 février 2017, il est proposé :

- d'Autoriser le Président à signer la nouvelle convention de subvention engageant la communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de **41 000 €** soit un montant équivalent à l'année précédente

**CONVENTION DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE D' ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE
POUR L'ANNEE 2017**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Moulins, sis 8 place Maréchal De Lattre de Tassigny – 03000 Moulins, représentée par Pierre-André PERISSOL, Président, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 6 février 2014,
Ci-après désigné «Moulins Communauté»,

ET

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, représentée par son Président, M. Jacques LAHAYE, autorisé par délibération de son Conseil d'Administration
Ci-après désigné «l'Association»

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Moulins Communauté s'engage à soutenir financièrement les actions de prévention spécialisée que l'Association s'engage à réaliser.

ARTICLE 2 :

Pour 2017, l'aide accordée par Moulins Communauté pour la réalisation de ces actions exercées par l'Association s'élève à **41 000 Euros**.

ARTICLE 3 :

Cette somme sera créditée sur le compte de l'Association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, et dans les conditions suivantes :

- 1/2 de la subvention à la fin du 1^{er} semestre 2017,
- 1/2 de la subvention à la fin du 3^{ème} trimestre 2017

ARTICLE 4 :

Le budget de l'Association nécessaire à la réalisation des actions retenues s'élève à plus de 770 000 €

L'Association bénéficie de subventions accordées par Moulins Communauté à hauteur de **41 000 €**

ARTICLE 5 :

L'Association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues,
- à fournir un rapport d'activité, un bilan et un compte administratif avant le 30 avril de l'année n + 1, certifiés conformes par le commissaire aux comptes,
- à faciliter le contrôle par les services de Moulins Communauté de la réalisation des actions subventionnées.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-120-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

ARTICLE 6 :

Conformément à l'article L.612-4 du Code du Commerce, l'Association devra désigner un commissaire aux comptes pour 6 exercices, dont elle fera connaître le nom à Moulins Communauté dans un délai de 3 mois après sa désignation.

ARTICLE 7 :

L'Association fera connaître à Moulins Communauté, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra au Département ses statuts actualisés.

ARTICLE 8 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit pour l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 9 :

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2017.

ARTICLE 10 :

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Payeur Départemental de l'Allier.

Fait à Moulins

Le Président de Moulins Communauté

Le Président de l'Association Départementale
de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,

Pierre-André PERISSOL

Jacques LAHAYE

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-120-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTÉ

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.121

Signature de la convention entre Moulins Communauté et la Régie de Quartier de Moulins Sud concernant le projet de rénovation des « Caves Bertine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Services à la personne, Culture et Tourisme
Service : Politique de la Ville

**Signature de la convention entre Moulins Communauté et la Régie de Quartier de Moulins Sud
concernant le projet de rénovation des « Caves Bertine »**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Brigitte DAMERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 16 mars 2007 avec l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires

Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la Ville et définit le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

Vu les circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération

Vu la délibération en date du 15 juin 2015 par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat de Ville de Moulins Communauté 2015-2020.

Considérant que cette loi du 21 février 2014 fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le Contrat de Ville 2015-2020.

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville dont dépendent les actions d'insertion en direction des publics en difficulté de l'agglomération

Vu l'avis des commissions et du Bureau

Vu le rapport de présentation annexé

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

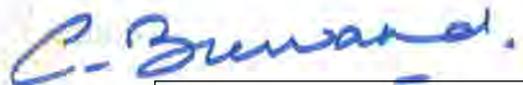
(Ne prennent pas part au vote : Jacques LAHAYE, Nicole TABUTIN, Békédha BENZOËRA, Ludovic BRAZY)

- **d'autoriser** le Président à signer la nouvelle convention engageant la communauté à financer le projet des « Caves Bertine » de la Régie de quartier à hauteur de 7 000 € pour l'année 2017

- Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de Buzanet

Accusé de réception en préfecture
003-240800616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction Services à la population, culture et tourisme

Service Politique de la Ville

Réf SV

DELEGATION POLITIQUE DE LA VILLE
RAPPORTEUR BRIGITTE DAMERT

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N° C.17.121

Signature de la convention relative à la mise en œuvre d'un chantier école porté par la Régie de Quartier Moulins Sud sur le site « des Caves Bertine »

1 – Les Caves Bertine

Les « amis des caves Bertine » est une association loi 1901, créée en octobre 2010, présidée par M. Dominique Beaufils, qui a pour objet de préserver, restaurer et animer les « caves Bertine » situées sous l'immeuble du 1 rue Voltaire et 6 rue de l'épargne à Moulins pour y installer un atelier d'imprimerie du XIX^e siècle, organiser des conférences, débats et événements culturels sur tous les sujets qui lui sembleront utiles et qui permettront la mise en valeur des caves Bertine en particulier et du patrimoine du Bourbonnais en général. Pour se faire, depuis leur création à Moulins en 1795, les imprimeries Desrosiers, devenues par la suite les imprimeries réunies, ont conservé des archives et du matériel ancien d'un grand intérêt pour l'histoire de l'imprimerie locale.

Situées sous les locaux de l'imprimerie, les caves voûtées du XIII^e siècle dont l'architecture unique à Moulins est restée inconnue du public, sont un site remarquable et particulièrement adapté à cet objectif.

2 - la Régie Moulins sud

La Régie Moulins Sud, association loi 1901, créée en 1998 est née de la volonté collective de la Ville de Moulins, du bailleur social « Moulins Habitat » et des habitants. C'est un **dispositif territorial et partenarial** de lutte contre les exclusions et un **outil de participation des habitants à la vie de la cité** ce qui fait sa particularité. Elle tente d'articuler une triple démarche d'insertion :

- ↳ Insertion des habitants sur leur territoire social par le biais du lien salarial qui est la base du développement du lien social et de « ré inclusion » au corps social.
- ↳ Insertion des habitants sur leur territoire de vie par un travail de réappropriation des espaces publics.
- ↳ Insertion au moyen de l'activité économique des publics les plus éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion différenciés selon la nature des difficultés rencontrées.

Située sur les quartiers sud de Moulins, la Régie Moulins Sud se trouve au cœur d'un territoire prioritaire de la Politique de la Ville.

De part la particularité de son projet, à savoir favoriser le lien social et concourir à l'amélioration du cadre de vie en renforçant prioritairement la présence de **salariés-habitants** sur son territoire, l'association se trouve au quotidien en **relation** étroite avec une population à caractéristiques d'exclusion **sociale et/ou professionnelle**.

Sa démarche est de trouver et de **développer avec les salariés un projet de vie durable** qui doit les amener à se diriger vers un emploi du secteur marchand ou une formation qualifiante relevant de leurs compétences.

3 - Le chantier école

La mise en place d'un chantier école sur cette activité apporte une activité d'animation, une occasion de mobilisation concrète, productive et citoyenne. C'est un atelier préparatoire aux métiers ouverts aux jeunes de 18 à moins de 26 ans, en ayant pour objectif final commun, d'un contrat en alternance ou d'une formation.

préparatoire aux métiers ouverts
Accusé de réception en préfecture
0032403001620170331031712101
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

La perspective, que la rénovation d'un tel site offre en termes de valorisation, est très porteuse pour l'insertion et la progression des personnes. La diversité des métiers, des techniques offertes est un atout pour la découverte des métiers manuels du bâtiment et, par ce fait, pour aider à la sensibilisation, la détermination et la validation d'un projet professionnel. Les techniques qui seront abordées peuvent ouvrir des occasions pertinentes d'apprentissage et de qualification.

Cependant, au vu de tous les intervenants extérieurs qui opéreront sur le site (archéologues, architectes, historiens, animateurs culturels et touristiques, imprimeurs...), au vu des perspectives ultérieures, il ne faut pas arrêter la découverte des métiers liés à ce chantier école aux seuls métiers du bâtiment mais également aux vocations professionnelles liés à l'histoire, l'imprimerie, la culture....

Le Chantier Ecole est un atelier qui visera à redonner confiance à des jeunes (18 à -26 ans) en difficulté, en leur proposant une convention de stage de formation, une rémunération, un accompagnement social et professionnel en participant à une réalisation concrète et collective à savoir, la réhabilitation d'un site historique « Les caves bertine ».

Les objectifs du chantier école sont multiples :

- Démontrer qu'il est possible de **réaliser des prestations de qualité** dans le domaine de la rénovation de patrimoine **tout en menant des actions d'appui et d'accompagnement** de l'emploi auprès d'un public jeune en difficulté.
- Proposer des actions d'insertion sociale et/ou professionnelle, de **construction de projet de vie** et de formation pour les salariés.
- Amener les personnes sur un projet professionnel de contrat d'apprentissage (Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation...), de contrat de droit commun ou de formation dans les domaines d'interventions du support de ce chantier école (patrimoine ancien, bâtiment...) mais également dans des domaines d'intervention transversaux (culture, histoire, communication, imprimerie, tourisme, artistique...).
- Développer un espace de reconstruction et de socialisation,

Le contenu de l'action : Nous proposons aux personnes des parcours de formation alternant :

- Périodes de pratique professionnelle (sur le site des caves),
- Périodes d'accompagnement socio professionnel,

Le chantier école aura une **durée de 3 ans**, durée prévisionnelle des travaux. Il concerne des groupes de 6 personnes (entrées et sorties permanentes) à raison de 30h par semaine, soit un parcours de 1050 h (pour 35 semaines) avec un statut de Stagiaire de la formation professionnelle (rémunération ASP). Cela représente 18 personnes sur ces 2 années.

4 – Les partenaires

Le Conseil Départemental de l'Allier qui s'est engagé, au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions

La Région Auvergne finance, pour les bénéficiaires de cette action, les coûts liés à la prise en charge du statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunérée (rémunération, protection sociale et couverture du risque d'accident du travail).

Association « Les Amis des Caves Bertine » : Elle participe notamment au financement du matériel, via la fondation ACCOR, à hauteur de 10 000 € par an.

La Mission locale de Moulins : Elle participe activement au projet notamment lors de sa conception, de la sélection des jeunes, du suivi et de l'évaluation. Elle mobilisera son réseau de partenaires compte tenu des besoins des jeunes.

Sur avis :

- de la commission politique de la ville des 7 et 14 février 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Il est proposé :

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de Moulins, sis 8 Place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 Moulins, représentée par Monsieur Pierre-André PERISSOL, Président,

D'une part,

Et

La Régie de Quartier de Moulins Sud, sis les Champins, Rue Henri Barbusse - 03000 MOULINS, représentée par Madame Odette VERDIER, Présidente,

D'autre part.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Allier en date du 27 novembre 2000, notamment son article 2 fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Janvier 2001 relative à la détermination de l'intérêt dans le domaine de la Politique de la Ville.

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 16 mars 2007 avec l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires

Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la Ville et définit le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

Vu les circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération

Vu la délibération en date du 15 juin 2015 par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat de Ville de Moulins Communauté 2015-2020.

Considérant que cette loi du 21 février 2014 fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le Contrat de Ville 2015-2020.

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville dont dépendent les actions d'insertion en direction des publics en difficulté de

Agglo. de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER}: OBJET

Dans le cadre de sa compétence "Politique de la Ville", la Communauté d'Agglomération de Moulins participe au financement des actions d'insertion en direction des jeunes de l'agglomération.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de financement pour la mise en œuvre d'un Chantier Ecole.

La pratique professionnelle s'organise autour d'un support qui est la réhabilitation du site historique appelé « les Caves Bertine », propriété de l'association « les amis des Caves Bertine ». Ces salles basses, ensemble monumental de 250 m² avec des plafonds voutés de style gothique primitif et des sculptures de visages et végétaux, ont été complètement oubliées pendant des siècles avant d'être remarquées il y a 2 ans.

Cette association créée en octobre 2010 a pour objet de préserver, restaurer et animer les « Caves Bertine » pour y installer un atelier d'imprimerie du XIX^{ème} siècle.

L'association souhaite utiliser cet espace pour différents événements :

- conférences, débats, événements culturels liés au patrimoine du Bourbonnais, expositions,
- création d'un atelier d'impression lithographique, d'impression taille-douce et typographique utilisant des machines anciennes

ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNE

L'action s'adresse prioritairement aux jeunes de 16 à 26 ans en difficulté, suivis par la Mission Locale, avec une volonté de leur faire connaître les domaines d'activité suivants :

- bâtiment,
- histoire,
- culture,
- artistique,
- impression.

pour pouvoir les amener professionnellement vers un contrat en alternance, de droit commun ou en formation dans ce domaine.

Les bénéficiaires auront le statut de « Stagiaire de la formation professionnelle ».

Le recrutement se fera en fonction des caractéristiques de ce chantier :

- endroit confiné,
- travail de précision et de soin,
- méthodes de rénovation ancienne,
- discernement,
- intérêt et motivation pour le patrimoine ancien.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ACTION

Ce Chantier Ecole proposé visera à redonner confiance à des jeunes âgés de moins de 26 ans en difficulté, en leur proposant une convention de stage de formation, une rémunération, un accompagnement social et professionnel en participant à une réalisation concrète et collective à l'adresse du site historique « Les Caves Bertine ».

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DF
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception en préfecture : 07/04/2017

Objectifs :

- Favoriser l'Insertion Sociale :
 - détecter les problématiques sociales représentant des freins à l'emploi et mettre en place les actions pour les résoudre,
 - développer le degré d'autonomie des salariés du chantier d'insertion dans l'accomplissement des démarches administratives,
 - acquérir des connaissances sociales et civiques,
 - reconstruire le lien social, acquérir le sentiment d'être utile socialement.
- Favoriser l'Insertion Professionnelle :
 - construire un projet professionnel cohérent et réaliste tenant compte de la personnalité, de la motivation, des compétences et de l'expérience du bénéficiaire,
 - acquérir des connaissances nécessaires à la réalisation du projet,
 - prévoir un parcours d'insertion professionnelle dans la durée,
 - développer les prérequis comportementaux nécessaires en entreprise.

Contenu :

Les parcours de formation des jeunes alterneront périodes de pratique professionnelle et périodes d'accompagnement socioprofessionnel.

Ils s'organisent de la façon suivante :

- 18 personnes sur les 2 ans, par groupe de 6 en file active
- 30h par semaine
- 1 050h par parcours
- Entrées et sorties permanentes

Le chantier Ecole est prévu pour une durée de 2 ans (durée prévisionnelle des travaux).

Encadrement :

Pour la partie professionnelle :

- un encadrant technique d'insertion « bâtiment » présent au quotidien sur les séances de pratiques professionnelles,
- un compagnon professionnel spécialiste de la rénovation de patrimoine ancien,
- des archéologues et architectes,
- un coordinateur technique.

Pour la partie socioprofessionnelle

- une conseillère en insertion socioprofessionnelle

ARTICLE 4 : LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'aide accordée par Moulins Communauté pour la réalisation de cette action exercée par la Régie de Quartier Moulins Sud s'élève à **7 000 Euros** en 2017.

La Région Auvergne : La Région Auvergne finance, pour les bénéficiaires de cette action, les coûts liés à la prise en charge du statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunérée (rémunération, protection sociale et couverture du risque d'accident du travail). Dès lors que la Région Auvergne prévoit l'attribution d'une rémunération aux bénéficiaires d'une action de formation, et que ceux-ci ne bénéficient d'aucune autre indemnisation, l'organisme de formation doit informer ceux-ci de la prise en charge de leur rémunération par la Région.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Mission locale de Moulins : Elle participe activement au projet notamment lors de sa conception, de la sélection des jeunes, du suivi et de l'évaluation. Elle mobilisera son réseau de partenaires compte tenu des besoins des jeunes.

Les fonds européens du FSE sont mobilisés par la Régie de Quartier Moulins Sud, en cofinancement du projet. Un dossier spécifique sera déposé par la structure.

Régie de Quartier Moulins Sud : Elle est responsable de la mise en œuvre des travaux de rénovation des « caves bertines » dans le cadre de ce chantier école. Elle assure l'encadrement technique du chantier et l'accompagnement social et professionnel des stagiaires de la formation en utilisant le tissu partenarial adéquat. Elle met en place les outils d'évaluation, les comités de suivi et de pilotage et assure le suivi financier.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

A l'issue de l'action un bilan qualitatif et quantitatif reprenant l'activité de l'année accompagné du bilan financier sera transmis aux partenaires.

ARTICLE 6 : DURÉE DE L'ACTION

La présente convention est conclue pour 1 an, soit pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

ARTICLE 7 : CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 5. La Régie Moulins Sud s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses ou tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Moulins, le

Pour la Régie de quartier,
La Présidente

Odette VERDIER

Pour la Communauté d'Agglomération de Moulins
Le Président

Pierre-André PERISSOL

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-121-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.122

Médiathèque - Modification du règlement de la petite salle d'exposition

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIÉRIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction Services à la personne, Culture et Tourisme

Service : Médiathèque

Réf : FRM/MAM

Médiathèque - Modification du règlement de la petite salle d'exposition

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la Médiathèque de Moulins Communauté dispose d'une salle d'exposition de 64 m² qu'elle met à disposition, selon un planning organisé à l'année, d'artistes, associations, structures principalement domiciliés dans la communauté d'agglomération.

Considérant que, par délibération du 28 juin 2013, un règlement d'accueil des expositions a été adopté, qu'il est présenté et remis à chaque personne qui fait état de son souhait d'exposer dans cette salle et qu'il est également téléchargeable sur le site internet de la médiathèque.

Considérant qu'il arrive occasionnellement qu'un exposant demande que la salle soit ouverte le dimanche, à d'autres dates que les ouvertures de la médiathèque le premier dimanche du mois.

Considérant que même si elle peut être cloisonnée, l'ouverture de cette salle au public impose les mêmes contraintes en termes de sécurité incendie que l'ouverture de l'ensemble du bâtiment, à savoir la présence d'un personnel formé à l'utilisation de la centrale de mise en sécurité incendie (CMSI) de la médiathèque.

Considérant que la présence de cet agent formé représente un coût pour Moulins Communauté.

Considérant que les exposants bénéficient d'une mise à disposition gratuite de la salle et que celle-ci est ouverte au public 32 heures par semaine.

Considérant que, dans ce contexte, il est proposé de leur demander une participation financière lorsqu'ils demandent que la salle soit ouverte le dimanche, et ainsi de remplacer ce paragraphe (règlement 2013) :

« En-dehors des heures d'ouverture de la médiathèque, la salle peut être accessible depuis l'extérieur le dimanche de 14h à 18h ; elle est alors cloisonnée. La présence de l'exposant ou de son représentant est exigée pendant toute l'amplitude d'ouverture. Un personnel de la médiathèque est chargé du Système Sécurité Incendie. »

Par celui-ci, dans le règlement 2017 :

« En-dehors des jours et heures d'ouverture de la médiathèque, la salle peut éventuellement être accessible depuis l'extérieur le dimanche, obligatoirement de 14h à 18h ; elle est alors cloisonnée. La présence de l'exposant ou de son représentant est exigée pendant toute l'amplitude d'ouverture. Un personnel de la médiathèque est chargé du Système Sécurité Incendie et reste sur place. Cette ouverture du dimanche lorsque la médiathèque est fermée est facturée 150 € à l'exposant. »

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** ces modifications, intégrées dans le projet de règlement ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Cécile de BREUVAND

REGLEMENT D'ACCUEIL DES EXPOSITIONS

Préambule

« La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux. » (*Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, 1994*).

L'action culturelle de la médiathèque peut se définir à travers la mise en place d'activités spécifiques, manifestations, animations et ateliers, expositions, qui ont pour but de valoriser les collections et de promouvoir la médiathèque. Ces activités de médiation permettent d'attirer et fidéliser de nouveaux publics et favorisent l'égalité d'accès à la culture. Elles jouent un rôle pédagogique de formation et de loisir, d'épanouissement des individus et d'encouragement à la création.

Dans ce contexte, la médiathèque dispose d'une salle adaptée à l'accueil des expositions d'associations et / ou d'artistes.

Les expositions accueillies au sein de cet espace sont prioritairement des propositions des associations et autres acteurs culturels du territoire de la communauté d'agglomération de Moulins.

Une convention est signée entre les différents acteurs pour chaque exposition.

Toutes les demandes d'exposition sont recensées à la médiathèque. Le choix est fait selon des critères établis avec les responsables de la médiathèque et le Président de Moulins Communauté ou son représentant.

Article 1 : « Petite salle d'exposition »	2
Article 2 : Conditions d'admission	3
Article 3 : Conditions d'utilisation	3
Article 4 : Montage et présentation des œuvres.....	3
Article 5 : Matériel	4
Article 6 : Assurances.....	4

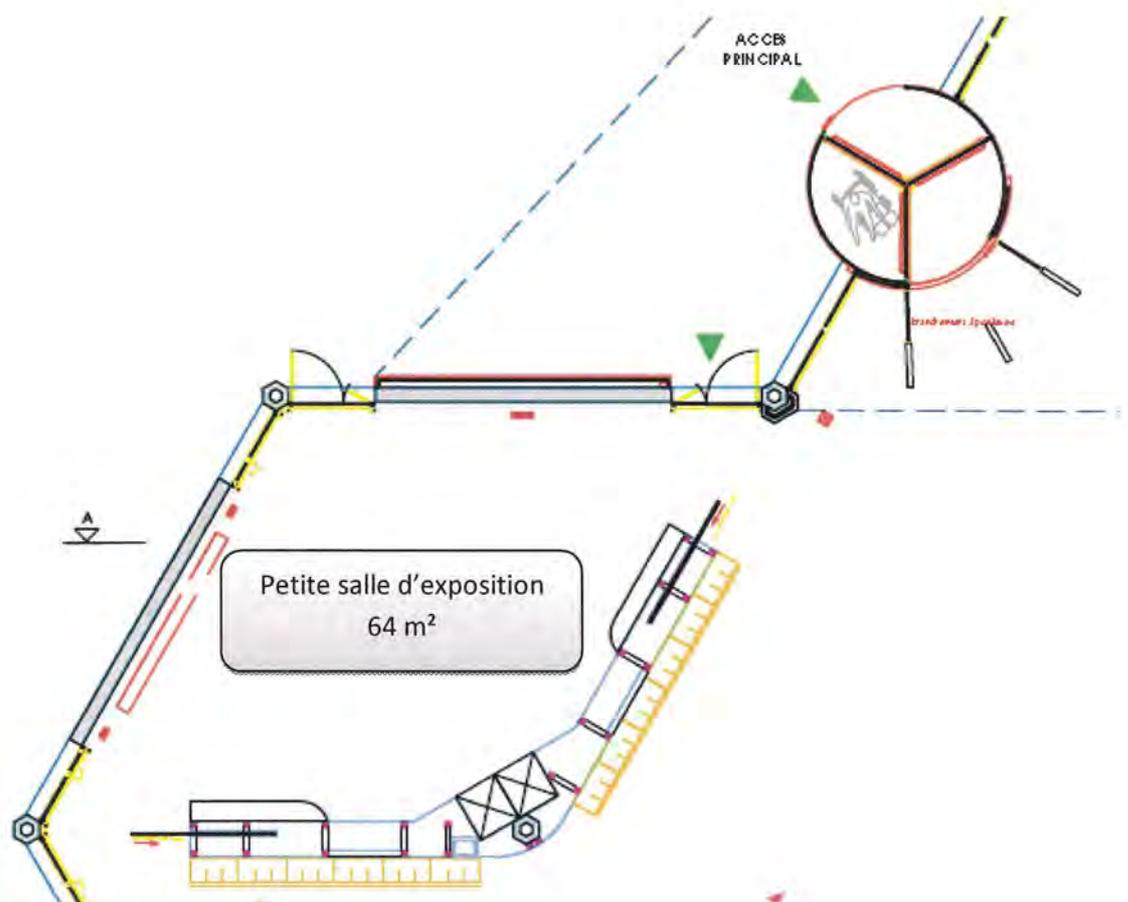
Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 1 : « Petite salle d'exposition »

La surface de la salle mise à disposition est de 64 m² ; elle est située au rez-de-chaussée de la médiathèque.

Pendant les heures d'ouverture de la médiathèque, l'accès à la petite salle d'exposition se fait depuis l'intérieur (espace salon presse dans la médiathèque).

En-dehors des jours et heures d'ouverture de la médiathèque, la salle peut éventuellement être accessible depuis l'extérieur le dimanche, obligatoirement de 14h à 18h ; elle est alors cloisonnée. La présence de l'exposant ou de son représentant est exigée pendant toute l'amplitude d'ouverture. Un personnel de la médiathèque est chargé du Système Sécurité Incendie et reste sur place. Cette ouverture du dimanche lorsque la médiathèque est fermée est facturée 150 € à l'exposant.



Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 2 : Conditions d'admission

La médiathèque accueille prioritairement les artistes et associations de la communauté d'agglomération de Moulins. Les demandes d'associations ou d'artistes extérieurs au territoire communautaire sont acceptées en fonction des disponibilités de la salle.

Le thème de l'exposition est libre.

Les activités proposées doivent respecter la neutralité de l'établissement ; ainsi, la médiathèque ne pourra accepter au sein de ses espaces aucune proposition de projet culturel qui ne serait pas en lien avec ses fonds documentaires, ni de manifestations à caractère religieux, politique ou prosélyte. Il peut être demandé à l'exposant le détail du contenu des œuvres.

Article 3 : Conditions d'utilisation

Les frais liés à l'inauguration (communication et vernissage) sont à la charge de l'exposant.

Chaque association et / ou artiste peut exposer une fois par an, sous réserve de disponibilité de la salle. Dans le cadre de la politique de Moulins Communauté en faveur du développement des actions culturelles dans sa médiathèque, cette mise à disposition de la salle est consentie à titre gratuit.

Un chèque de caution de 150 € à l'ordre du Trésor Public est demandé à l'exposant. Il est conservé pendant la durée de l'exposition, et restitué à l'exposant si l'état des lieux de sortie confirme le respect du matériel prêté et des locaux.

Tous les exposants souhaitant vendre leurs œuvres devront obligatoirement être en règle au regard de leurs obligations fiscales et sociales. En cas de vente d'œuvres, un montant de 5% du chiffre d'affaire sera reversé à Moulins Communauté.

Pendant les heures d'ouverture au public, l'exposition est sous la responsabilité de l'exposant, qui s'engage à en assurer la surveillance.

La salle d'exposition ne peut être ni cédée ni sous-louée.

En cas de défaillance de l'exposant, la médiathèque dispose librement de l'espace au profit d'un autre exposant ou de toute autre utilisation. L'utilisateur défaillant ne peut prétendre à aucune indemnisation ni compensation ; il peut toutefois solliciter une nouvelle plage d'exposition. Tout exposant devra confirmer sa participation un mois avant la date qui lui aura été proposée.

La durée maximale d'exposition est d'un mois. Les jours dédiés à l'accrochage et au démontage sont compris dans cette durée.

Article 4 : Montage et présentation des œuvres

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Les œuvres peuvent être présentées sur des panneaux (systèmes de cimaises aux murs) et / ou dans des vitrines.

L'installation du matériel, le montage de l'exposition, sont à la charge de l'exposant. A ce titre, il revient à l'exposant et à lui seul, de procéder au transport des œuvres et des éléments de présentation (socles...), à l'accrochage et à la présentation des œuvres, dans le strict respect des normes de sécurité des lieux recevant du public.

La médiathèque se réserve néanmoins le droit d'intervenir afin de préserver l'intégrité des locaux, de veiller au respect du matériel prêté, et d'apprécier la bonne intégration de l'exposition dans l'aménagement et le fonctionnement du lieu. A cet égard, il est interdit d'utiliser des punaises ou de fixer de quelque manière que ce soit sur le plafond, les murs et surfaces vitrées.

Article 5 : Matériel

La médiathèque dispose de grilles, cadres et vitrines qui peuvent être prêtés, en l'état, aux exposants. Il est néanmoins recommandé aux exposants de prévoir eux-mêmes la fourniture de leur matériel d'exposition (hormis les cimaises), car la médiathèque ne peut pas systématiquement s'engager quant à la disponibilité de ce matériel.

Une liste et un constat d'état du matériel prêté sont dressés lors de la mise en place de l'exposition ; un état des lieux est réalisé à la fin de l'exposition en présence de l'exposant et d'un bibliothécaire qui signent le document. En cas de détérioration du matériel mis à disposition et / ou de la salle, l'exposant s'engage à rembourser le coût des réparations, à valeur d'achat.

Article 6 : Assurances

L'exposant doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui, ainsi que les risques locatifs liés à l'occupation de la salle.

La surveillance de l'exposition n'est pas assurée par le personnel de la médiathèque. Celle-ci décline toute responsabilité en cas d'accidents, de perte ou de vol, d'incendie, de détériorations diverses.

En cas de dégradation ou de vol de ses œuvres, l'exposant ne peut prétendre à aucune compensation ni indemnisation de la part de la Communauté d'agglomération de Moulins ; il renonce à engager des poursuites contre la Communauté d'agglomération.

L'exposant répond des dégâts causés aux locaux mis à disposition, ainsi qu'au matériel fixe ou mobile prêtés par la médiathèque. Si des dégradations ont été commises, l'exposant est tenu de les annoncer immédiatement au personnel de la médiathèque.

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20170331-C-17-122-DE Date de télétransmission : 07/04/2017 Date de réception préfecture : 07/04/2017

Règlement voté par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2017

Signature : Président de Moulins Communauté

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-122-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.123

Médiathèque – Tarif pour la vente de catalogues d'exposition

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédtha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-123-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction Services à la personne, Culture et Tourisme
Service : Médiathèque
Réf : FRM/MAM

Médiathèque – Tarif pour la vente de catalogues d'exposition

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que depuis 2014, divers produits dérivés sont en vente à la médiathèque, répondant à une demande de la population et assurant une promotion de l'équipement et de ses collections patrimoniales ;

PRODUIT	PRIX PUBLIC
Sac	1,00 €
Carte postale	1,00 €
Jeu de 7 familles	6,00 €

Considérant qu'un important travail de recherche étant réalisé pour l'exposition « Imaginez la Renaissance : le livre illustré au XVI^e siècle » qui sera visible du 8 avril au 2 juillet 2017, il est prévu de réaliser un catalogue qui permettra de garder la mémoire de ce travail et de le porter à la connaissance du grand public et des spécialistes.

Considérant que, dans ce contexte, il est proposé de mettre ce catalogue en vente au tarif de 5 €, et d'attribuer le même tarif à d'autres catalogues de même format qui seraient éventuellement publiés dans l'avenir par la médiathèque.

Considérant que les recettes correspondantes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes de la Médiathèque.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de la vente de catalogues d'exposition au sein de la médiathèque
- **D'adopter** le tarif de vente suivant : 5 €
- **D'appliquer** ce tarif à compter du 1^{er} avril 2017
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de Buzonnet

Accusé de réception en préfecture
003-240800616-20170331-C-17-123-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.124

Ecole de Musique Communautaire - Fixation des droits d'inscription et des frais d'études pour l'année scolaire 2017/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 78

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEO, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-124-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Service à la Population, Culture et Tourisme
Service : Ecole de Musique
Réf : BDS/MB

Ecole de Musique Communautaire
Fixation des droits d'inscription et des frais d'études pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Les Statuts de la Collectivités d'Agglomération de Moulins,

Considérant qu'il convient de fixer les droits d'inscription et les frais d'études applicables à l'Ecole de Musique Communautaire de Moulins, pour l'année scolaire 2017/2018,

Considérant que les paiements en trois versements (1^{er} versement en septembre, 2^{ème} versement en octobre et 3^{ème} versement en novembre) sont maintenus, en conservant la limite du 1^{er} décembre pour les locations, afin de respecter les délais de clôture d'exercice imposés par la Trésorerie Principale,

Considérant qu'il est proposé de conserver les tarifs de l'année scolaire précédente, sauf pour le prix de la pratique collective.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De conserver** les tarifs actuels pour l'année scolaire 2017/2018 (sauf pratique collective), et de fixer les droits d'inscription et les frais d'études applicables à l'Ecole de Musique Communautaire, selon la grille et les modalités ci-dessous

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

MOULINS COMMUNAUTE

ECOLE DE MUSIQUE - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

CURSUS CLASSIQUE

COURS		TARIFS année scolaire 2017/2018 en € (droit d'inscription de 34,00 € inclus)
Pratique collective seule	1er enfant	50,00
	2ème enfant	46,00
	3ème enfant	42,00
Jardin musical 1 ou 2 Solfège seul	1er enfant	81,60
	2ème enfant	69,70
	3ème enfant	57,80
Atelier découverte des instruments Atelier instrumental* Cursus normal enfant avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communautaire	1er enfant	151,00
	2ème enfant	121,75
	3ème enfant	92,50
Cursus normal** (- de 18 ans) Etudiants** ou Demandeurs d'emploi**	1er enfant	209,40
	2ème enfant	165,55
	3ème enfant	121,70
Cursus adulte**		357,00
Atelier technique vocale Cursus adulte avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communautaire		183,70
2 instruments	1er enfant	384,70
	2ème enfant	297,00
	3ème enfant	209,35
Location instrument année****		116,90
Location instrument trimestre****		30,00

* location comprise

** solfège + instrument + pratique collective. L'élève inscrit dans ces disciplines s'engage à participer à l'ensemble des cours.

**** Sauf piano, batterie, guitare et orgue

CLASSES CHAM

COURS	TARIFS année scolaire 2017/2018 en € (droit d'inscription de 34,00 € inclus) (droit d'inscription inclus)
CHAM CE1 **	151,00
CHAM CE2 - CM1 - CM2***	209,40
CHAM COLLÈGE ****	209,40
Location instrument année	116,90
Location instrument trimestre	30,00

** Cours d'instrument collectif et location de l'instrument comprise

*** Cours d'instrument individuel et location comprise

**** Cours d'instrument individuel et location non comprise

Modalités de règlement

Réduction de 25 % pour le 2ème enfant et 50 % à partir du 3ème enfant - Réduction appliquée sur la plus petite cotisation.

Les sommes dues sont versées auprès du régisseur de l'École de musique :

- soit en une seule fois pour l'année scolaire au moment de l'inscription aux cours

- soit sous forme d'un acompte à l'inscription, représentant 1/3 de la somme due, droit d'inscription en sus en totalité et le reliquat sera à verser en deux versements (2ème vers. en octobre, 3ème vers. en novembre) et au plus tard au 1er/12/17 pour les locations.

Observations

Les tarifs comprennent les droits d'inscription (incluant le coût des photocopies payées à la Société des Editeurs de Musique), les frais d'étude auxquels s'ajoutent les locations d'instruments si besoin.

En fonction du nombre des inscriptions admises, la Communauté d'Agglomération de Moulins verse des bourses aux élèves pour l'année scolaire.

Aussi, en cas de désistement en cours d'année, les droits d'inscription et les frais d'études sont remboursés à la Communauté d'Agglomération.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-124-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Projet Modes Doux – Location vélos

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents ou représentés	77

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRRA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-125-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Direction des Services Techniques

Service : Transports et Information Géographique

Réf ThG

Projet Modes Doux – Location vélos

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Michel SAMZUN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,

Vu Les Statuts de la Collectivités d'Agglomération de Moulins,

Considérant que depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, Moulins Communauté dispose de compétences élargies en termes de mobilités et notamment de mobilités durables.

Considérant que depuis près de 2 ans ce projet a été suivi en Commission Transports et a donné lieu à plusieurs groupes de travail.

Considérant que 3 axes forts ont été retenus :

- le développement des mobilités durables en cœur d'agglomération (proposer et sécuriser des itinéraires entre pôles générateurs de déplacements, mise en place d'un système de location de vélos, développer le stationnement vélo, lien avec les parkings relais)
- le développement de l'usage ludique du vélo (créer des itinéraires entre pôles générateurs de déplacements, liaison avec le projet d'aménagement des berges...)
- la communication et la promotion des modes actifs (vulgariser les évolutions du code de la route liées aux piétons et vélos, créer ou développer un événementiel autour du vélo...).

Considérant que pour le 1^{er} axe qui est le « développement de la pratique du vélo », l'objectif est mettre en place un service de location de vélos à partir de l'été 2017.

2 cibles sont visées par ce service :

- L'utilisateur courte durée : tourisme, loisirs... L'intérêt est qu'il puisse utiliser ponctuellement le service en lien avec les infrastructures cyclables déjà existantes (bords d'Allier...) ou en projet (schéma de développement cyclable en réflexion), mais aussi pour relier les lieux de vie, commerces, lieux culturels (CNCS...). A ce titre le partenariat avec l'Office de tourisme est primordial.
- L'utilisateur moyenne ou longue durée : la cible est notamment le salarié pour qu'il puisse se rendre à son travail autrement.

Considérant que concrètement, Moulins Communauté se porterait acquéreur du parc de vélos dont la première tranche pourrait se décomposer comme suit : 30 vélos à assistance électrique et 20 vélos classiques. Il faut envisager d'autres tranches pour compléter le parc : augmentation progressive du parc, diversification du type de vélos. Pour les vélos enfants, des pistes de mutualisation de parcs vélos sont en réflexion (vélos de la prévention routière...).

Considérant que ce premier investissement est estimé à environ 48 000 € HT (voir ci-après l'exemple de détails estimatifs) et fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres. Pour rappel, cet investissement doit faire l'objet de financement européen (FEDER).

Type	P.U HT	Quantité	Total
Vélo classique	240,00 €	20	4 800 €
VAE	1 360,00 €	30	40 800 €
Casque vélo adultes	20,00 €	50	1 000,00 €
Antivol	32,00 €		

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-125-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception en préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant que ces vélos seraient mis à disposition du délégataire qui en assurerait la commercialisation grâce au point de vente situé Place Jean Moulin et déjà opérationnel dans le cadre de la DSP (un avenant à la DSP sera nécessaire).

Considérant qu'il est envisagé que l'Office de Tourisme puisse également devenir un point de location de vélos.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la mise en service d'un système de location de vélos

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.17.126

Accessibilité arrêts Trévol Mairie - Convention
financement travaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 77

SEANCE DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-quatre mars deux mil dix-sept. La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LESAGE, Vice-Président puis a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL, Président à partir de la délibération n°C.17.87 et s'est déroulée à l'espace Villars Route de Montilly à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET (jusqu'à la délibération n°C.17.111), Marie-Thérèse JACQUARD, René MARTIN (jusqu'à la délibération n°C.17.124), Nathalie MARTINS, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE (présente à partir de la délibération n°C.17.88), Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRHA, Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Jean-Pierre BRUNEAUD, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (à partir de la délibération n°C.17.88), Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE (à partir de la délibération C.17.88), Bernadette DEVEAU, Pascale FOUCAULT (jusqu'à la délibération n°C.17.114), Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Jérôme LABONNE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.112), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Jean-Michel MOREAU (jusqu'à la délibération n°C.17.89), Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Eliane COULON (représentante de Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER a donné pouvoir à Frédéric VERDIER, William BEAUDOUIN a donné pouvoir à Johnny KARI, Michel BORDE a donné pouvoir à Philippe PRUGNEAU, Pierre BRENON a donné pouvoir à Annick DELIGEARD, Annie CHARMANT a donné pouvoir à Ludovic BRAZY, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE a donné pouvoir à Michel SAMZUN, Yannick MONNET a donné pouvoir à Gilbert LARTIGAU, Gilbert NOUHAUD a donné pouvoir à Pascal PERRIN, Nicolas THOLLET a donné pouvoir à Jacques CABANNE, Philippe TOURET a donné pouvoir à Alain DENIZOT

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Pierre-André PERISSOL a donné pouvoir à Jean-Marie LESAGE pour l'ouverture de séance, Bernadette RONDEPIERRE a donné pouvoir à Christian PLACE jusqu'à la délibération C.17.87, Danielle DEMURE a donné pouvoir à Békédha BENZOHRHA pour la délibération n°C.17.87, Stefan LUNTE a donné pouvoir à Dominique LEGRAND jusqu'à la délibération n°C.17.111, Jean-Michel MOREAU a donné pouvoir à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.90, Pascale FOUCAULT a donné pouvoir à Monique TOUSSAINT à partir de la délibération n°C.17.115, Eliane HUGUET a donné pouvoir à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.17.112

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL, Jennifer CREUSEVAUT excusée pour la délibération n°C.17.87, René MARTIN excusé à partir de la délibération n°C.17.125

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction des Services Techniques

Service : Transports et Information Géographique

Réf ThG

Accessibilité arrêts Trévol Mairie Convention financement travaux

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Michel SAMZUN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées »

Vu Les Statuts de la Collectivités d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération de Moulins Communauté n°C.15.167 du 14 décembre 2015 relative à l'adoption de Schéma Directeur d'Accessibilité/Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'Ap)

Considérant que dans son Sd'Ap Moulins Communauté avait prévu la mise en accessibilité des arrêts de bus « Trévol Mairie » dans son programme pluriannuel de travaux 2016-2018.

Considérant que parallèlement au Sd'Ap, lorsque les autorités compétentes engagent des travaux sur leurs voiries, sous leur propre maîtrise d'ouvrage, et que la présence d'arrêts de bus est constatée, la Collectivité peut participer au financement des travaux d'accessibilité des points d'arrêts. Cette coopération assure une cohérence et une continuité du cheminement accessible dans le respect de la loi et permet également une optimisation de la dépense publique pour chaque collectivité.

Considérant que dans le cadre de son Contrat Communal d'Aménagement de Bourg, la commune de Trévol a réalisé notamment l'aménagement de la route de Moulins à hauteur du groupe scolaire, où se situent deux arrêts de bus qui ne répondaient pas aux normes d'accessibilité et dénommés Trévol Mairie.

Considérant que la présente convention définit les modalités administratives, techniques, financières et juridiques que les parties s'engagent à respecter pour l'exécution des travaux de réaménagement des deux arrêts de bus. Les dépenses de 4 557.15 HT correspondent aux décomptes de travaux d'accessibilité qui ont été établis en fin de chantier contradictoirement entre la commune et Moulins Communauté.

Considérant que l'ensemble des modalités liées à ces travaux sont décrites dans la Convention ci-jointe et qui est soumise à la Commission.

Sur avis :

- de la commission transports du 7 mars 2017
- du bureau communautaire du 17 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

MOULINS COMMUNAUTE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Trévol visant à définir les modalités administratives, techniques et financières de l'exécution.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge des transports, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la Convention afférente.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée
À l'Administration Générale et au personnel



Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS

COMMUNE DE TREVOL

CONVENTION

**FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
DES ARRÊTS DE BUS SUR LA COMMUNE de TREVOL :**

MAIRIE TREVOL

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la convention	3
Article 2 : Obligations de la commune	3
Article 3 : Obligations de la communauté d'agglomération	4
Article 4 : Description des travaux	4
Article 5 : Pièces constituant le contrat	4
Article 6 : Montant des dépenses	4
Article 7 : Règlement des dépenses	4
Article 8 : Durée de la convention	5
Article 9 : Litiges	5

Entre :

La commune de Trévol, sise 5 route de Moulins, 03460 TREVOL, représentée par son maire, Madame Marie-Thérèse JACQUARD et dénommée "La commune".

Et

La Communauté d'agglomération de Moulins, sise 8 place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 MOULINS, représentée par son Vice-Président chargé des transports, Monsieur Michel SAMZUN et dénommée "Moulins Communauté".

Ayant été exposé ce qui suit :

Dans le cadre de son Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB), la commune de Trévol réalise l'aménagement du secteur de la Mairie qui dispose de deux arrêts de bus qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité et dénommés comme suit :

Mairie Trévol (2 arrêts)

Moulins Communauté au travers de sa compétence dans le domaine des transports urbains, a, à sa charge les équipements urbains afférents et notamment leur mise aux normes en matière d'accessibilité, d'où la nécessité d'établir la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit :**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités administratives, techniques, financières et juridiques que les parties s'engagent à respecter pour l'exécution des travaux de réaménagement des deux arrêts de bus cités en préambule, à proximité de la Mairie de Trévol.

Article 2 : Obligations de la commune

La commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, exécute les travaux objet de la présente convention. Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise THIVENT, titulaire du marché public de travaux d'aménagement du projet.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

La commune se chargera :

- des études techniques et topographiques propres à la mise en place des ouvrages,
- du pilotage du chantier,
- de l'ensemble des démarches administratives y afférant,
- de la réalisation des missions annexes (contrôles de réception...).

Article 3 : Obligations de la communauté d'agglomération

Considérant ses compétences statutaires Moulins Communauté aura en charge l'entretien de l'ouvrage fini.

Article 4 : Description des travaux

Les travaux confiés à la commune sont l'aménagement de deux arrêts de bus qui seront équipés d'un quai pourvu d'une plateforme pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Cet aménagement s'effectuera sur 15 mètres de part et d'autre de la chaussée avec des bordures de quai de 18 cm de vue. Des bandes rugueuses posées au sol viendront compléter cet ouvrage à destination des personnes déficientes visuelles.

La plateforme sera traitée en cohérence avec les revêtements prévus par la commune sur le secteur.

Article 5 : Pièces constituant le contrat

Les pièces contractuelles constituant la convention sont :

- la présente convention signée par les parties,
- la délibération du Conseil municipal de Trévol approuvant ladite convention,
- la délibération du Conseil communautaire approuvant ladite convention.

Article 6 : Montant des dépenses

Le montant total des travaux est évalué à la somme de 4 557,15 euros hors taxes.

Article 7 : Règlement des dépenses

Les montants versés à la commune dans le cadre des travaux seront réglés normalement hors TVA par Moulins Communauté.

Les dépenses correspondent à tous les frais engagés par la commune en vue de la mise en opération au titre de l'accessibilité.

Accusé de réception en préfecture
008-240800616-20170831-16-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Moulins Communauté s'engage à régler à la commune les dépenses de l'opération sur présentation des justificatifs relatifs aux frais de construction des ouvrages.

L'estimation des dépenses n'étant donnée qu'à titre indicatif, les décomptes de travaux seront établis en fin de chantier contradictoirement entre la commune et Moulins Communauté.

La facturation et le recouvrement des rémunérations prévues seront effectuées par la collectivité et le Trésor Public.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour la durée des travaux et jusqu'à versement du solde des montants dus par Moulins Communauté à la commune.

Article 9 : Litiges

Les litiges au contenu et à l'application de ces dispositions sont du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Moulins, en deux exemplaires,

Le

Commune de Trévol
Le Maire de Trévol,

Moulins Communauté
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président chargé des
Transports

Mme Marie-Thérèse JACQUARD

M. Michel SAMZUN

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20170331-C-17-126-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017